

Rapport d'activité

Direction des institutions,
de l'agriculture et des forêts

—

2014



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts DIAF
Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft ILFD

Table des matières

1	Direction et secrétariat général	7
1.1	Activités du secrétariat général	7
1.1.1	Activités générales	7
1.1.2	Affaires institutionnelles, communes, état civil et naturalisations	7
1.1.3	Agriculture, Alimentation et Forêts et faune	8
1.1.4	Décharge de la Pila	8
1.2	Collaborations intercantionales	9
1.2.1	Conférence des Autorités de surveillance de l'état civil (CEc)	9
1.2.2	Conférence des Directeurs de l'Agriculture	9
1.2.3	Conférence suisse des Directeurs cantonaux des forêts	9
1.2.4	Conférence des Directeurs cantonaux de la chasse	9
1.3	Affaires contentieuses (recours/décisions durant l'année en revue)	9
1.4	Législation	10
1.4.1	Lois et décrets	10
1.4.2	Ordonnances et règlements	10
1.5	Entités rattachées au secrétariat général	11
1.5.1	Conseil des jeunes	11
1.5.2	Autorité foncière cantonale	11
1.5.3	Administration des vignobles de l'Etat	12
2	Service de l'état civil et des naturalisations (SECiN)	12
2.1	Domaine de l'état civil	12
2.1.1	Actes des services centraux	12
2.1.2	Offices décentralisés de l'état civil	14
2.2	Domaine des naturalisations	14
2.2.1	Naturalisations ordinaires	14
2.2.2	Cérémonies d'engagement des nouveaux naturalisés	15
2.2.3	Droit de cité cantonal	15
2.2.4	Naturalisations facilitées	15
2.2.5	Réintégrations	15
2.2.6	Révocations	15
3	Service des communes (SCom)	16
3.1	Activités	16
3.1.1	Travaux législatifs	16

3.1.2	Examen des comptes/budgets et contrôle de l'endettement	16
3.1.3	Etablissement de la situation financière des communes	16
3.1.4	Calcul de la péréquation financière intercommunale	16
3.1.5	Autorisations de financement	16
3.1.6	Contrôle des coefficients communaux	17
3.1.7	Etablissement de statistiques	17
3.1.8	Examen des statuts d'associations de communes	17
3.1.9	Examen et préavis de règlements communaux	17
3.1.10	Elaboration de formulaires de révision	17
3.1.11	Avis juridiques	17
3.1.12	Cours de formation	17
3.2	Commissions et groupes de travail	17
4	Service de l'agriculture (SAgri)	18
4.1	Paiements directs et mesures environnementales	18
4.1.1	Paiements directs	18
4.1.2	Reconnaissance des exploitations	19
4.1.3	Protection de l'environnement, de la nature et du paysage	19
4.2	Aides structurelles	20
4.2.1	Subventions à « fonds perdu »	20
4.2.2	Crédits d'investissements	20
4.2.3	Aide aux exploitations paysannes	21
4.2.4	Fonds rural cantonal	21
4.3	Aménagement du territoire	21
4.4	Promotion des produits, élevage et viticulture	21
4.4.1	Promotion des produits agricoles	21
4.4.2	Elevage bovin	21
4.4.3	Elevage chevalin	22
4.4.4	Elevage porcin, ovin et caprin	22
4.4.5	Viticulture	22
4.5	Participation à des commissions	22
4.6	Evénements particuliers	22
5	Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV)	22
5.1	Introduction	22
5.2	Activités	23
5.2.1	Direction et administration	23
5.2.2	Laboratoires	23
5.2.3	Eau potable, eau des piscines et plages publiques	27

5.2.4	Inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels	29
5.2.5	Campagnes cantonales, intercantionales et nationales	30
5.2.6	Produits chimiques	30
5.2.7	Inspectorat des viandes et abattoirs	30
5.2.8	Santé animale	31
5.2.9	Inspectorat laitier et production primaire	33
5.2.10	Protection des animaux	34
5.2.11	Expérimentation animale	35
5.2.12	Affaires canines	35
5.2.13	Importations et exportations des animaux vivants	36
6	Service des forêts et de la faune (SFF)	36
6.1	Forêts	37
6.1.1	Conservation des forêts	37
6.1.2	Diversité biologique en forêt	37
6.1.3	Protection contre les dangers naturels, forêts protectrices	38
6.1.4	Gestion des forêts, production et utilisation du bois	39
6.1.5	Formation	40
6.2	Faune, chasse et pêche	40
6.2.1	Rapports de dénonciation	40
6.2.2	Saison de chasse	40
6.2.3	Evénements particuliers	41
6.2.4	Statistique des permis de pêche	41
6.2.5	Pêche affermée	41
6.2.6	Pêche dans le lac de Neuchâtel	41
6.2.7	Pêche dans le lac de Morat	41
7	Préfectures	42
7.1	Conférence des préfets	42
7.2	Préfecture de la Sarine	42
7.3	Préfecture de la Singine	45
7.4	Préfecture de la Gruyère	45
7.5	Préfecture du Lac	50
7.6	Préfecture de la Glâne	53
7.7	Préfecture de la Broye	57
7.8	Préfecture de la Veveyse	59
7.9	Tableau des statistiques	62
8	Institut agricole de Grangeneuve (IAG)	63

8.1	Activités et événements particuliers	63
8.2	Formations professionnelles	64
8.2.1	Formation des métiers de la terre et de la nature	64
8.2.2	Formation des métiers de l'intendance, du lait et de l'agroalimentaire	64
8.3	Economie laitière	64
8.4	Prestations de service	65
8.4.1	Capricorne asiatique	65
8.4.2	Politique agricole 2014-2017	65
8.4.3	Participation à des manifestations	65
8.4.4	Marché concours des taureaux	65
8.4.5	Cours de formation continue	66
8.5	Exploitations	66
8.5.1	Ferme-Ecole de Grangeneuve	66
8.5.2	Ferme-Ecole de Sorens	66
8.5.3	Jardins-Ecole et Le Magasin	66
8.5.4	Rucher-Ecole et Verger-Ecole	67
9	Etablissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA)	67
10	Etat du personnel	67

1 Direction et secrétariat général

Conseillère d'Etat, Directrice : **Marie Garnier**

Secrétaires généraux : **Peter Mäder** et **Samuel Russier**

1.1 Activités du secrétariat général

1.1.1 Activités générales

La Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) a dans ses attributions :

- > Les affaires institutionnelles (Constitution, politique des langues, relations Eglises-Etat, droits politiques)
- > Les naturalisations et l'état civil
- > Les préfectures
- > Les communes
- > L'agriculture et la viticulture
- > L'enseignement professionnel agricole, agro-alimentaire, forestier et en économie familiale
- > Les améliorations foncières
- > Les affaires vétérinaires, le contrôle des denrées alimentaires, le contrôle des substances et préparations dangereuses et la protection des animaux
- > L'assurance des animaux de rente
- > Les forêts, les mesures de protection contre les catastrophes naturelles et la faune
- > Les vignes de l'Etat

En sa qualité d'organe d'état-major, le Secrétariat général appuie la Direction en collaborant à la prise de décisions et à la réalisation des différents projets. A ce titre, il s'emploie également à analyser à l'intention de la Conseillère d'Etat, Directrice, les projets soumis au Conseil d'Etat, notamment ceux relevant de la compétence des autres Directions.

1.1.2 Affaires institutionnelles, communes, état civil et naturalisations

Rapports entre l'Etat et les Eglises. La DIAF a contribué à la réalisation du défi 4, chantier 7 du programme gouvernemental : « Promouvoir la compréhension entre les communautés religieuses » : une délégation du Conseil d'Etat, présidée par la Directrice IAF, a rencontré le 11 février 2014 les représentants des communautés musulmanes et orthodoxes. Divers points ont été abordés lors de ces deux séances dont la problématique du manque de locaux et de salles de réunion, le carré musulman dans les cimetières et la question de l'aumônerie dans les établissements pénitentiaires.

Par ailleurs, la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts gère le secrétariat de la Commission cantonale pour les questions d'aumônerie. Sur la base du bilan fouillé de l'application de la Convention cadre du 3 mai 2005 sur l'exercice des aumôneries catholique romaine et évangélique réformée dans les établissements de l'Etat réalisé par ladite commission pour la période 2006-2014, le Conseil d'Etat a décidé de la reconduire pour une nouvelle période de cinq ans.

Communes et structures territoriales. La DIAF a contribué à la réalisation du défi 6, chantier 6 du programme gouvernemental : « Renforcer la place des communes comme premier niveau des institutions cantonales ». La DIAF préside l'organisation de projet chargée du désenchevêtrement des tâches Etat-communes. Elle s'engage également, notamment par le biais de son Service des communes, dans l'accompagnement des projets de fusions de communes. Elle a également mené différents travaux, et mandatés différentes études en lien avec la question des agglomérations et du renforcement institutionnel du centre cantonal.

Etat civil et naturalisations. La DIAF a réalisé un important chantier de réorganisation, aboutissant à la transformation de l'actuel Service de l'état civil et des naturalisations (SECiN) en un Service des affaires

institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil (SAINEC) dès le 1^{er} avril 2015. Cette réorganisation vise à valoriser les synergies entre ces domaines, à donner une meilleure visibilité aux questions institutionnelles et à réaliser la réorganisation de l'état civil, en cours, de manière optimale.

Cercles électoraux. La DIAF a contribué à la réalisation du défi 6, chantier 7 du programme gouvernemental : « Optimiser le fonctionnement des structures territoriales ». Dans ce cadre, afin de corriger le problème de quorum naturel induit, dans les cercles électoraux de la Glâne et de la Veveyse, par la réduction du nombre de parlementaires au Grand Conseil (réduction de 130 à 110), la DIAF a proposé au Grand Conseil l'adoption du système des groupes de cercles. Cette réforme a été acceptée en automne 2014 et entrera en vigueur pour les prochaines élections cantonales.

Médiation administrative. La DIAF a contribué à la réalisation du défi 7, chantier 4 du programme gouvernemental : « Développer et appliquer le concept de médiation administrative ». Un projet de loi sur la médiation administrative, instituant un organe de médiation dont les tâches et compétences se situent entre celles d'un médiateur et celles d'un ombudsman, a été transmis au Grand Conseil.

Droits politiques. Quatre votations fédérales et une votation cantonale ont eu lieu. Le Conseil d'Etat a pris les arrêtés en vue de la convocation du corps électoral du canton de Fribourg aux scrutins prévus en 2014 les 9 février, 18 mai, 28 septembre et 20 novembre. Pour le surplus, se référer au chapitre « 1.6.2 Votations » du rapport d'activité de la Chancellerie d'Etat.

1.1.3 Agriculture, Alimentation et Forêts et faune

La mise en œuvre de la politique agricole 2014 - 2017 fut le grand défi de l'année 2014 pour la Direction et ses services. Ce fut la tâche prioritaire l'an passé pour le Service de l'agriculture et l'Institut agricole Grangeneuve, mais aussi pour le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, qui a été mis à forte contribution dans le domaine des contrôles. Le but de la Direction était de soutenir le mieux possible les paysans dans l'application de cette politique. Un premier bilan montre que le canton a obtenu près de 6 millions de moins qu'en 2013 à titre de paiements directs. Comme dès 2015, tous les paysans auront accès aux programmes de la qualité agricole, une part au moins de cette réduction devrait pouvoir être compensée.

Avec les services, la Direction a publié en 2014 la deuxième édition du rapport agricole quadriennal. Le Grand Conseil en a pris connaissance en décembre. Ce rapport contient une analyse de la situation et décrit les mesures et moyens financiers de la politique agricole cantonale pour les quatre prochaines années. A l'avenir encore, le canton mettra principalement l'accent de son action sur l'amélioration des structures et l'appui aux mesures de promotion des ventes de produits agricoles. Le rapport est publié dans son intégralité sur le site Internet de la Direction.

Le Grand Conseil a approuvé en octobre une motion et un postulat sur le thème « Promotion des produits régionaux dans la restauration collective ». La Direction établira dans le délai d'un an un projet de loi et un rapport. Elle peut pour ce faire utiliser des travaux en cours dans le cadre du plan de mesures pour le développement durable. Le Grand Conseil a également approuvé une motion visant à encourager les investissements pour la rénovation des infrastructures de l'Institut agricole du canton de Fribourg à Grangeneuve. Il n'a pas fixé de montant précis, mais 10 millions de francs sont prévus au plan financier 2015 - 2018. Une première étude de faisabilité a déjà commencé en 2014.

Le projet de déplacement du site Agroscope-Liebefeld-Berne à Posieux ALP avance selon le calendrier prévu. En février 2014, le concours d'architecture pour le bâtiment voué à la recherche s'est achevé avec le choix du projet gagnant « AOP ». Durant le deuxième semestre, le projet de détail a été mis au point dans le but de présenter au Grand Conseil un décret ainsi qu'un message au printemps 2015. Les coûts totaux s'élèvent à 70 millions de francs. Le Conseil d'Etat a approuvé le décret en janvier 2015.

Le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires a travaillé en 2014, en collaboration avec la Direction, à la mise en œuvre de la loi sur l'eau potable. La directive pour l'établissement du plan des infrastructures d'eau potable PIEP ainsi qu'un règlement-type d'eau potable pour les communes ont été mis au point et publiés. Le projet Aquafri a également débuté, qui doit permettre une saisie de données géoréférencées de l'infrastructure d'eau potable de tout le canton et fournir ainsi la base d'une planification cantonale.

Les surfaces d'assolement ont constitué un thème important en 2014. La DIAF et le DAEC ont signé avec l'Office fédéral du développement territorial (ARE) et l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) une convention ayant pour objet de compléter l'inventaire des surfaces d'assolement. En l'occurrence, le but est de compléter l'inventaire cantonal sur la base des critères de l'Aide à la mise en œuvre 2006 de l'ARE. À court terme, les quelques 250 ha de surface d'assolement manquants doivent être validés afin que le zonage de ces surfaces soit à nouveau possible dans l'intérêt public. Au cours d'une période encore à déterminer, un inventaire définitif des surfaces d'assolement devra être établi.

2014 a été placée sous le signe de la collaboration avec la planification directrice des forêts du canton. Les causes de toutes les parties prenantes ont été recensées et discutées au sein de groupes de travail thématiques et régionaux. La planification établie sur la base de cette collaboration sera soumise en 2015 à la procédure de consultation interne et externe et devrait être achevée à fin 2015.

1.1.4 Décharge de la Pila

Conformément au cahier des charges retenu, le « Consortium pour l'assainissement de la Pila » avait déposé le projet d'assainissement en décembre 2010.

La réalisation des mesures préliminaires à l'assainissement de la décharge s'est terminée en 2014. Les mesures préliminaires entrent dans une phase d'exploitation qui durera jusqu'à l'assainissement du site. Un projet de plan d'action qui précise les investigations complémentaires à entreprendre sur la décharge et sur le secteur concerné de la Sarine a été élaboré et soumis à la DIAF, au Service des forêts et de la faune, ainsi qu'au « Consortium pour l'assainissement de la Pila » durant l'été 2014. De nombreuses réticences ont été formulées à cette occasion, notamment s'agissant de la réelle utilité de procéder à des investigations supplémentaires, forcément coûteuses.

1.2 Collaborations intercantionales

1.2.1 Conférence des Autorités de surveillance de l'état civil (CEc)

Cette Conférence a siégé à une seule reprise en 2014. Le principal thème traité a été le suivant :

- > Transfert du registre informatisé de l'état civil Infostar à la Confédération – Modalités du transfert

1.2.2 Conférence des Directeurs de l'Agriculture

Cette Conférence a siégé à trois reprises en 2014. Les principaux thèmes traités ont été les suivants :

- > Ordonnances fédérales de la politique agricole (PA 2014-2017)
- > Législation fédérale sur le droit foncier rural
- > Surfaces d'assolement

1.2.3 Conférence suisse des Directeurs cantonaux des forêts

Cette Conférence a siégé à une seule reprise en 2014. Les principaux thèmes traités ont été les suivants :

- > RPT-Convention-programme pour les forêts
- > Organisation et évolution des conférences des directrices et directeurs des forêts et de la chasse

1.2.4 Conférence des Directeurs cantonaux de la chasse

Cette Conférence a siégé à une seule reprise en 2014. Les principaux thèmes traités ont été les suivants :

- > Introduction de l'exercice de tir avec prise en compte des résultats
- > Organisation et évolution des conférences des directrices et directeurs des forêts et de la chasse

1.3 Affaires contentieuses (recours/décisions durant l'année en revue)

La DIAF connaît des recours contre les décisions des services qui lui sont subordonnés, soit essentiellement des décisions prises par le Service de l'état civil et des naturalisations, le Service de l'agriculture, le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, ainsi que le Service des forêts et de la faune. Elle connaît aussi d'autres recours que la loi place dans sa compétence. Les affaires contentieuses traitées en 2014 sont les suivantes :

Genre	Traitées	En suspens
1 Décisions sur recours	28	11
2 Responsabilité civile	2	0
3 Récusations	17	0
4 Décisions de première instance ou sur opposition	12	10
5 Plaintes administratives	4	1
6 Surveillance AFC	389	0
7 Affaires du personnel	0	1
8 Divers	2	1

Cinq décisions rendues par la DIAF sur recours sont pendantes devant une instance supérieure.

1.4 Législation

La liste par ordre chronologique des lois et décrets, d'une part, et des ordonnances et règlements publiés dans le Recueil officiel fribourgeois (ROF), d'autre part, dans les domaines relevant de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, est la suivante :

1.4.1 Lois et décrets

- > Décret du 20 février 2014 relatif aux naturalisations
- > Loi du 28 mars 2014 modifiant la loi sur la pêche
- > Décret du 14 mai 2014 relatif aux naturalisations
- > Décret du 11 septembre 2014 relatif aux naturalisations
- > Loi du 11 septembre 2014 modifiant la législation en matière de droits politiques (groupe de cercles électoraux)
- > Loi du 7 octobre 2014 modifiant la législation en matière de droits politiques (adaptations diverses)
- > Loi du 20 novembre 2014 modifiant la loi sur les communes (élections générales reportées en cas de fusion)
- > Décret du 17 décembre 2014 relatif aux naturalisations

1.4.2 Ordonnances et règlements

- > Ordonnance du 21 janvier 2014 modifiant le règlement concernant l'exercice de la pêche concédé par permis en 2013, 2014 et 2015
- > Décision du 14 janvier 2014 modifiant le règlement sur l'exercice de la pêche dans le lac de Neuchâtel en 2013, 2014 et 2015
- > Décision du 23 janvier 2014 modifiant le règlement sur l'exercice de la pêche dans le lac de Morat en 2013, 2014 et 2015
- > Ordonnance du 18 mars 2014 sur les conditions d'estivage
- > Ordonnance du 18 mars 2014 modifiant l'ordonnance concernant la zone de tranquillité de la Berra
- > Règlement du 8 avril 2014 sur la sécurité alimentaire (RSAI)
- > Ordonnance du 8 avril 2014 sur les épizooties (OEpiz)
- > Ordonnance du 8 avril 2014 fixant, pour la période annuelle d'assurance, les primes dues à Sanima et les montants maximaux de la valeur estimative des espèces assurées
- > Statut du 14 décembre 1996 des corporations ecclésiastiques catholiques du canton de Fribourg (Statut ecclésiastique catholique) – Révision
- > Ordonnance du 23 juin 2014 modifiant les dispositions en matière de surveillance de la faune, de la flore, de la chasse et de la pêche (suppression des coordinateurs de région et introduction des surveillants des réserves naturelles)
- > Ordonnance du 5 août 2014 délimitant la commune de Marly en zones, en relation avec une contamination par le capricorne asiatique, et ordonnant des mesures d'éradication
- > Ordonnance du 19 août 2014 fixant le tarif des frais du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OFSAAV)
- > Ordonnance du 6 octobre 2014 sur la péréquation financière intercommunale pour l'année 2015 (OPFI 2015)

-
- > Ordonnance du 2 décembre 2014 portant adhésion à la convention intercantonale de dissolution du concordat sur le commerce du bétail

1.5 Entités rattachées au secrétariat général

1.5.1 Conseil des jeunes

Conformément à la loi du 12 mai 2006 sur l'enfance et la jeunesse, la DIAF assume le suivi administratif du Conseil des jeunes (CJ) du canton de Fribourg. En 2014, le CJ a été très actif, avec une nouvelle équipe présidée par Julien Heckly, de Grandvillard. Outre la réalisation d'un nouveau logo, le CJ a actualisé la ligne graphique des Infos-Votations, le feuillet bilingue informant les jeunes de l'enjeu des votations fédérales. Le *flyer* est publié en collaboration avec la fondation alémanique Vimentis qui met à disposition les textes en allemand. Le CJ se charge de les traduire en français.

Une délégation du Conseil des jeunes a participé aux quatre cérémonies d'accueil des nouveaux citoyens fribourgeois qui ont eu lieu dans le canton. A l'issue des séances, la délégation a pu s'entretenir avec les jeunes ayant acquis la nationalité suisse afin de les sensibiliser à l'importance des droits civiques et les a encouragés à s'exprimer dans les urnes lors des votations et des élections.

Le 15 novembre 2014, une nouvelle présidente du Conseil des jeunes a été élue en la personne d'Anthéa Chavannes, apprentie employée de commerce, de Châtel-St-Denis.

Lien vers le site internet du CJ, où le rapport détaillé est en ligne : <http://www.cjfr.ch/fr/news.html>

1.5.2 Autorité foncière cantonale

Henri Nuoffer, Président

L'Autorité foncière cantonale (AFC) est chargée d'appliquer, en qualité d'autorité administrative de première instance, la loi fédérale sur le droit foncier rural du 4 octobre 1991 (LDFR). En outre, conformément aux compétences qui lui sont assignées par la loi du 24 février 1987 d'application de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole (LBFA), elle est chargée de traiter les requêtes portant sur la durée du bail, sur la détermination du fermage licite, sur l'autorisation d'affermage par parcelles d'entreprises agricoles, ainsi que sur les oppositions au fermage de baux à ferme agricole.

1.5.2.1 Activités

Les dossiers soumis à l'AFC ont été traités lors de 13 (13) séances plénières avec 146 (102) décisions en séance et de séances hebdomadaires avec effectif restreint conduisant à 561 (597) décisions par voie présidentielle.

Droit foncier rural (LDFR)

L'AFC a enregistré 482 (560) dossiers dont:

- > 280 (307) se rapportent à des autorisations de partage matériel (art. 58 al. 1 LDFR), de morcellement (art. 58 al. 2 LDFR), d'acquisition d'entreprises ou d'immeubles agricoles (art. 60 LDFR)
- > 91 (152) portant sur l'assujettissement au droit foncier rural d'immeubles situés en zone agricole
- > 64 (65) portant sur la fixation du prix licite (art. 66 LDFR)
- > 5 (6) portant sur une autorisation de dépassement de la charge maximale (art. 76 al. 2 LDFR)
- > 42 (30) portant sur la constatation de l'entreprise agricole (art. 7 LDFR)

Bail à ferme agricole (LBFA)

L'AFC a enregistré 47 (65) dossiers dont:

- > 14 (14) portant sur la durée de bail
- > 8 (18) portant sur la détermination du fermage licite
- > 4 (2) affermage par parcelles d'entreprises agricoles
- > 21 (28) approbations de fermage d'entreprises agricoles
- > 10 (3) dossiers d'opposition au fermage de baux à ferme formulées par le Service de l'agriculture
- > En outre, 4 (4) décisions ont fait l'objet d'un recours au Tribunal cantonal

1.5.3 Administration des vignobles de l'Etat

Mission et évènement particuliers

L'Administration des vignobles de l'Etat de Fribourg (AVE) est chargée de la gestion technique, commerciale et administrative des deux domaines viticoles de l'Etat de Fribourg, à savoir le Domaine des Faverges dans le Lavaux et le Vignoble de l'Etat de Fribourg ainsi que le Domaine du Château de Mur au Vully. Elle est rattachée à la DIAF.

Au cours de l'année écoulée les vins de l'Etat de Fribourg ont obtenu diverses distinctions :

- > Le Pinot noir « Vully Etat de Fribourg » 2012 a obtenu une médaille d'or au Grand Prix du Vin Suisse
- > Le Merlot 2012 du Domaine des Faverges a obtenu une médaille d'or au Mondial du Merlot 2014 ainsi qu'une médaille d'argent au Grand Prix du Vin Suisse
- > L'Enigme 2012, du Domaine des Faverges, Chasselas cultivé selon les méthodes de production biologiques a obtenu une médaille d'argent au Grand Prix du Vin Suisse ainsi qu'une médaille d'argent au Mondial du Chasselas
- > Le Faverges St-Saphorin Grand cru 2013, Chasselas en reconversion « Bourgeon Bio Suisse » a obtenu une médaille d'argent au Grand Prix du Vin Suisse

Résultats des vendanges des deux domaines

Au Domaine des Faverges le millésime 2014 a été touché par la grêle le 10 juin, raison de la faible récolte quantitative. Au Vully et aux Faverges, on a dû faire face au nouveau ravageur *Drosophila suzukii*, qui a aussi influencé la quantité de raisin.

Faverges : 15.5 ha dont 6.6 ha en reconversion bourgeon Bio Suisse	2014	2013	2012
Faverges blanc	46'300 lt	52'310 lt	73'100 lt
Ogoz (uniquement du raisin blanc)	5'880 lt	7'330 lt	12'500 lt
Faverges rouge	22'590 lt	25'440 lt	40'870 lt

Vully : 2.2 ha Etat de Fribourg et 3.3 ha Château de Mur	2014	2013	2012
Etat de Fribourg blanc	9'350 lt	7'050 lt	11'450 lt
Château de Mur blanc	10'650 lt	9'450 lt	17'700 lt
Etat de Fribourg rouge	4'100 lt	4'100 lt	5'200 lt
Château de Mur rouge	6'750 lt	6'950 lt	9'450 lt

2 Service de l'état civil et des naturalisations (SECiN)

Chef de service : **Jean-Pierre Coussa**

2.1 Domaine de l'état civil

2.1.1 Actes des services centraux

Documents d'état civil se rapportant à l'étranger	2014	2013
transcriptions d'actes provenant de l'étranger (art. 23 de l'ordonnance fédérale sur l'état civil du 28 avril 2006, ci-après OEC)	1533	1439
transmission à l'étranger d'actes relatifs à des faits d'état civil survenus dans le canton et concernant des ressortissants étrangers (art. 54 OEC)	109	153
transmission au Service de la population et des migrants d'actes relatifs à des faits d'état civil survenus	2357	2027

Documents d'état civil se rapportant à l'étranger	2014	2013
dans le canton et concernant des ressortissants étrangers (art. 28 du règlement d'exécution de la loi sur l'état civil)		
transmission à l'Office fédéral de l'état civil de documents d'état civil de ressortissants suisses domiciliés à l'étranger	24	27

Mariages	2014	2013
examen de dossiers de procédure de mariage d'étrangers (art. 16 OEC)	332	184
dossiers de procédure de mariage retirés	8	7

Partenariats	2014	2013
examen de dossiers de procédure de partenariats enregistrés	11	4
dossier de procédure de partenariat retiré	0	0

Reconnaisances	2014	2013
examen de dossiers de reconnaissances d'enfants (art. 11 et 16 OEC)	52	36

Changements d'état civil	2014	2013
rectifications, radiations et compléments dans les registres spéciaux et des familles (art. 43 CC et 29 OEC)	64	30
instructions diverses relatives au Service de l'état civil	72	65
traitement des dossiers d'adoption (art. 264 ss CC)		
prononcées par la DIAF	26	20
demande retirée	2	0
changements de noms de famille et de prénoms (art. 30 CC)		
accordés par le SECiN	328	218
demandes retirées	14	13

Droits de cité

En application de la loi fédérale du 29 septembre 1952 sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse (ci-après LN) et de la loi du 15 novembre 1996 sur le droit de cité fribourgeois (ci-après LDCF), les dossiers suivants ont été traités, sous l'angle des contrôles d'état civil (vérification de documents et d'identité, établissement des liens de filiation):

	2014	2013
contrôle des données d'état civil pour les réintégrations dans le droit de cité suisse et fribourgeois		
selon art. 21, 23 et 58 LN	4	18
selon art. 21 LDCF	5	12
naturalisations ordinaires (art. 13 LN)	655	511
naturalisations facilitées (art. 27, 28 et 29 LN)	479	506
naturalisations facilitées (art. 31a et 31b LN)	9	13
naturalisations facilitées (art. 58a et 58c LN)	134	54
naturalisations de Fribourgeois dans d'autres communes fribourgeoises (art. 36 LDCF)	7	18
conservations du droit de cité fribourgeois suite à la naturalisation dans un autre canton (art. 27 LDCF)	2	0
pertes du droit de cité suisse (art. 10 et 42 LN)	1	1
libérations du droit de cité fribourgeois (art. 28 et 29 LDCF)	19	2
libération du droit de cité de communes fribourgeoises (art. 39 LDCF)	9	9

Divers	2014	2013
autorisations d'obtenir des renseignements d'état civil à but généalogique (art. 59 OEC)	57	33
recherche d'un membre de la famille	12	11

2.1.2 Offices décentralisés de l'état civil

En 2014, les offices décentralisés de l'état civil ont procédé à l'enregistrement de:

	2014	2013
naissances	2427	2365
reconnaisances	848	764
mariages	1304	1238
décès	1911	1803
divorces	555	579
partenariats	17	14
dissolutions du partenariat	3	3
déclarations de nom	430	663

2.2 Domaine des naturalisations

Durant l'année 2014, le Service des naturalisations a enregistré 1597 (1110) nouveaux dossiers, toutes procédures confondues.

2.2.1 Naturalisations ordinaires

Le Grand Conseil s'est prononcé sur 481 demandes de naturalisation ordinaire qui se répartissent comme suit:

Pays d'origine	Dossiers	Pays d'origine	Dossiers
Afghanistan	2	Irak	6
Albanie	1	Iran	1
Algérie	9	Irlande	1
Allemagne	31	Israël	2
Angola	4	Italie	73
Argentine	2	Kénya	5
Arménie	2	Kosovo	112
Autriche	2	Macédoine	35
Bangladesh	1	Madagascar	2
Belgique	12	Maroc	5
Bosnie et Herzégovine	34	Néo-Zélande	1
Brésil	6	Pays-Bas	1
Bulgarie	8	Pérou	3
Cambodge	1	Philippines	1
Cameroun	6	Pologne	13
Canada	7	Portugal	123
Cap-Vert	10	République démocratique du Congo	18
Chili	6	République dominicaine	3
Chine	2	Roumanie	9
Colombie	6	Russie	4
Costa Rica	1	Rwanda	1
Croatie	9	Serbie	51
Cuba	1	Somalie	3
Espagne	34	Soudan	1
Etats-Unis	2	Sri Lanka	12

Pays d'origine	Dossiers	Pays d'origine	Dossiers
Ethiopie	11	Tchèque	1
Finlande	3	Tunisie	6
France	103	Turquie	48
Grande-Bretagne	11	Ukraine	2
Guinée	1	Vietnam	5
Hongrie	5	Personnes confédérées	8

Parmi ces 481 (372) dossiers de naturalisation ordinaire, 265 (169) personnes concernent des étrangers de la deuxième génération.

Ainsi, avec les membres de leur famille compris dans la naturalisation, 881 (636) personnes ont été naturalisées fribourgeoises, soit 481 (372) ressortissant(e)s étranger(ères) avec 162 (100) conjoints étrangers et 238 (164) enfants étrangers.

2.2.2 Cérémonies d'engagement des nouveaux naturalisés

En 2014, le Service a organisé 4 cérémonies officielles lors desquelles les nouveaux citoyens suisses et fribourgeois ont pris l'engagement, devant un représentant du Conseil d'Etat, d'être fidèles aux Constitutions fédérale et cantonale.

Ces cérémonies ont eu lieu le

- > 15 janvier 2014 à l'Université Miséricorde: 135 (122) nouveaux citoyens
- > 19 mars 2014 au Cycle d'Orientation du Lac à Morat: 111 (160) nouveaux citoyens
- > 18 juin 2014 à la salle Univers@lle à Châtel-St-Denis: 144 (198) nouveaux citoyens
- > 8 octobre 2014 à la salle Podium à Düdingen: 374 (144) nouveaux citoyens

2.2.3 Droit de cité cantonal

Outre l'octroi par le Grand Conseil du droit de cité fribourgeois à 8 (7) Confédérés, le Conseil d'Etat a prononcé 7 (12) réintégrations de Confédérés dans le droit de cité fribourgeois et 19 (20) libérations du droit de cité fribourgeois.

2.2.4 Naturalisations facilitées

En application de la loi fédérale sur la nationalité (LN), l'Office fédéral des migrations, a traité 618 (518) demandes de naturalisation facilitée, dont 504 (518) fribourgeois, après préavis de la DIAF. Ces procédures de naturalisations facilitées se répartissent comme suit:

507 (403) demandes de naturalisation du conjoint étranger d'une Suisseuse ou de l'épouse étrangère d'un Suisse (art. 27 et 28 LN);

111 (115) demandes de naturalisation facilitée d'enfants étrangers nés avant 1985 de l'union d'une Suisseuse par filiation mariée à un étranger (art. 58a et 58c LN) ou qui n'ont pas pu être compris dans la naturalisation de l'un de ses parents (art. 31a et 31b LN).

2.2.5 Réintégrations

4 (9) anciens ressortissants suisses et fribourgeois ont été réintégrés dans la nationalité suisse et dans le droit de cité fribourgeois par décision de l'Office fédéral des migrations.

2.2.6 Révocations

9 (4) annulations de naturalisation facilitée ont été prononcées par l'Office des migrations suite à la dénonciation par le canton.

6 (8) cas pour usage abusif de la législation et institution du mariage ont été dénoncés à l'Office fédéral des migrations.

3 Service des communes (SCom)

Chef de service : **Gérald Mutrux**

3.1 Activités

3.1.1 Travaux législatifs

Le Service a mené plusieurs travaux législatifs, à savoir :

- > l'ordonnance du 6 octobre 2014 sur la péréquation financière intercommunale qui met en œuvre la loi sur la péréquation financière intercommunale (LPFI) pour l'année 2015. Les nouveaux paramètres font l'objet d'une annexe à cette ordonnance ;
- > l'élaboration d'une nouvelle loi sur les finances communales introduisant le nouveau modèle de compte harmonisé (MCH2) pour les communes fribourgeoises ; un comité de pilotage sera institué avec mission d'examiner les recommandations de la Conférence des Directeurs des finances relatives à MCH2 et les propositions du groupe de projet (GPMCH2) ;
- > la loi sur les communes a été modifiée à deux reprises, soit par la loi du 7 octobre 2014 (ROF 2014_077) et par la loi du 20 novembre 2014 (ROF 2014_087) ;
- > en outre, le Service a été sollicité à collaborer dans divers projets de loi menés par d'autres entités et sur une base informelle, mais nécessitant néanmoins des ressources en temps et en personnel parfois considérables.

3.1.2 Examen des comptes/budgets et contrôle de l'endettement

Le Service a contrôlé la régularité formelle des budgets, des comptes et de leur équilibre financier pour l'ensemble des communes, associations de communes et établissements communaux. Il a établi pour toutes les communes, associations de communes et établissements communaux, la limite de l'endettement légal. Cette limite est fondée sur la somme des autorisations de financement délivrées tenant compte des obligations d'amortissements prescrits par la loi sur les communes. Le contrôle de la limite de l'endettement légal a été mis à jour sur la base des bilans établis au 31 décembre 2013.

3.1.3 Etablissement de la situation financière des communes

Le Service a établi, pour l'ensemble des comptes communaux, le bénéfice effectif moyen, la capacité d'investissement et les indicateurs financiers usuels. Il a également été sollicité à de nombreuses reprises afin de conseiller les communes sur la base des résultats des analyses financières, des indicateurs, du contrôle légal de l'endettement, de l'analyse budgétaire et de l'examen des comptes.

3.1.4 Calcul de la péréquation financière intercommunale

Le Service a calculé les indices du potentiel fiscal (péréquation des ressources) et les indices synthétiques des besoins (péréquation des besoins) des 163 communes (état au 1^{er} janvier 2014), ainsi que les montants pour les communes contributrices ou bénéficiaires des ressources et les montants pour toutes les communes bénéficiaires des besoins.

Les travaux pour la première évaluation du système de péréquation financière sont en cours. Un groupe de travail accompagnant les travaux de la première évaluation de la péréquation financière intercommunale (GT Évaluation péréquation) a été institué par le Conseil d'Etat en mai 2014.

3.1.5 Autorisations de financement

Le Service a octroyé 118 autorisations de dépenses financées par emprunt en augmentation de la limite de crédit, de cautionnement et de changement d'affectation des fonds spéciaux.

3.1.6 Contrôle des coefficients communaux

Le Service a enregistré les communications relatives à des changements de coefficients communaux et les a communiquées à l'intention des destinataires concernés. Le cas échéant, il a également préparé les projets d'arrêté du Conseil d'Etat approuvant ou abrogeant les coefficients d'impôt supérieurs à 100 % de l'impôt cantonal de base.

3.1.7 Etablissement de statistiques

Les tableaux statistiques sont publiés dans l'Annuaire du canton de Fribourg. D'autres statistiques sont établies pour des besoins particuliers et sur demande des services de l'Administration cantonale et de la Confédération. Certaines données statistiques sont par ailleurs disponibles sur le site Internet du Service.

3.1.8 Examen des statuts d'associations de communes

Le Service a contrôlé la conformité de 18 statuts d'associations de communes au droit cantonal et fédéral. Il a préparé à cet égard les demandes d'approbation adressées aux autorités compétentes.

3.1.9 Examen et préavis de règlements communaux

Le Service a préavisé, à l'intention des Directions compétentes, 96 règlements communaux. Il a ainsi procédé à l'examen préalable desdits règlements communaux puis à l'examen final. Il a également préparé les décisions d'approbation pour les règlements qui relèvent de la compétence de la DIAF.

3.1.10 Elaboration de formulaires de révision

Le Service met à disposition les formulaires suivants : « Contrôle périodique des valeurs au bilan » et « Vérification des comptes pour les organes externes ». Ces formulaires sont régulièrement mis à jour.

3.1.11 Avis juridiques

Le Service a également été sollicité à de nombreuses reprises, tant par les communes que par les préfetures ou les services de l'Administration cantonale, pour fournir un avis sur l'interprétation de certaines dispositions de la législation sur les communes.

3.1.12 Cours de formation

Les travaux relatifs à la formation francophone intercantonale BE-NE-JU-FR-VD-GE-VS des secrétaires municipaux se sont poursuivis en 2014. Le cinquième cycle de formation a induit un changement de nom compte tenu du fait que la formation englobe désormais tous les cantons romands y compris Berne : elle s'appelle ainsi « Formation romande des cadres communaux FR2C ». La branche du droit communal comprise dans le module 2 est quant à elle dispensée par un enseignement commun pour les généralités et des enseignements spécialisés pour les particularités cantonales. En ce qui concerne le canton de Fribourg, un collaborateur du Service a contribué aux cours consacrés aux spécificités du canton de Fribourg.

3.2 Commissions et groupes de travail

- > Comité et secrétariat de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales ;
- > Groupe d'accompagnement de l'unité « Politiques locales » de l'Institut de Hautes Etudes en administration publique ;
- > Commission de coordination des examens périodiques de subventions ;
- > Groupe de travail accompagnant les travaux de la première évaluation de la péréquation financière intercommunale (GT Évaluation péréquation) ;
- > Commission des constructions scolaires ;
- > Groupe de travail « Agglomération-fusions » ;
- > Commission chargée de la formation et du perfectionnement du personnel administratif des communes de la Singine et du Lac ;
- > Groupe de travail « Frais d'investissement et frais financiers des EMS – Fiffine » ;
- > Groupe de coordination intercantonale MCH2 ;
- > Organe paritaire pour l'étude du financement des centres de renfort – FriFire CR ;

- > Groupe de travail chargé d'élaborer un avant-projet de loi révisant la loi sur l'exercice des droits politiques et la loi sur les communes ;
- > Groupe de pilotage du projet de révision de la loi sur la prophylaxie et les soins dentaires scolaires ;
- > Groupe de travail chargé de préparer un avant-projet de loi relative à la contribution sur la plus-value (jusqu'en octobre 2014) ;
- > Groupe de projet chargé d'élaborer un modèle comptable harmonisé pour les communes fribourgeoises (MCH2).

4 Service de l'agriculture (SAgri)

Chef de service : **Pascal Krayenbuhl**

Le Service de l'agriculture (SAgri) est chargé d'appliquer les mesures de politique agricole fédérale et cantonale. Il administre les paiements directs et soutient l'agriculture fribourgeoise en encourageant les améliorations structurelles, la promotion des produits, de l'élevage et de la viticulture ainsi que les mesures environnementales, paysagères et d'accompagnement social. Il veille à la protection des sols agricoles et collabore à l'application du droit sur le bail à ferme agricole.

4.1 Paiements directs et mesures environnementales

4.1.1 Paiements directs

Le Service est chargé de la gestion des paiements directs fédéraux et des contributions cantonales spécifiques. En 2014, l'Ordonnance sur les paiements directs a été révisée dans son intégralité. Il n'est dès lors pas possible de présenter une comparaison détaillée des montants versés en 2013 et 2014. En 2014, 2 624 exploitations agricoles, ainsi que 557 exploitations d'estivage ont bénéficié de ces contributions.

Le tableau suivant présente les contributions versées en 2014.

Genre de contributions	Parts versées par le canton en milliers de Fr.	Parts versées par la Confédération en milliers de Fr.	Contributions totales en milliers de Fr.
Contribution au paysage cultivé		28 052	28 052
Contribution à la sécurité de l'approvisionnement		81 109	81 109
Contribution à la biodiversité	430	16 813	17 243
Contribution à la qualité du paysage	254	2 287	2 541
Contribution au système de production		34 504	34 504
Contribution à l'efficacité des ressources		513	513
Contribution à la transition		23 237	23 237
Total paiements directs	684	186 515	187 199
Contributions à la culture des champs		4 566	4 566
Contributions pour la protection des eaux	106	405	511
Contributions pour la protection de l'air (FRIAMMON)		2 144	2 144
Contributions cantonales à l'estivage	210		210
Contributions cantonales pour les méthodes culturales préservant le sol	75		75
Total des contributions	1 075	193 630	194 705

Dès 2014, les contributions d'estivage sont intégrées à la contribution au paysage cultivé. Les exploitations d'estivage bénéficient également de deux nouveaux types de contributions, soit celles pour la biodiversité et celles pour la qualité du paysage. C'est au total un montant de 12 045 617 francs qui est attribué aux exploitations d'estivage.

Les contributions cantonales d'estivage sont allouées en vue d'encourager la mise en valeur de la production fromagère dans la région d'estivage. Le montant versé pour l'année 2014 a été de 210 000 francs. Il a été réparti entre 52 bénéficiaires, selon le volume des productions engendré sur chaque site d'estivage et destiné à la commercialisation. Pour 2014, le volume total est de 3 158 189 kg de lait, ce qui représente 6,6 centimes par kilo de lait.

Le projet d'actualisation de la couverture du sol, respectivement de la surface agricole utile, est en phase finale. Les communes de Mézières (secteur Berlens) et de Crésuz ont été contrôlées et les plans mis en consultation en 2014.

4.1.2 Reconnaissance des exploitations

En 2014, 57 décisions de reconnaissance ou de révocation ont été prises. 16 communautés complètes ont été formées pour 14 dissoutes. 12 communautés partielles formées pour 9 dissoutes ainsi que 6 nouvelles exploitations simples reconnues.

4.1.3 Protection de l'environnement, de la nature et du paysage

4.1.3.1 Protection de la nature: biodiversité et mise en réseau

En application de l'ordonnance fédérale sur les paiements directs, 1 077 exploitations ont bénéficié de subventions à titre de la biodiversité de qualité 2 pour un montant total de 2 782 118 francs. 1 405 exploitations ont bénéficié d'un bonus de 4 239 097 francs pour le volet de mise en réseau des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB). 9 nouveaux projets de mise en réseau ont été reconnus en 2014. Le nombre total de réseaux est de 48. Le financement pour les réseaux écologiques est à la charge à 90 % de la Confédération et à 10 % du canton.

4.1.3.2 Protection de l'eau

En application du règlement du 21 juin 2011 sur les eaux (RCEaux), le Service a versé des indemnités à la surface pour 64 agriculteurs exploitant des terres situées dans les projets suivants: Avry, Neyruz, Middel, Courgevaux, Fétigny, Domdidier, Lurtigen et Gurmels. Le montant total des subventions versées pour les projets nitrates s'élève à 510 867 francs. La part cantonale des indemnités versées (20,7 % du total) s'élève à 105 980 francs répartis à parts égales entre le canton et les propriétaires des captages, le solde étant à charge de la Confédération.

4.1.3.3 Protection de l'air

Un projet ammoniac, selon les articles 77a et b de la loi fédérale sur l'agriculture intitulé « Amélioration de l'efficacité de l'azote par réduction des émissions d'ammoniac d'origine agricole-FRIAMMON » a été élaboré et signé le 2 juin 2009. En 2014, il y a eu 60 demandes pour des pendillards, 38 pour des couvertures de fosses ouvertes, 19 projets pour l'affouragement des porcs avec de l'aliment appauvri en azote et 7 projets individuels. Ainsi, 124 projets ont été décomptés pour un montant de 2 144 207 francs à charge de la Confédération. Le montant d'investissement global s'élève à 3 195 397 francs. Le programme FRIAMMON est arrivé à échéance en 2014.

4.1.3.4 Protection des sols

Préavis sol. Conformément à l'ordonnance du 20 août 2002 sur la protection des sols, le Service a préavisé 173 demandes de permis de construire en zone agricole relatives à des travaux ayant un impact qualitatif ou quantitatif sur le sol.

Semis sans labour. Cette mesure, reprise par les paiements directs fédéraux, a été payée pour la dernière fois en 2014. Le Service a versé des contributions à 50 agriculteurs, pour une surface de 195 ha, concernant 115 parcelles, pour un montant total de 75 384 francs.

4.1.3.5 Qualité du paysage

Dès 2014, la loi sur l'agriculture prévoit la possibilité de créer des projets de qualité du paysage dont les mesures peuvent bénéficier de paiements directs. En 2014, les projets « Broye », « Intyamou-Jogne » et « Gantrisch » ont été approuvés. Trois nouveaux projets ainsi que l'agrandissement du projet « Vallées de l'Intyamou et de la Jogne » - sur la commune de Jaun - ont été développés et déposés le 31 août à l'Office fédéral de l'agriculture pour validation. Si tous les projets sont acceptés, le canton sera couvert en 2015.

Le financement des projets de qualité du paysage sont à charge à 90 % de la Confédération et à 10 % du canton.

4.2 Aides structurelles

4.2.1 Subventions à « fonds perdu »

4.2.1.1 Subventions ordinaires

Améliorations foncières (subventions ordinaires)

Les contributions pour les améliorations foncières (AF) sont des aides pour l'amélioration des structures agricoles telles que remaniements parcellaires, chemins, assainissements de terrain, remises à ciel ouvert de ruisseaux, irrigations, adductions d'eau et raccordements électriques. Les améliorations foncières bénéficient de subventions cantonales et fédérales.

Bâtiments ruraux (subventions ordinaires)

Les contributions pour les bâtiments ruraux sont des aides pour la construction ou la transformation de bâtiments d'exploitation, de laiteries ou de bâtiments d'alpage. Les bâtiments ruraux bénéficient de subventions cantonales et fédérales. A relever que les bâtiments en zone de plaine ne bénéficient que d'une subvention cantonale.

Subventions ordinaires versées en 2014

	Subventions cantonales Fr.	Subventions fédérales Fr.	Total Fr.
Améliorations foncières	4 267 824	5 651 719	9 919 543
Bâtiments ruraux	4 311 700	3 003 035	7 314 735
Total versé en 2014	8 579 524	8 654 754	17 234 278

Le montant total des travaux soutenus par les subventions ordinaires représente environ 50 millions de francs.

4.2.1.2 Subventions du Fonds des améliorations foncières (Fonds des AF)

Le Fonds des améliorations foncières (AF) est un fonds cantonal. Il est utilisé pour subventionner des entreprises d'améliorations foncières agricoles d'un coût peu élevé et permet notamment de participer au financement d'études dans le domaine du génie rural et des bâtiments ruraux. Les contributions du Fonds des AF sont des aides pour l'amélioration des structures agricoles telles que groupements volontaires de parcelles, chemins, assainissements de terrains, adductions d'eau, raccordements électriques, irrigations, ruraux et bâtiments alpestres. A noter que les travaux subventionnés à l'aide du Fonds des AF ne bénéficient pas de subventions fédérales.

Subventions du Fonds des AF versées en 2014	Fr. 655 158
--	-------------

Le montant total des travaux soutenus par le Fonds des AF représente environ 3 millions de francs.

4.2.2 Crédits d'investissements

Il s'agit de prêts financés par la Confédération dont la gestion est déléguée au canton.

Prêts accordés en 2014 en faveur des personnes physiques	Fr. 21 236 000
---	----------------

Il s'agit de prêts essentiellement accordés pour des aides initiales, constructions et transformations de maisons d'habitation, de bâtiments d'exploitations, de constructions de poulaillers, d'achats d'exploitation par le fermier, de diversifications et petites entreprises artisanales.

Prêts accordés en 2014 en faveur des personnes morales	Fr. 2 548 000
---	---------------

Il s'agit de prêts accordés pour des constructions et transformations de laiteries ainsi que d'ouvrages en faveur des communes et syndicats.

Le total des prêts accordés par les crédits d'investissements en 2014 s'élève à 23 784 000 francs.

4.2.3 Aide aux exploitations paysannes

Il s'agit de prêts financés à part égale par la Confédération et par le canton dont la gestion est déléguée au canton.

Prêts en 2014

Buts	Montants Fr.
Conversions de dettes existantes	410 000
Aides destinées à surmonter des difficultés financières exceptionnelles	85 000
Total 2014	495 000

4.2.4 Fonds rural cantonal

Il s'agit de prêts financés par le canton, par le biais du Fonds rural cantonal.

Prêts accordés en 2014 en faveur des personnes physiques	Fr. 3 604 000
---	---------------

Il s'agit de prêts accordés pour des travaux de constructions/rénovations diverses (habitations et bâtiments d'exploitation), des achats de terres et domaines, des entreprises de mise en valeur, des chemins alpestres et des mesures de diversification.

Prêts accordés en 2014 en faveur des personnes morales	Fr. 500 000
---	-------------

Le total des prêts accordés par le Fonds rural cantonal en 2014 s'élève à 4 104 000 francs.

4.3 Aménagement du territoire

Le Service préavise les demandes de permis de construire en zone agricole et celles concernant les immeubles ayant fait l'objet d'améliorations structurelles. L'examen des dossiers de plans d'aménagement consiste à évaluer l'impact des modifications proposées sur l'agriculture.

Les dossiers suivants ont été préavisés durant l'année 2014:

- > 362 demandes d'autorisation de construire relatives à de nouvelles constructions ou modifications de ruraux, transformations d'habitations, hangars, poulaillers, serres, tunnels en matière plastique, fermes de colonisation, chalets d'alpage, installations de biogaz et constructions liées aux activités accessoires non agricoles;
- > 195 demandes émanant directement d'agriculteurs ou de communes, relatives au calcul des unités de logement ou à diverses installations agricoles;
- > 54 dossiers de révision ou de modification de plans d'aménagement locaux, d'examen préalable ou d'examen final, d'études préliminaires en vue de la révision prochaine du plan d'aménagement local (PAL) ainsi que de zones de protection de sources.

4.4 Promotion des produits, élevage et viticulture

4.4.1 Promotion des produits agricoles

Le canton soutient des actions de promotions des produits agricoles afin de renforcer l'image des produits fribourgeois ainsi que de favoriser leur mise en valeur sur les marchés. Pour l'année sous revue, le canton a versé des aides pour 26 projets et notamment 350 000 francs à l'association pour la promotion des produits du terroir du pays de Fribourg qui est la principale coordinatrice pour la promotion des produits agricoles fribourgeois.

4.4.2 Elevage bovin

En 2014, le canton a alloué 395 000 francs pour des mesures spécifiques d'encouragement à l'élevage bovin fribourgeois. A ce chiffre s'ajoutent 575 000 francs pour l'écoulement du bétail de boucherie par l'intermédiaire de la Coopérative fribourgeoise pour l'écoulement du bétail.

Un soutien cantonal important a été accordé aux clubs et associations de district pour favoriser la formation des éleveurs et la mise sur pied de manifestations régionales. L'amélioration de la qualité, en particulier par un soutien de la production de lait durable et des analyses de la qualité du lait, est également une mesure phare en faveur des éleveurs bovins fribourgeois.

Trois manifestations de niveau national organisées dans le canton de Fribourg ont également bénéficié de l'aide financière du canton: Expo Bulle (50 000 francs), Marché-Concours des taureaux (60 000 francs) et JUNIOR BULLE EXPO (40 000 francs).

4.4.3 Elevage chevalin

En 2014, le canton a alloué 30 600 francs pour des mesures spécifiques d'encouragement à l'élevage chevalin fribourgeois.

4.4.4 Elevage porcin, ovin et caprin

Le soutien cantonal 2014 s'élève à 16 970 francs pour les mesures concernant l'élevage porcin (uniquement contribution au Service sanitaire) et à 75 400 francs pour les mesures de soutien à l'élevage ovin et caprin.

4.4.5 Viticulture

La vendange 2014 a fourni un rendement pour l'ensemble du vignoble cantonal de 898 645 kg tous cépages confondus. La surface inscrite au cadastre viticole est de 115,9 ha. Des statistiques de détail sont disponibles sur le site du SAgr (www.fr.ch/sagri). Malgré un été pluvieux et des conditions météorologiques difficiles, l'état sanitaire de la vendange a été bon.

4.5 Participation à des commissions

Le Service participe à la

- > commission de l'agriculture
- > commission pour l'amélioration des structures en agriculture (CASA)
- > commission de recours en matière d'améliorations foncières
- > commission d'acquisition des immeubles
- > commission pour la protection des végétaux
- > commission de la viticulture
- > commission de dégustation des vins d'appellation d'origine contrôlée.

4.6 Evénements particuliers

La mise en œuvre de mesures de la PA 14 – 17 et la mise en production d'une nouvelle version du programme de gestion des paiements directs Gelan 2015 ont occupé le Service de manière importante.

Le Service a collaboré de manière intensive à la mise à jour de l'inventaire des surfaces d'assolements (SDA).

Le SAgr a coordonné la rédaction du deuxième rapport quadriennal sur l'agriculture.

5 Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV)

Chef de service et Vétérinaire cantonal : **Dr. Grégoire Seitert**

Chef de service adjoint et Chimiste cantonal : **Dr. Jean-Marie Pasquier**

5.1 Introduction

Pour le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV), trois épisodes majeurs ont marqué l'année 2014 : la tuberculose bovine, le retrait de fromages importés et la contamination des réseaux d'eau potable.

Bénéficiant du nouveau logiciel commun à l'ensemble des cantons romands (LIMSOPHY) pour le contrôle (inspection, prélèvement, analyse) des denrées alimentaires depuis 2012, le SAAV a pu étendre cette application informatique aux inspections des abattoirs et aux analyses de biologie vétérinaire. Les trois laboratoires romands pour

les analyses des épizooties (FR, NE et VD) ont également été mis en réseau aux niveaux logistique, analytique et informatique. Désormais, ils sont soutenus par les six cantons romands comme pôle régional.

Enfin, les travaux de construction/rénovation du futur bâtiment EVA (Environnement, Eau, Vétérinaire, Alimentaire), qui doit accueillir notamment le SAAV, nécessitent un travail conséquent de la part des services concernés (SAAV, Service de l'Environnement, section Lacs et cours d'eau du Service des ponts et chaussées). Le déménagement aura lieu après l'été 2015.

5.2 Activités

5.2.1 Direction et administration

Suite à la réorganisation du service – la détermination du catalogue des prestations, des missions et des tâches à l'échelon du service ainsi que des collaboratrices et collaborateurs du SAAV, le nouvel organigramme du service, le nouveau catalogue des prestations entériné par la DIAF, la finalisation de 109 cahiers des charges, la réalisation des entretiens annuels, la fixation d'objectifs sur toutes les unités organisationnelles avec fixation d'indicateurs de performance SMART – les nouvelles bases législatives ont permis de sceller définitivement les prestations dans le droit cantonal (RSAI, RSF 821.30.11 ; OEpiZ, RSF 914.10.11 ; OFSAAV, RSF 821.30.16).

Pour l'année 2014, tous les objectifs fixés ont été atteints grâce à l'engagement important de chaque collaboratrice et chaque collaborateur du SAAV ainsi que des différents partenaires du service.

En vue du déménagement, une directive de classement, de pré-archivage et d'archivage a permis au service de classer et mettre à jour tous les documents administratifs durant l'été 2014.

Au niveau juridique, le service a eu l'avantage, durant l'année écoulée, d'être consulté sur 27 projets de révision législatifs. Il a également, pour la DIAF, participé aux projets de réponse à 4 instruments parlementaires qui ont été déposés par le Grand Conseil.

Le service a émis 2812 décisions administratives. De plus, l'autorité a prononcé 4 interdictions de détention d'animaux et 1 interdiction d'utilisation de locaux. Le SAAV a répondu à 25 oppositions, rendu 15 prises de position dans le cadre des demandes d'observation suite à des recours et a transmis 131 dossiers au Ministère public pour dénonciation pénale, dont 3 dossiers pour infraction aux articles 285 ou 286 du code pénal suisse du 21 décembre 1937 (RS 311.0, CPS), empêchement d'un fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions.

	Décisions	Oppositions	Recours	Dénonciations
Laboratoires chimie et biologie	300	6	1	8
Inspectorat des denrées alimentaire	881	11	2	44
Inspectorat de l'eau potable et des produits chimiques	203	6	0	1
Santé animale	1214	0	2	23
Inspectorat des viandes et abattoirs	25	2	1	3
Protection des animaux	189	-	9	49
Direction	-	-	-	3
Total	2812	25	15	131

5.2.2 Laboratoires

5.2.2.1 Biologie alimentaire

En 2014, le secteur a été très dynamique et proactif quant au développement de nouvelles méthodes d'analyses partiellement automatisées pour les paramètres de microbiologie alimentaire tout en assurant les principales missions de routine comme effectuer les analyses microbiologiques de denrées alimentaires et d'eau potable. Le secteur a procédé à l'analyse microbiologique de 3249 échantillons d'eau potable, 112 échantillons d'eau de piscine, 16 échantillons d'eau de plage et 856 échantillons de denrées alimentaires, dont 800 dans le cadre de 8 campagnes internes et d'une campagne nationale. A ces analyses s'ajoutent 152 analyses d'échantillons pour les légionelles et 25 échantillons analysés dans le cadre d'essais interlaboratoires (assurance de qualité).

Le nombre d'échantillons de denrées alimentaires pris en charge a augmenté de 35,4 % par rapport à l'année précédente.

Campagnes d'analyses microbiologiques	Nombre d'échantillons	Échantillons non conformes
Établissements de restauration	533	129 (24 %)
Glaçons	104	32 (30 %)
Produits à base de viande échaudés	16	4 (25 %)
Fromageries artisanales	19	1 (5 %)
Listeria dans les produits à risques	49	0 (0 %)
Foie gras et produits dérivés	18	2 (11 %)
Buffets froids et buffets de salades	20	2 (10 %)
Articles de boulangeries et de pâtisserie	19	2 (11 %)
Statut microbiologique des fromages	22	1 (5 %)

5.2.2.2 Biologie vétérinaire

Dans le domaine analytique, l'année 2014 fut marquée par la mise en place d'une méthode permettant le dépistage du syndrome dysentérique respiratoire porcin (SDRP). Dans ce but, le laboratoire a introduit et validé la méthode moléculaire permettant la détection du virus du SDRP dans le sang.

L'année s'est terminée par beaucoup d'analyses pour la présence de salmonelles chez les bovins et les poules, dont une grande quantité de cas étaient positifs (voir illustration).



Sur le plan organisationnel, l'année a été marquée par la phase pilote, sur le site de Granges-Paccot, du projet de création du « Réseau VET » romand. Ce projet, regroupant les laboratoires vétérinaires des cantons de Fribourg, Neuchâtel et Vaud vise à une meilleure utilisation des ressources analytiques par la mise en commun des compétences et capacités respectives. Les premiers échanges d'échantillons de la phase pilote vont s'intensifier en 2015, suite à la signature, le 28 novembre 2014, par les 6 cantons romands, de l'accord intercantonal dudit « Réseau VET ».

Analyses diagnostiques des maladies à déclaration obligatoire		Nombre d'analyses		Nombre d'analyses positives	
	Matériel analysé	2013	2014	2013	2014
Anamnèse					
IBR / IPV (ruminants)	Sang	3185	3047	1 (renne)	0
Brucellose bovine (bovins)	Sang	815	641	4	1
	Arrière-faix	452	499	0	0
Brucella melitensis (moutons, chèvres)	Sang	888	457	0	0
Coxielliose (bovins, moutons, chèvres)	Sang	90	89	19	19
	Arrière-faix	457	499	10	7

Analyses diagnostiques des maladies à déclaration obligatoire		Nombre d'analyses		Nombre d'analyses positives	
Leucose enzootique bovine (bovins)	Sang	966	941	0	0
Leptospirose (tous les animaux)	Sang	29	29	0	0
Cryptosporidies (veaux)	Selles	11	17	9	11
Salmonellose (tous les animaux)	Divers	95	640	0	158
Recherches sérologiques de <i>Salmonella enteritidis</i> (volailles)	Oeufs	473	340	31	11
Arthrite encéphalite caprine (chèvres)	Sang	345	18	0	0
Métrite contagieuse équine (chevaux)	Ecouvillons	3	2	0	0
Aujeszky (porcs)	Sang	1071	570	0	0
PE (pneumonie enzootique des porcs)	Poumons	8	36	1	0
APP (actinopleuropneumonie chez des porcs)	Poumons	119	157	61	75
SDRP (porcs)	Sang	1071	827	0	0
ESB (bovins)	Obex	916	556	0	0
Maladie de la langue bleue BT, virus rt-PCR (bovins et caprins)	Sang	131	29	0	0
Maladie de la langue bleue BT, anticorps ELISA (bovins)	Sang		720		12
BVD anticorps (bovins)	Sang	3391	3904	199	178
BVD virus rt-PCR (bovins)	Sang / oreilles	3287	5441	41	183
Paratuberculose, anticorps ELISA (bovins)	Sang	9	20	3	5
Paratuberculose, antigène PCR (bovins)	Selles	14	22	5	9
Trichines (porcs)	Musculature	259	361	0	0
Pseudotuberculose (chèvres)	Pus	2	1	1	1
Charbon symptomatique (bovins)	Muscle	1	0	1	0
Tuberculose : - Interféron Gamma	Sang		34		20
PCR	Organes		30		1
coloration Zeehl Nelson (bâtonnets acido- résistants), microscopie	Divers		34		21

Genres d'analyses	2013	2014
Analyses des laits d'animaux souffrant de mammites (vaches, chèvres)	1602	1358
Antibiogrammes des souches trouvés dans des laits mammitiques ou des analyses bactériologiques	42	41
Analyses microbiologiques de viandes (AMV) dans les abattoirs chez des bovins, porcs et chevaux	133 (dont 8 positives aux substances inhibitrices)	133 (dont 9 positives aux substances inhibitrices)
Analyses bactériologiques diverses, (urines, selles, pus, organes, surfaces, etc.)	134	103
Analyses parasitologiques dans les fèces	45	37
Recherches de substances inhibitrices (campagnes cantonales et nationales chez les bovins, porcs et chevaux avec rein et musculature)	846 (dont 7 résultats positifs)	742 (dont 9 résultats positifs)

5.2.2.3 Laboratoire chimie

Le secteur chimie a analysé un total de 3070 échantillons d'eau et 457 échantillons de denrées alimentaires et objets usuels, dans le cadre de 3 campagnes cantonales et de 6 campagnes intercantionales romandes.

Campagnes cantonales (analyses par le SAAV Fribourg)	Nombre d'échantillons	Échantillons non conformes
Nitrites et nitrates dans les produits de salaison cuits	15	1 (7 %)
Résidus de Benzimidazoles	30	0

Campagnes cantonales (analyses par le SAAV Fribourg)	Nombre d'échantillons	Échantillons non conformes
Composés organiques volatils (COV) dans l'eau potable	17	0

Campagnes intercantionales (analyses par le SAAV Fribourg)	Nombre d'échantillons (FR / autres cantons romands)	Échantillons non conformes (FR / autres cantons romands)
Trihalométhanes dans les eaux de piscines couvertes	47 / 47	6 (13 %) / 7 (15 %)
Bijoux (migration du nickel et teneur en cadmium et plomb)	44 / 53	34 (77 %) / 17 (32 %)
Glaces - teneur en matière grasse lactique	27 / 15	6 (22 %) / 0
Cosmétiques : agents blanchisseurs	11 / 20	1 (9 %) / 10 (50 %)
Fromages - teneur en matière grasse et en eau	20 / 52	5 (25 %) / 17 (33 %)
Diméthylfumarate et chrome (VI) dans les objets usuels en contact prolongé en cuir	10 / 33	1 (10 %) / 5 (15 %)

Campagnes intercantionales (analyses par les autres cantons romands)	Nombre d'échantillons (SAAV Fribourg)	Échantillons non conformes (SAAV Fribourg)
Produits aux arômes naturels	21	0
Appréciation de la qualité des champignons sauvages (secs)	13	5 (38 %)
Dosage du mercure dans les poissons de fin de chaîne, les crustacés et mollusques	18	1 (6 %)
Phtalates dans les jouets en plastique souple	25	0
Pesticides dans les agrumes	16	1 (6 %)
Ethéphon (pesticide) dans les tomates	20	0
COV (composés organiques volatils) dans les eaux minérales en bouteille	10	0
Recherche d'ingrédients non déclarés dans des viandes hachées	19	3 (16 %)
Qualité de la viande dans les cervelas	11	3 (27 %)
Recherche du virus hépatite A dans des baies congelées	10	0
Methylisothiazolinone dans les savons pour le bain	19	0
Contrôle des vaisselles et des ustensiles de cuisine en mélamine et en polyamide (" nylon ")	13	0
Colorants artificiels hydrosolubles dans les confiseries	19	5 (26 %)
Aflatoxines B/G et ochratoxine A dans les figes séchées et fruits secs	23	4 (17 %)
Fèves et pousses de soja (tromperie)	4	1 (25 %)
Appréciation de la qualité des châtaignes sur le marché	9	5 (56 %)
Etiquetage d'aliments spéciaux	10	8 (80 %)
Déclaration de viande dans les produits de charcuterie (viande séchée, mortadelle, saucisses, etc.)	10	0
Déclaration d'espèces dans les produits laitiers (fromages, yogourts, lait)	16	0

Campagnes nationales (analyses par d'autres cantons)	Nombre d'échantillons (SAAV Fribourg)	Échantillons non conformes (SAAV Fribourg)
Amines biogènes dans les fromages (monitoring)	21	-
Encres de tatouage	8	4 (50 %)
Résidus de pesticides dans le miel	3	0

5.2.3 Eau potable, eau des piscines et plages publiques

5.2.3.1 Analyses

Pour veiller à la qualité de l'eau distribuée, le SAAV réalise toutes les analyses de l'eau distribuée dans le canton et procède à des inspections des réseaux d'eau potable. Les analyses réalisées concernent, d'une part, l'eau distribuée (eaux soumises à la loi sur les denrées alimentaires (LDAI), d'autre part, les ressources et les eaux de privés (non soumises à la LDAI).

	Types d'eau	Echantillons	Echantillons non conformes
Eaux non soumises à la LDAI	Lacs	85	-
	Captages (avant traitement)	425	-
	Autres	436	-
Eaux soumises à la LDAI	Sources (non traitées)	270	36 (13 %)
	Après traitement	207	12 (6 %)
	Distribuées	1903	136 (7 %)
Total		3396	184 (8 %)

5.2.3.2 Inspections

Le SAAV procède à des inspections sur place des réseaux d'eau potable, des piscines et des plages. Les inspections régulières sont réalisées selon les priorités données par une analyse des risques des distributeurs, tandis que d'autres types d'inspections (partielle, de suivi) sont effectuées pour la vérification d'un problème ponctuel, respectivement la vérification d'une nouvelle installation destinée à être (re)mise en service.

Souvent, l'analyse des dangers est lacunaire et l'élimination des risques résiduels n'est pas planifiée. Dans certains cas, cela a pour conséquence que les réseaux ne sont plus adaptés aux exigences actuelles ce qui peut être la cause de survenues de pollutions. 5 situations de pollution ayant nécessité des mesures (désinfection du réseau, information à la population) et un suivi minutieux ont été maîtrisées en 2014.

25 inspections régulières ont été réalisées en 2014, selon la liste de points de contrôle établie par les chimistes cantonaux.

Un nombre important de non-conformités concerne l'autocontrôle et les processus/activités, et en particulier les points touchant à l'organisation et la définition des responsabilités, à l'analyse des risques, au traitement des réclamations, à la surveillance (en particulier de la qualité des ressources) et à l'enregistrement des activités réalisées dans le cadre de la gestion du réseau d'eau potable. En ce qui concerne les installations, on constate la présence quasi systématique de non-conformités au niveau des captages et des zones de protection (en particulier l'absence de procédure de surveillance de ces zones). Les taux de non-conformités au niveau des réservoirs et des installations de traitement sont également préoccupants.

5.2.3.3 Planification et règlements communaux

Afin de veiller à assurer la couverture des besoins en eau, l'établissement d'un plan des infrastructures d'eau potable (PIEP) est exigé des distributeurs. Pour les aider dans cette tâche et afin d'assurer une uniformité au niveau cantonal, le SAAV a terminé la rédaction de la directive PIEP. Après une vaste consultation des organes cantonaux et communaux, le document, fruit d'un consensus avec toutes les parties prenantes, est désormais à disposition des communes sur le site internet du SAAV.

Les grands principes de la planification sont les suivants : réalisation d'un inventaire des installations ⇨ établissement d'un bilan et analyse des besoins actuels et futurs ⇨ adaptation ou planification des installations. L'analyse des besoins est le pendant de l'analyse des dangers présentée ci-dessus.

Lorsqu'un besoin est identifié, le distributeur a les options suivantes :

- > correction immédiate des manques

- > planification des modifications ou de la construction nouvelle d'installations
- > prise de mesures d'accompagnement, si nécessaires

Au cours de l'année 2014, le SAAV a organisé 3 soirées d'information à destination des communes et bureaux d'ingénieurs afin d'expliquer ces principes, ainsi que le cadre légal et les aspects techniques de la directive PIEP.

Afin de répondre aux exigences de la loi sur l'eau potable, le SAAV a rédigé et mis à la disposition des communes un nouveau règlement-type pour la distribution de l'eau potable en étroite collaboration avec le Service des communes. Le SAAV est alors devenu l'organe de coordination pour la consultation et l'approbation des règlements communaux.

5.2.3.4 Respect du développement durable

Par développement durable, on n'entend pas seulement un développement « environnemental/écologique » de l'activité, mais d'une manière plus générale la gestion des ressources de sorte à satisfaire les besoins sans porter préjudice à la société de demain.

Si ce concept concerne la protection tant quantitative que qualitative des ressources, il englobe également une vision économique dans laquelle la gestion de la distribution est assurée à long terme. Pour cela, les distributeurs doivent concevoir un réseau efficace et autofinancé.

Dans cette optique, le SAAV a mis à la disposition des communes un modèle et une feuille de calcul correspondante afin d'aider au calcul du tarif de l'eau, dans le respect des exigences légales, et en englobant l'ensemble des coûts de l'activité, y compris le maintien de la valeur des installations. Il encourage les communes à intégrer au plus vite dans leurs coûts les assainissements/constructions exigés par les conclusions de l'analyse des dangers et par les besoins révélés par les bilans quantitatifs décrits plus haut, et à adapter au plus vite leur tarif afin de disposer des moyens nécessaires au moment de la réalisation.

5.2.3.5 Piscines

Pour la première fois de son histoire, le SAAV a été accrédité en tant qu'organisme d'inspection (type A) pour les piscines publiques du canton de Fribourg. Les bases légales et normatives pour les inspections sont l'« Ordonnance concernant l'hygiène des piscines et des plages de baignade publiques » (RSF 821.41.24) et la norme SIA 385/9. L'emploi et le stockage des produits chimiques ont été intégrés dans les points contrôlés.

En 2014, le SAAV a procédé à des analyses d'échantillons apportés par les responsables des établissements, à des prélèvements officiels avec l'objectif de vérifier uniquement la qualité de l'eau de baignade, ainsi qu'à des inspections complètes, en vertu de son accréditation nouvelle.

114 échantillons d'eau de piscines, dont 74 prélevés par le SAAV, ont été analysés. De ces derniers, 14 (19 %) étaient non conformes. Les sources principales des non-conformités étaient le dépassement des valeurs de tolérance pour les trihalométhanes (4 échantillons), le chlore libre (5) et combiné (3), et le pH (4). 2 établissements ont été fermés au public jusqu'à nouvel ordre.

7 inspections complètes ont été réalisées. Si toutes les inspections ont révélé des non-conformités, le traitement de l'eau et l'entretien général des établissements propriétés des collectivités publiques ont été jugés globalement bons.

5.2.3.6 Plages de baignade publiques

Les eaux des 9 plages de baignade publiques du canton ont fait l'objet d'un contrôle microbiologique durant l'année 2014. Les analyses ont été effectuées conformément aux recommandations de la Confédération.

7 plages ont obtenu la classe de qualité A, signifiant par là qu'une atteinte à la santé par l'eau de baignade n'était pas à craindre. 2 plages ont obtenu, pour des prélèvements effectués en juillet, la classe de qualité C. Dans un tel cas, une atteinte à la santé des baigneurs n'est pas à exclure. Ces plages ont fait l'objet d'une surveillance renforcée et il a été recommandé aux baigneurs, à l'aide de panneaux, de se doucher à fond après le bain. Les réanalyses des plages

incriminées, effectuées 3 et 6 semaines plus tard, étaient conformes aux exigences de la classe de qualité A, ce qui a permis de lever les restrictions à la baignade.

5.2.4 Inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels

A côté des activités de prélèvement d'échantillons (1335 échantillons prélevés en 2014 auprès de 484 établissements), l'inspecteurat des denrées alimentaires et objets usuels (IDO) s'occupe principalement d'effectuer des inspections dans les plus de 3700 établissements du canton soumis à son contrôle.

En 2014, ce sont ainsi 1562 inspections qui ont été effectuées par les 7 collaborateurs de l'inspecteurat (contre 1375 en 2013 et 983 en 2012), la plupart du temps sans annonce préalable. A cette occasion, des manquements ont été constatés dans 55 % des cas, pour lesquels des mesures correctives ont été ordonnées. Ces inspections se sont déroulées majoritairement dans des établissements de restauration (62 % des inspections effectuées en 2014), suivis par les commerces (21 %), les entreprises artisanales (fromageries, boucheries, boulangeries, etc. 16 %) et les industries (1 %).

Comme indiqué ci-dessus, une grande proportion (45 %) des contrôles effectués en 2014 n'a pas donné lieu à contestation. Il arrive toutefois régulièrement que des mesures sévères doivent être prises lors du contrôle, que ce soit l'élimination de denrées alimentaires (marchandise avariée ou ayant dépassé la date limite de consommation : 25 cas en 2014) ou l'interdiction d'utilisation de procédés, de locaux, d'instruments ou de véhicules (25 cas également durant cette année). Les photos prises durant les contrôles de ce type permettent notamment de documenter les cas dénoncés au Ministère public.



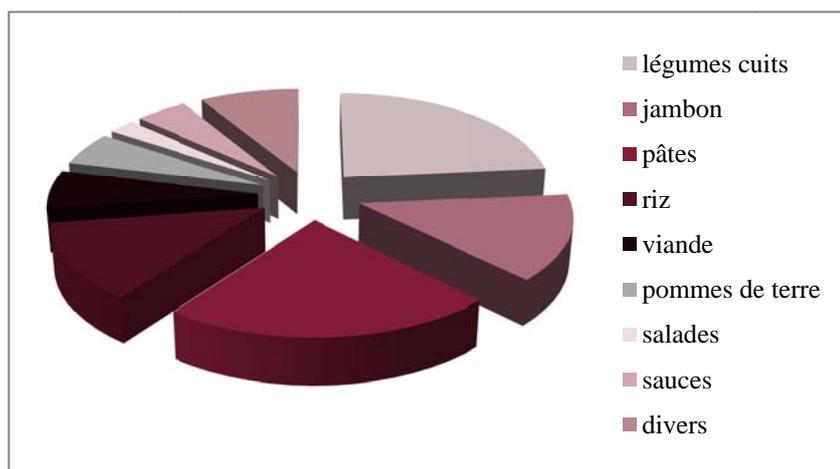
L'IDO a participé en 2014 à une campagne d'inspection organisée au niveau national destinée à vérifier le respect des conditions d'hygiène et de bonnes pratiques durant le transport de denrées alimentaires devant être conservées au froid. Sur les 51 véhicules contrôlés à cette occasion dans le canton, seuls 6 véhicules ont dû faire l'objet de mesures particulières.

En 2014, une entreprise a été agréée par l'IDO pour l'exportation de denrées alimentaires vers l'Union douanière Russie – Biélorussie – Kazakhstan (en sus des 2 entreprises fribourgeoises déjà agréées en 2013 dans ce but), et deux entreprises ont en outre été inspectées pour vérifier le respect des exigences posées par la République populaire de Chine en matière d'importation de denrées alimentaires. Les entreprises soumises à autorisation d'exploiter ont occupé l'IDO à plusieurs titres en 2014 : la section a en effet terminé la mise à jour et le renouvellement de ces autorisations (qui concernent principalement des fromageries, en plaine comme en alpage, ainsi que des industries alimentaires actives dans le domaine laitier) et a, elle-même, été auditée à ce sujet par l'Unité fédérale pour la filière alimentaire (UFAL).

Dans le secteur de la restauration, l'IDO a commencé à vérifier la mise en place du nouveau guide officiel des « Bonnes pratiques dans l'hôtellerie et la restauration », ceci après en avoir discuté les modalités avec GastroFribourg. L'IDO procède en outre à l'évaluation de la conformité des demandes de permis de construire concernant des établissements actifs dans le secteur alimentaire, et participe à la formation donnée aux gérants d'établissements publics. Enfin, elle effectue des contrôles sur mandat de l'Organisme intercantonal de certification (OIC) dans le cadre du contrôle du respect des exigences des cahiers des charges du Gruyère AOP et du Vacherin fribourgeois AOP.

5.2.5 Campagnes cantonales, intercantionales et nationales

Le SAAV a organisé 10 campagnes de contrôles cantonales. Il a participé à 25 campagnes organisées dans le cadre de l'accord intercantonal romand, dont 6 pour lesquelles il a fonctionné comme laboratoire d'analyse, et à 5 campagnes nationales. Ces campagnes ont porté notamment sur la conformité microbiologique des denrées alimentaires dans les établissements publics de restauration, les cuisines collectives et les cantines, l'analyse des glaçons, les buffets froids et buffets de salades, la migration de nickel et la teneur en cadmium/plomb dans les bijoux ou encore les composés organiques volatils (COV) dans l'eau potable. Pour le détail des résultats de ces campagnes, voir les tableaux ci-dessus, 5.2.2.1 et 5.2.2.3.



Nettoyage insuffisant d'une machine à glaçons – rouille

Répartition des échantillons de denrées alimentaires non conformes

5.2.6 Produits chimiques

Suite à la séance d'information des responsables des cours de sciences des cycles d'orientation (CO) organisée en 2013, 7 CO ont été inspectés. Les résultats étaient globalement bons.

22 inspections d'entreprises ont été réalisées dans le cadre du contrôle de la mise sur le marché, dont 20 avec des non-conformités.

Le SAAV a également participé à une campagne de contrôle des produits contenant des isocyanates de méthylène diphenyle tels que des mousses, revêtements de surface et colles. Les 7 produits contrôlés se sont révélés non conformes.

Le Service a enfin envoyé aux intéressés une lettre d'information sur les nouvelles dispositions de la loi sur les produits chimiques et rédigé une proposition d'Ordonnance cantonale sur les produits chimiques, dans laquelle les tâches définies par la loi fédérale sont réparties entre les divers organes cantonaux concernés.

5.2.7 Inspectorat des viandes et abattoirs

5.2.7.1 Activité dans les abattoirs

Le contrôle des viandes vérifie le respect des prescriptions légales en matière de protection des animaux, santé animale, médicaments vétérinaires et denrées alimentaires.

En collaboration avec l'OSAV, la section s'engage à la formation qualifiante pour les assistants officiels et les vétérinaires officiels. La section IVA a assuré la formation continue pour ses collaboratrices et ses collaborateurs à l'interne.

Le SAAV a également organisé une formation qualifiante suite à l'introduction du règlement cantonal du 8 avril 2014 sur la sécurité alimentaire (RSAI, RS 821.30.11) et du règlement cantonal du 8 avril 2014 sur les épizooties (OEpiZ, RS 914.10.11). Cette formation pratique et théorique est destinée aux vétérinaires et garde-faune. Elle a pour but de contrôler officiellement l'hygiène du gibier destiné à la vente et de surveiller l'éventuelle émergence ou propagation d'épizooties comme la tuberculose bovine ou la peste porcine chez les animaux sauvages.

Pour les abattages, tous enregistrés dans le programme informatique nommé « Fleco », les données suivantes ont été répertoriées :

Abattages des animaux à onglons :

Chiffre total d'abattages	Animaux de provenance suisse	Animaux de provenance étrangère
496 171	494 185	1986

La viande de 495 077 animaux a été déclarée propre à la consommation et celle de 1094 animaux a été déclarée impropre.

Le total des abattages par espèce a été enregistré comme suit :

Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Equins	Gibier d'élevage	Lapins	Lama	Alpaca
95 788	2476	521	397 050	122	112	101	1	0

Abattages de la volaille domestique : 27 181 928 animaux ont été abattus. La viande de 26 741 470 animaux a été déclarée propre à la consommation et celle de 440 458 a été déclarée impropre.

Objectifs 2014 : 15 inspections ont été effectuées dans 2 grands établissements, 11 petits abattoirs et 2 triperies. Les 11 rapports pour les petits abattoirs ont été effectués dans LIMSOPHY.

5.2.7.2 Surveillance de la santé animale et de la protection des animaux aux abattoirs fribourgeois

Document d'accompagnement pour les animaux à onglons : le détenteur a l'obligation de compléter le document d'accompagnement, un papier officiel ayant une utilité à la fois pour la sécurité alimentaire et pour la lutte contre les épizooties. L'inspectorat des viandes et abattoirs traite les cas dans lesquels le document d'accompagnement n'est pas rempli correctement. En 2014, il y a eu 9 avertissements pour des documents mal remplis, 27 avertissements et 2 dénonciations pour des animaux malades ou accidentés non annoncés, et 3 avertissements pour la non-identification de l'animal.

Parasitoses : lors du contrôle des viandes après l'abattage, on peut détecter quelques parasites qui affectent également l'homme : les sarcocystis, certains cestodes et les trichinelles. Lorsque ces parasites sont découverts par le contrôle des viandes, la viande est contestée. 9 cas de sarcosporidiose généralisée ont été décelés sur des animaux provenant du canton et les 9 carcasses ont été déclarées impropres à la consommation. En outre, sur 75 cas de cysticerose décelés aux abattoirs sur des animaux provenant du canton, 4 carcasses ont été déclarées impropres à la consommation.

Monitoring : sur la plan national, différents programmes de surveillance sont réalisés avec des objectifs différents : a) preuve de l'absence d'une maladie, b) preuve de la dissémination d'un agent infectieux dans la population animale, c) respect des dispositions en matière de médicaments vétérinaires. Les résultats globaux de ces campagnes sont publiés par l'Office vétérinaire fédéral. 9 cas de présence de substances inhibitrices dans les reins des animaux de boucherie ont ainsi été décelés aux abattoirs, ce qui a entraîné 4 avertissements et 1 dénonciation.

Bien-être des animaux : 138 dossiers de constats d'infraction ont été transmis par la section Inspectorat des viandes et abattoirs.

5.2.8 Santé animale

5.2.8.1 Tuberculose bovine

Suite aux cas de tuberculose détectés en 2013, entre fin janvier et début mars 2014, 2063 animaux ont été tuberculinisés (dont 1293 animaux de 29 exploitations « répétitions » et 770 animaux de 100 exploitations « forensiques »). En tout, 26 animaux ont réagi non négativement à la tuberculination. 8 exploitations ont été placées sous séquestre (suspicion de tuberculose bovine). Cependant, les résultats des analyses PCR se sont tous révélés négatifs, indiquant qu'il n'y a pas de foyer supplémentaire sur Fribourg. Les retuberculinations des exploitations sous séquestre (40 jours après l'élimination) ont toutes donné des résultats négatifs. De ce fait, les séquestres ont pu être

levés. En automne, après le retour des estivages 2014, 3 exploitations « répétitions » restant de fin 2013 ont donné des résultats négatifs.

5.2.8.2 Apiculture

Comme chaque année, un tiers des ruchers du canton de Fribourg a été contrôlé par les inspectrices et inspecteurs des ruchers. Durant l'année 2014, 10 décisions ont été établies concernant 3 cas de loque américaine et 2 cas de loque européenne.

En ce qui concerne la varroase, il y a eu, en 2014, quelques analyses de laboratoire et annonces d'épizooties de plus qu'en 2013 (2 en 2013 et 7 en 2014). La majorité des cas de varroa est détectée sans analyse de laboratoire. Les contrôles des ruchers effectués en 2014 ont permis de mettre en exergue que les pertes liées au varroa et dues à un début de saison humide et précoce (2 générations de plus de varroa) ne vont pas s'arrêter fin 2014.

Dès 2014, les inspecteurs des ruchers sont formés de manière centralisée pour toute la Suisse. La formation est réglementée par la législation fédérale et les inspecteurs des ruchers obtiennent le titre d'« assistants officiels en inspection des ruchers ». Suite à ces changements dans la législation, le canton de Fribourg a mis sur pied une commission d'examens (composée d'experts apicoles et de vétérinaires officiels). La majorité des inspecteurs des ruchers déjà en fonction avant 2014 a passé, durant l'année écoulée, l'examen (pratique et théorique) exigé par la loi. Fin 2014, 11 personnes ont reçu leur diplôme comme « assistant officiel en inspection des ruchers ».

5.2.8.3 Objectifs 2014

Equipe d'intervention

L'objectif d'organiser, instruire, former et équiper l'équipe d'intervention a été rempli. Au cours de l'année, deux séances de l'équipe ont eu lieu. Suite aux cas d'épizooties des volailles (laryngotrachéite infectieuse et salmonelles), l'équipe a dû intervenir sur 4 exploitations et sur ordre du Vétérinaire cantonal.

Délivrance des diverses autorisations : grâce à l'information diffusée simultanément avec les informations du Service de l'agriculture, de nombreux détenteurs ayant besoin d'une autorisation pour l'insémination artificielle dans leur propre exploitation se sont annoncés au SAAV. Les autorisations nécessaires (62 autorisations) ont été délivrées. Les autres autorisations ont également pu être délivrées à temps.

En plus des 83 décisions d'autorisation, 45 patentes de commerce de bétail ont été établies.

Type de décisions	Nombre de décisions
Exposition d'animaux, autorisation	10
Insémination artificielle propre exploitation, autorisation	62
Sous-produits animaux, autorisation de transport	2
Sous-produits animaux, autorisation centre collecteur	1
Sous-produits animaux, autorisation d'enfouissement d'un bovin péri	1
Sous-produits animaux, autorisation d'enfouissement suite incendie	1
Transhumance, autorisation	6
Total	83

Monitoring national (épizooties) : les sondages annuels ont été effectués avec des résultats négatifs pour toutes les exploitations. Dans certains cantons, les analyses de sondage quant au syndrome dysgénésique et respiratoire du porc (SDRP) ont donné des résultats non négatifs, ce qui a eu comme conséquence des analyses supplémentaires dans certains élevages porcins. Sur Fribourg, toutes ces analyses se sont révélées négatives.

Programmes de surveillance des ruminants	Espèces	Nombre d'exploitations testées négatives
IBR et EBL : exploitations sentinelles	bovins	10
IBR et EBL : exploitations sans lait	bovins	38
Brucella melitensis	ovins	30

Programmes de surveillance des ruminants	Espèces	Nombre d'exploitations testées négatives
Brucella melitensis	caprins	25

Au cours de l'année 2014, 76 cas d'épizootie ont été annoncés. Heureusement, aucune épizootie hautement contagieuse ne se trouvait parmi ces cas détectés.

Après la période d'estivage, plusieurs nouveaux cas de la diarrhée virale bovine (BVD) ont été diagnostiqués. De plus, il y a eu des réinfections dans une dizaine d'exploitations.

En 2014, plusieurs cas de salmonellose ont également été détectés. Parmi ces cas, 4 cas concernaient des exploitations de poules d'engraissement et 2 cas des exploitations bovines, dont une grande exploitation bovine avec des symptômes très aigus.

Épizooties	Types d'épizootie	Nombre d'épizooties annoncées	Remarques
APP	à combattre	1	
Artérite virale équine	à surveiller	1	
BVD	à éradiquer	7	sans les réinfections
Campylobacter jejuni	à surveiller	1	
Charbon symptomatique	à surveiller	1	
Chlamydie	à surveiller	4	
Coxiellrose	à surveiller	15	
Cryptosporidiose	à surveiller	13	
Echinococcose	à surveiller	1	
Leptospirose	à combattre	1	
Loque américaine	à combattre	3	
Loque européenne	à combattre	2	
LTI	à combattre	2	
Maedi Visna	à surveiller	1	
Neosporose	à surveiller	4	
ParaTbc	à surveiller	4	
Salmonelles	à combattre	8	4 x volailles, 2 x bovins, 1 x ovins, 1 x serpent
Varroa	à surveiller	7	
Total		76	

5.2.9 Inspectorat laitier et production primaire

L'accréditation selon la norme EN 17020 a été renouvelée, suite à l'audit SAS.

La polyvalence visée des contrôles est acquise. L'objectif de 800 contrôles en 2014 est quasiment atteint. Un total de 756 contrôles officiels a été effectué. Par ailleurs, 27 exploitations (cessations d'exploitation ou actuellement sans animaux) se trouvaient sur la liste. A signaler, une collaboration entre l'IDO et l'ILPP pour le contrôle des piscicultures.

Grâce à une fructueuse collaboration entre les différentes unités du SAAV (IDO et ILPP), sans oublier le SAgrI, 286 exploitations avec vente directe sont recensées sur le canton de Fribourg en 2014, soit une augmentation de plus de 100 % ; 84 ont été contrôlées par l'ILPP et 95 par l'IDO entre 2013 et 2014. Sur les deux dernières années plus de 180 exploitations avec vente directe ont été contrôlées. La fréquence de l'IDO est sur 2 ans et celle de l'ILPP est sur 4, respectivement 8 ans sur les estivages.

Les 29 (51) suspensions de livraison du lait sont dues à la présence de substances inhibitrices 22 (38), aux problèmes de cellules 5 (8), aux problèmes de germes 2 (2) et à des contrôles effectués 0 (3). Les chiffres entre parenthèses correspondent à 2013. 4 dénonciations ont été transmises au Ministère public.

Nombre	Cellules	Germes	Substances inhibitrices	Contrôles de base officiels
Suspensions de livraison du lait	5 (8)	1 (2)	22 (38)	0 (3)
Levées de suspension	4 dont 1 de 2013 (6)	1 (1)	22 (38)	0 (1)

L'ILPP a assuré le monitoring de résidus dans le lait pour l'OSAV et réalisé les contrôles AOP Gruyère, Vacherin Fribourgeois ainsi qu'Emmentaler-Switzerland pour l'OIC.

5.2.10 Protection des animaux

Le secteur Protection des animaux – détention (PAD) avait pour objectif d'effectuer au moins 280 contrôles durant l'exercice. Nous avons enregistré 407 demandes d'intervention, dont 8 émanaient de détenteurs souhaitant se mettre aux normes. Le secteur PAD a effectué 239 contrôles, auxquels on peut ajouter 42 porcheries inspectées par le Service sanitaire porcin sur mandat. Parmi ces dernières, près d'un tiers présentait des manquements.

Au cours de l'exercice, 346 dossiers ont pu être clos. Parmi les annonces de manquements chez les animaux de rente, le groupe d'animaux apparaissant le plus souvent est celui des bovins (28 %), suivi des équidés et des porcs (16 % et 15 %), puis des petits ruminants (11 %). La précision de la norme en matière de poids de chargement des caisses de poulets de chair a provoqué une recrudescence de cas transmis par le contrôle des viandes, ce qui porte à 28 % la part des dossiers relatifs à la volaille.

Pour ce qui touche au mandat confié à l'AFAPI (Association fribourgeoise des agriculteurs pratiquant une agriculture respectueuse de l'environnement et des animaux), 737 exploitations ont été contrôlées, donnant lieu à 86 constats avec des manquements (11,7 %). Ce chiffre a augmenté par rapport à l'année passée. Ceci est dû essentiellement à l'échéance de plusieurs délais transitoires (appareils pour dresse-vaches, largeurs de couche, eau en permanence pour les veaux, boxes de vêlage, etc.). Les résultats des contrôles avec manquements ont tous été introduits dans le programme informatique Acontrol, qui a pour objectif d'enregistrer toutes les données de contrôle des exploitations agricoles suisses.

Parmi les animaux de compagnie, les espèces faisant le plus fréquemment l'objet d'une plainte sont les chats (41 %) et les oiseaux d'ornement (26 %).

Les interventions du Service ont donné lieu à 4 décisions d'interdiction de détention d'animaux, à une décision d'interdiction d'utilisation de locaux et à 9 dénonciations au Ministère public.



2 des chevaux (9 chevaux) séquestrés pour manque de soins chronique

A ce jour, le canton de Fribourg gère 121 autorisations de détention d'animaux sauvages. En 2014, 13 nouvelles demandes d'autorisations et 32 demandes de renouvellement d'autorisations ont été reçues.

Le secteur a émis 24 autorisations pour des expositions d'animaux d'espèces diverses et renouvelé une autorisation de commerce d'animaux.

D'autre part, 134 animaux trouvés ont été annoncés à notre banque de données (www.animal-trouve.ch) et 122 animaux ont été signalés comme perdus (www.animal-perdu.ch).

5.2.11 Expérimentation animale

Actuellement, 136 autorisations d'expériences sur les animaux sont valables sur le territoire du canton de Fribourg. La durée maximale d'une autorisation est de trois ans.

En 2014, le SAAV a émis 103 autorisations. 22 concernaient des expériences de degré 0 (cf. expériences ne causant aux animaux ni douleurs, ni maux, ni dommages, ni états d'anxiété, ni perturbations de l'état général, ni atteinte à leur dignité) et 81 des demandes de degré 1 à 3. Dans 35 cas, il s'agissait pas de nouvelles demandes, mais de compléments d'autorisation en cours.

Dans la majorité des cas, des précisions ont dû être demandées aux chercheurs et les autorisations n'ont pu être émises qu'assorties de conditions supplémentaires, afin d'assurer que les animaux ne subissent pas plus de contraintes que nécessaire.

Dans l'ensemble, une demande a été refusée et 7 ont été renvoyées aux requérants pour révision.

Le SAAV a également émis 19 préavis favorables à des administrations d'autres cantons concernant des demandes intercantionales.

Le canton de Fribourg compte 4 centres de recherche détenant des animaux d'expérimentation, dont un se divise en 6 unités (instituts) de détention séparées. Tous les centres et unités détenant des animaux d'expérimentation ont été contrôlés durant l'année 2014.

5.2.11.1 Commission de surveillance des expériences sur les animaux

La commission de surveillance des expériences sur les animaux s'est réunie à 7 reprises et a traité 68 demandes d'autorisation et demandes de modification d'autorisations émises. Le secrétariat de la commission a été assuré par le Service.

Sur mandat du SAAV, la commission a également procédé à des inspections d'animaleries (détention d'animaux d'expérimentation).

5.2.12 Affaires canines

L'année 2014 a été marquée par 138 évaluations de chiens dangereux et/ou soumis à autorisation. La détention de chiens de races listées est en constante diminution (de 224 en 2013 à 215 en 2014 : -5 %). Les tâches liées à la protection des animaux-chiens ont augmenté (28 %), soit 50 dossiers en 2013 et 64 dossiers en 2014. Etant donné que pour chaque dossier traitant le suivi des cours obligatoires est contrôlé, le secteur a dû donner suite dans 196 cas. Sur l'ensemble des dossiers traités en 2014, seuls 37 cas ont dû être dénoncés au Ministère public.

Concernant les éducateurs canins, le canton en compte actuellement 138 (111 en 2013) qui ont obtenu un agrément définitif du Service, dont 23 ont été inspectés dans leur pratique par nos soins. 123 (108 en 2013) éducateurs ont obtenu un agrément provisoire. Par conséquent, le canton compte 261 éducateurs canins en activité (209 en 2013).

Le tableau ci-dessous représente le récapitulatif des tâches qui ont été prioritaires pour le secteur. Il s'agit notamment des cas liés à la dangerosité, ainsi que le contrôle annuel des chiens utilisés dans le cadre de la prévention des accidents par morsure dans les écoles primaires. En relation avec la convention signée entre la DIAF et la Fondation fribourgeoise pour la prévention des accidents par morsure de chiens (PAMFri reconnue d'utilité publique), le tableau résume les contrôles effectués par service et les interventions de la fondation auprès des élèves des classes de 2^e et 3^e HARMOS.

Dans le cadre des contrôles de détentions de chiens à caractère professionnel, 21 pensions ou mini-pensions (< 5 chiens) ont été traitées et inspectées, sans constater de manquements graves. L'effort se poursuit en 2015.

Dangerosité	2014	2013
Morsures sur humains	87	49
Enfants de 0 à 13 ans	20	
Adolescents de 13 à 17 ans	1	
Adultes	66	
Morsures sur animaux	40	36
Comportements d'agression	35	17
Totaux	162	102

Contrôle des chiens pour la prévention des accidents par morsure (PAMFri)	2014
Teams d'intervention diplômés	21
Teams d'intervention en fin de formation	4
Total	25
Classes visitées/élèves	35 classes/646 élèves

5.2.13 Importations et exportations des animaux vivants

Comme pour les années précédentes, une multitude d'animaux a été importée dont certains ont nécessité une surveillance vétérinaire officielle. Ainsi, 21 décisions de surveillance vétérinaire officielle, soumises à émoulement, ont été émises.

Pour les animaux ne nécessitant pas de suivi vétérinaire, ont notamment été importés : 70 (43) chats, 221 (186) chiens, 123 (133) chevaux ainsi que diverses espèces telles que serpents, rongeurs, oiseaux et autres mammifères.

Concernant les produits génétiques, 13 810 (15 156) doses de semence bovine, 469 (598) doses de semence équine et 127 (51) embryons bovins ont été importés en 2014.

22 importations de chiens ont dû être clarifiées, en raison de leur aspect illégal ou incorrect.

18 certificats ont été délivrés pour des estivages de bovins en France.

Entre autres, des attestations ou certificats ont été établis par le Service pour des exportations, notamment pour 131 (94) équidés, 61 (4) caprins, 4 (20) bovins, 10 (8) chats, 12 (25) chiens, 33 (15) perruches, 5 (3) ovins et 86 907 (69 901) poules pondeuses (pour abattage à l'étranger).

6 Service des forêts et de la faune (SFF)

Chef de service : **Walter Schwab**

Le SFF s'engage pour la gestion durable du milieu naturel, en particulier pour:

- > la forêt et ses multiples fonctions
- > la faune et la protection de son habitat
- > la protection de l'homme et des biens contre les dangers naturels gravitaires
- > les propriétés de l'Etat confiées au Service

Faits marquants de l'année:

Personnel du Service

- > Nouvel ingénieur forestier à la tête du 2^e arrondissement forestier (Singine) depuis le mois d'avril, à la suite du départ à la retraite du prédécesseur
- > Corps des gardes-faune complet, soit 16 gardes-faune depuis le mois de juillet, ceci après une interruption de plusieurs années

Mise en valeur de la ressource bois indigène

- > Réalisation des coupes de bois coordonnées pour préparer les assortiments requis pour la construction du nouveau bâtiment administratif de la police cantonale

Forêts domaniales

- > Reconstruction et inauguration du pont couvert en bois du Höllbach

Protection des forêts, problème phytosanitaire

- > Découverte à Marly de foyers de capricornes asiatiques situés en bordure de la forêt; 2^e constat dans le canton de Fribourg après celui de Brünisried

Dangers naturels gravitaires

- > Fortes précipitations en juillet et en août provoquant des inondations et des glissements et nécessitant différentes interventions rapides du Service pour limiter, voire éviter, des dégâts aux infrastructures et aux habitations

Gestion de la faune sauvage

- > Elaboration et mise en œuvre du « Concept forêt – cerf » et du « Concept castor »

6.1 Forêts

6.1.1 Conservation des forêts

Décisions DIAF, sur proposition du SFF:	Nombre
Défrichements	11
<i>Surface totale et motifs des défrichements: 41 744 m²; adduction et évacuation d'eau (5), protection contre les crues (2), extension réseau de gaz (1), exploitation de matériaux (1), agrandissement d'installations existantes (2)</i>	
Constatations de la nature forestière	20
Manifestations en forêt	16
Autorisations d'exploitation préjudiciable de la forêt délivrées par le SFF:	44

Préavis du SFF:	Nombre
Demandes de permis de construire à proximité de la forêt	281
Dossiers de révision de PAL/PAD, programmes de révision et autres projets non régis par la LATeC (routes, conduites de gaz, projets AF, etc.)	94
Manifestations en forêt (non soumis à autorisation DIAF)	36
Dénonciations pour infraction à la signalisation routière (restriction de la circulation en forêt):	83

6.1.2 Diversité biologique en forêt

Dans le cadre de la convention-programme 2012-2015, les interventions suivantes ont été réalisées en 2014: mesures en faveur des espèces forestières particulières (chênes, arbres rares, espèces animales) sur 51 ha et structuration de lisières forestières sur 19 ha. Le montant arrondi des subventions (cantonales et fédérales) est de 570 000 francs.

6.1.3 Protection contre les dangers naturels, forêts protectrices

6.1.3.1 Forêts protectrices

Motif d'encouragement	Montant arrondi des subventions versées (Fr.)	Quantité (ha, m ³ , etc.)
Mesures sylvicoles en forêts protectrices (y c. dégâts phytosanitaires)	4 035 000	33 projets en cours 587 ha de surface influencée
Infrastructures en forêts protectrices	549 000	7 projets en cours 240 m' de nouveaux chemins 12 142 m' de chemins remis en état

6.1.3.2 Mesures de protection

Motif d'encouragement	Montant arrondi des subventions versées (Fr.)	Quantité (ha, m ³ , etc.)
Mesures de protection contre les glissements, avalanches, chutes de pierres	2 500 000	11 projets en cours 554 000 francs réduction annuelle du risque

6.1.3.3 Cartographie des dangers naturels, aménagement du territoire

La contribution du service pour la mise en œuvre de ces données au niveau de l'aménagement du territoire (préavis CDN pour les permis de construire, PAL, PAD) est une tâche permanente. Les cartes de dangers concernant les processus d'instabilité et d'avalanches sont terminées pour l'ensemble du territoire cantonal. La révision des données pour le secteur préalpin a été entamée par une nouvelle approche de modélisation des processus. Un concept de mise à jour des cartes et d'assurance de qualité est en cours d'élaboration.

6.1.3.4 Cadastre d'événements StorMe

L'année 2014 a été marquée par un été très pluvieux avec de nombreux événements durant les mois de juillet et août. Un rapport spécial contenant différentes analyses avec un regard sur l'ensemble des problèmes est disponible.

Année	Avalanches	Chutes	Glissements	Eaux	Total
2005	0	3	51	21	75
2006	1	4	16	0	21
2007	1	5	31	6	43
2008	0	2	2	0	4
2009	3	8	3	3	17
2010	6	2	3	4	15
2011	0	3	2	3	8
2012	3	6	7	1	17
2013	1	7	13	2	23
2014	0	4	33	18	55
Total 10 ans	15	44	161	58	278

6.1.4 Gestion des forêts, production et utilisation du bois

6.1.4.1 Mesures d'encouragement

Motif d'encouragement	Montant arrondi des versements (Fr.)	Quantité (ha, m ³ , etc.)
Régénération des forêts	505 000	14 302 m ³ de coupes de bois déficitaires 14 ha de plantation
Accueil du public en forêt	656 000	3 022 ha de forêt où l'accueil est important
Infrastructures en dehors des forêts protectrices	492 000	11 nouveaux projets (desserte forestière, entrepôt ou hangar forestier)
Amélioration des conditions de gestion de la propriété forestière	73 000	4 projets de groupement volontaire de parcelles forestières ou de remaniement parcellaire
Dégâts aux forêts	507 000	13 810 m ³ de coupes de bois endommagé
Unités de gestion optimale des forêts	132 000	Une fusion d'unités de gestion
Soins aux jeunes peuplements	1 281 000	591 ha de jeunes peuplements soignés
Crédits d'investissements	1 045 000	4 nouveaux contrats conclus

6.1.4.2 Unités de gestion forestières

Corporations dotées de la personnalité juridique	Convention écrite entre deux partenaires	Syndicat à buts multiples	Unités formées par un seul propriétaire	Triages forestiers sans unité de gestion
20 unités	4 unités	1 unité	4 unités	4 triages qui contiennent essentiellement des forêts privées

Des projets d'évolution des unités de gestion forestière sont en élaboration, en particulier dans la Sarine et la Broye.

6.1.4.3 Planification forestière

Le processus de planification directrice des forêts fribourgeoises PDFF a avancé comme prévu en 2014 avec les différentes étapes de la phase participative :

- > Janvier et février: conférence de presse et sondage en ligne
- > Mars: séances d'information
- > Avril: groupes de travail thématiques (3 séances)
- > Mai – juin: groupes de travail régionaux (6 séances)
- > Juillet: séance participative interne carte des fonctions

Il s'en est suivi la rédaction des fiches d'objectifs et de mesures, ainsi que la cartographie des fonctions de la forêt. Une première version complète du document, appelé aussi « Stratégie Forêt – Fribourg 2025 », est prête. L'année 2015 sera consacrée à la consultation des milieux concernés.

Les **plans de gestion** suivants ont été approuvés en 2014:

- > Corporation de la Basse-Broye
- > Forêt du Groupe E SA
- > Groupement d'Exploitation Forestière Intercantonal de la Broye (GEFIB)

6.1.5 Formation

6.1.5.1 Apprentissage de forestier-bûcheron CFC et praticien forestier AFP

Contrats enregistrés au 1^{er} janvier 2014

1 ^{ère} année (CFC)	16	(14 F et 2 A)
2 ^e année (CFC)	9	(7 F et 2 A)
3 ^e année (CFC)	18	(14 F et 4 A)
Formation élémentaire	2	(1 F et 1 A)
1 ^{ère} année (AFP)	5	(2 F et 3 A)

Nouveaux apprentis ayant commencé leur formation en automne 2014

CFC	18	(13 F et 5 A)
AFP	4	(3 F et 1 A)

Les apprentis CFC suivent pendant leur apprentissage un total de 52 jours de cours interentreprises et les apprentis AFP 32 jours.

Les formateurs en entreprise, les formateurs en cours interentreprises et à l'école professionnelle ainsi que les experts aux examens ont également bénéficié de cours de formation continue.

6.1.5.2 Formation continue

Cours	Nombre	Participants (total)
Cours à la tronçonneuse	9	90
Cours de bûcheronnage 2	5	27
Répétition de secourisme	2	28
Sylviculture	4	33
Gestion	3	7
Machines	1	3
Formation	3	4
Faune	4	25

6.2 Faune, chasse et pêche

6.2.1 Rapports de dénonciation

En 2014, les gardes-faune ont déposé les rapports de dénonciation suivants:

- > 25 rapports en matière de chasse et de protection de la faune
- > 83 rapports en matière de la loi sur les routes
- > 22 rapports en matière de pêche
- > 85 rapports en matière de protection des eaux

2 droits d'exercer la chasse n'ont pas été délivrés pour la saison 2013-2014 aux personnes sous le coup d'une enquête pénale.

6.2.2 Saison de chasse

En montagne (permis A), le tir d'un chamois et des carnassiers était autorisé du 15 septembre au 4 octobre. Les titulaires du permis B ont pu chasser en plaine du 22 septembre au 18 octobre; le tir d'un, de deux ou de trois chevreuils était autorisé. Entre le 20 et le 25 octobre, les chasseurs ont pu tirer des chevreuils supplémentaires à certains endroits pour diminuer la pression sur la forêt. La chasse du sanglier en plaine a débuté avant les autres chasses, le 1^{er} septembre, et se terminera le 31 janvier 2015 en plaine. La chasse du lièvre et à la marmotte n'était pas autorisée.

Les titulaires d'un permis pour la chasse du cerf pouvaient abattre un cerf mâle, un daguet ou un faon en montagne ou en plaine du 15 au 20 septembre et une femelle, un daguet ou un faon du 20 octobre au 8 novembre. A cette date, 45 des 60 cerfs prévus dans le plan de tir ont été prélevés. Une chasse complémentaire n'a pas été organisée. Une chasse spéciale du chamois a eu lieu du 14 au 20 septembre; elle était destinée à prélever des chamois dans les deux districts francs fédéraux et dans des réserves cantonales. Vu la diminution du cheptel des bouquetins, il ne fut pas nécessaire d'organiser une chasse de régulation cette année.

Le permis E pour la chasse du gibier à plumes donnait le droit de tirer ce gibier entre le 22 septembre et le 15 janvier et du 15 octobre au 14 décembre pour la bécasse des bois.

6.2.3 Evénements particuliers

6.2.3.1 Simplification de la législation de chasse

Pour protéger le cerf durant le brame, cette chasse a été avancée d'une semaine. Seuls les mâles, les daguets et les faons peuvent être tirés durant la première semaine, puis la chasse est interrompue pendant quatre semaines. Cela permet aux cerfs de passer une période de brame dans la tranquillité, ce qui a un impact positif sur la distribution des effectifs dans les Préalpes.

Différentes mesures pour faciliter la chasse aux sangliers ont été introduites dans la législation, comme l'élargissement de la période de chasse du 1^{er} septembre au 31 janvier en plaine et la réorganisation de la chasse aux miradors le long de la rive sud.

6.2.3.2 Evolution de la répartition des dégâts causés par des sangliers

Par rapport à l'année 2013, le montant indemnisé pour les dégâts des sangliers aux cultures agricoles a baissé. En effet, les indemnités versées par le biais du Fonds de la faune sont passées de plus de 170 300 francs à 92 223 francs, soit une diminution de 45 % par rapport à l'année 2013.

6.2.4 Statistique des permis de pêche

Les statistiques des permis de pêche délivrés par le canton de Fribourg en 2014 peuvent être consultées sur le site internet du Service des forêts et de la faune.

6.2.5 Pêche affermée

En 2010, une nouvelle période d'affermage a débuté; elle durera jusqu'à fin 2015.

Des 72 lots de pêche, 70 sont affermés.

6.2.6 Pêche dans le lac de Neuchâtel

En 2014, les permis suivants ont été délivrés par le canton de Fribourg:

4 permis de pêche professionnelle (permis A), 3 permis spéciaux de pêche professionnelle (permis B), 173 permis de pêche de loisir avec traîne (permis C), 173 permis de pêche de loisir (permis D), 158 permis additionnels « hôte », 44 permis journaliers C et 70 permis journaliers D.

6.2.7 Pêche dans le lac de Morat

En 2014, les permis suivants ont été délivrés par le canton de Fribourg:

1 permis de pêche professionnelle (permis A), aucun permis spécial de pêche professionnelle (permis B), 360 permis de pêche de loisir avec traîne (permis C), 481 permis de pêche de loisir (permis D) et 355 permis additionnels « hôte ».

7 Préfectures

7.1 Conférence des préfets

Président : **Michel Chevalley**

Présidée par le préfet de la Veveyse, la Conférence des préfets a tenu 13 séances ordinaires et 2 séances extraordinaires en 2014.

Elle a été amenée à rencontrer le Conseil d'Etat, mais également, au gré de l'actualité, les différentes directions, services de l'Etat ou partenaires avec lesquels les préfets ont un lien étroit: DSAS, DFIN, commandant de la Police cantonale, chef de la Gendarmerie, Comité cantonal des communes fribourgeoises (ACF), TPF, ECAB, SPoMi, SPPAM, SMO, pour ne citer que ces derniers.

La Conférence des préfets est en principe représentée dans tous les chantiers de l'Etat qui sont en cours. Elle répond à chaque consultation qui lui est adressée.

Le nouveau droit des constructions est le cheval de bataille des préfectures, d'autant qu'il a des incidences majeures sur l'activité et la dotation de chacune. La juridisation et la complexification des dossiers suivent, hélas, une courbe exponentielle. Ce qui n'est pas pour simplifier les choses.

Les préfets étant très impliqués à la tête de leur région, au sens économique du terme, la Conférence dirige Innoreg.Fr, structure en lien avec le développement endogène et la NPR.

7.2 Préfecture de la Sarine

Préfet : **Carl-Alex Ridoré**

Domaine de la DICS

Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français. L'association a poursuivi la mise en œuvre de la nouvelle organisation statutaire de l'association, en se dotant notamment d'une nouvelle directive concernant les remboursements de frais. Le comité de direction a en outre approfondi la question des relations avec la Ville de Fribourg. A cet effet et afin de tenir compte de l'ouverture prévue à fin août 2016 du nouveau bâtiment du CO alémanique en Ville, les parties ont convenu d'une prolongation de deux ans de la convention définissant les conditions cadres de scolarisation des élèves des communes membres de l'association fréquentant un CO de la Ville et réciproquement des élèves de la Ville fréquentant un CO de l'association.

Coriolis Infrastructures. Les cinq communes-membres ont ratifié l'augmentation de participation par habitant, passant de 22.50 à un maximum de 32.50 par habitant, pour pallier à la diminution d'apport du casino de Fribourg et poursuivre ainsi leur politique culturelle ambitieuse. Après avoir mis en œuvre son dispositif de mesures internes d'économies (diminution du montant alloué à la fondation Equilibre et Nuithonie, baisse des investissements en faveur d'autres infrastructures culturelles), le comité a œuvré à l'élargissement du périmètre en entamant les discussions avec des communes tiers qui, pour certaines, ont mis un montant symbolique de participation à Coriolis Infrastructures dans leur budget 2015.

Assises de la culture dans la région fribourgeoise. 200 personnes ont participé à la Journée des Assises de la culture, le 28 février 2014, un an après son lancement officiel. L'occasion pour le Groupe de travail de présenter publiquement sa vision à l'horizon 2030, ses trois objectifs stratégiques et les dix propositions concrètes qui en découlent. Les retours des milieux concernés ont été très positifs. Au final, plus de 500 personnes auront pris part à ce processus participatif, qui a vu naître différentes initiatives et a engendré une excellente dynamique culturelle. CULTURE 2030, le Rapport des Assises de la culture dans la Région fribourgeoise, est sorti à l'automne, après une rencontre du Comité de Pilotage politique avec les représentants de la DICS, en vue de mettre en œuvre les propositions de manière coordonnée.

Centre cantonal de natation. En prolongement des démarches entreprises par le Comité de pilotage de la Conférence régionale pour des infrastructures régionales et un développement coordonné, un groupe de travail réunissant le Préfet et les communes de Fribourg, Granges-Paccot, Marly, Matran et Villars-sur-Glâne, a présenté les résultats d'une étude préliminaire d'implantation d'un centre cantonal de natation dans le Grand Fribourg. Réalisée à l'initiative du Préfet et avec l'accord de cinq communes concernées par un bureau d'architectes, cette étude a porté sur treize sites et a retenu le site de la gravière d'Agy (Granges-Paccot), le site de Bertigny Ouest / Bertigny-Guintzet (Villars-sur-Glâne et Fribourg) et le site sportif de Saint-Léonard (Fribourg) comme étant ceux ayant le meilleur potentiel. Sur cette base, le Préfet a chargé un groupe de travail réunissant les représentants techniques des cinq communes, présidé par un de ses conseillers juridiques, d'analyser plus profondément ces trois sites.

Domaine de la DSJ

Etablissements publics et manifestations temporaires de grande importance. La surveillance des établissements publics, la gestion des demandes de prolongations et les contrôles en matière de police du feu et des constructions ont comme d'habitude passablement occupé le personnel de la préfecture. La préfecture a traité 9 dossiers de patentes complémentaires B+ (renouvellements, reprises, nouvelles demandes, suivi etc), dont trois nouvelles autorisations. Outre l'octroi de nombreuses autorisations diverses (patentes K, cortèges, etc.), le préfet a délivré des autorisations à plusieurs événements majeurs (carnaval des Bolzes; 29^e giron des musiques; finale de la Swiss Basket League; foire de Fribourg; Heros Day des Tigres Tamouls ; 1^{er} giron cantonal des jeunes Fribourgeois – Farvagny 2014 ; inauguration du Pont de la Poya, 1^{er} festival « Les Georges »). En fonction des besoins, des séances de préparation et de coordination ont été organisées avec les différents partenaires. Enfin, pour la première fois, en application des nouvelles dispositions légales, le Préfet a délivré une autorisation annuelle au HC Fribourg-Gottéron, ainsi que deux autorisations ponctuelles pour des rencontres sportives nationales et internationales (match amical FC Benfica-Bilbao et Suisse-Russie dans le cadre l'EuroBasket).

Activités et nuisances liées à la prostitution. Constitué en 2013 par le préfet de la Sarine, le groupe de travail relatif aux questions de prostitution en ville de Fribourg, réunissant les autorités locales, la police cantonale, la police du commerce, des riverains, des exploitants et des représentants des travailleuses du sexe, a continué son important travail de dialogue et d'analyse et a abouti à la mise en place d'un concept global de sécurité commun aux locaux de prostitution et au café situé à la Grand-Fontaine, contribuant ainsi à une meilleure maîtrise des nuisances liées aux activités de prostitution.

Défense incendie et police du feu. Outre la traditionnelle soirée d'information administrative, réunissant l'ensemble des commandants et présidents des commissions locales du feu, le préfet a procédé à plusieurs inspections de corps de sapeurs-pompiers et conduit différentes séances de travail destinées à améliorer et intensifier la collaboration en matière de défense incendie dans les différentes régions du district. Un conseiller juridique représente en outre les préfectures dans le cadre du projet de révision totale de la loi sur l'assurance des bâtiments contre l'incendie et les autres dommages ainsi que de la loi sur la police du feu et la protection contre les éléments naturels (projet « ECALex »).

Domaine de la DIAF

Droits politiques. Une partie du personnel de la préfecture a été sollicitée lors des scrutins cantonaux et fédéraux pour la coordination et l'exécution des tâches légales. La préfecture de la Sarine participe en outre activement au projet SyGEV visant l'introduction d'un nouveau système de gestion informatique des élections et votations. En effet, depuis l'entame du projet, le préfet participe au comité de pilotage et un de ses conseillers juridiques au comité de projet.

Agglomération. Pour l'Agglomération de Fribourg, l'année 2014 a été pour l'essentiel dédiée à la mise en œuvre des 48 mesures ressortant du plan d'agglomération de deuxième génération (PA2 ; 2015-2018) et à la préparation de sa révision en vue l'adoption d'un plan d'agglomération de troisième génération.

La pertinence de mener une réflexion approfondie sur l'extension du périmètre de l'Agglomération, mesure d'accompagnement des fusions préconisée dans le Plan de fusion du district de la Sarine, a été confirmée à plusieurs reprises par les instances fédérales. Le 18 décembre 2014, l'Office fédéral de la statistique a en effet publié une

nouvelle définition des espaces urbains suisses qui a pour conséquence une extension du périmètre statistique de l'agglomération de Fribourg par rapport au périmètre précédent (2002) qui était déjà plus étendu que le territoire de l'Agglomération institutionnel. De plus, dans son rapport d'examen du PA2 du 26 février 2014, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) relevait : « Le projet d'agglomération se limitant à un périmètre restreint tant au niveau conceptionnel qu'en termes de mesures concrètes, des développements considérables restent possibles à l'intérieur du périmètre OFS de l'agglomération ».

La préfecture est activement impliquée dans les travaux menés sous l'égide de la DIAF relatifs à l'articulation Agglomération de Fribourg – fusions de communes. Le préfet est membre du comité de pilotage, alors qu'un de ses conseillers juridiques participe aux travaux du groupe des spécialistes techniques.

Fusions de communes. Suite à la sortie de la commune d'Hauterive du processus, les communes de Corpataux-Magnedens, Farvagny, Rossens, Le Glèbe et Vuisternens-en-Ogoz ont poursuivi durant l'année 2014 un projet de fusion à cinq. Soumise à la votation populaire le 30 novembre 2014, la fusion a été acceptée par les cinq corps électoraux à une majorité de plus de 75 % des votes totaux. La fusion entrera en vigueur au 1er janvier 2016 pour donner naissance à la nouvelle commune nommée Gibloux.

La fusion « 2c2g – Englisbourg » (Chésopelloz, Corminbœuf, Givisiez et Granges-Paccot), finalisée au courant de l'année 2013, a échoué en votation populaire le 30 mars 2014 en raison du refus de la population de Granges-Paccot d'adopter la convention de fusion. Dans les suites de cet échec, les communes de Chésopelloz et de Corminbœuf ont entrepris des discussions poussées en vue d'une fusion à deux.

A l'intérieur du périmètre de fusion de Sarine Nord, les communes de Grolley et Ponthaux ainsi que celles de Belfaux et Autafond ont élaboré des projets de fusion. Les corps électoraux de ces deux dernières communes se prononceront sur la convention le 8 mars 2015 pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2016. Initialement également prévu pour le 1er janvier 2016, le projet de fusion entre Ponthaux et Grolley vise aujourd'hui le 1er janvier 2017.

A Sarine Ouest deux études préliminaires de fusion ont abouti, l'une impliquant l'ensemble des communes du périmètre (Autigny, Avry, Chénens, Corserey, Cottens, La Brillaz, Matran, Neyruz, Noréaz, Prez-vers-Noréaz) et une autre n'impliquant que Matran et Avry. Les communes concernées ont prévu de soumettre ces deux projets à un vote consultatif le 8 mars 2015.

Surveillance des communes. Le 13 octobre 2014, six des sept conseillers communaux de Rossens ont démissionné avec effet immédiat. Le lendemain, le préfet a désigné, en sus du conseiller resté en fonction, quatre personnes extérieures à la commune, dont un de ses conseillers juridiques, en qualité de membres du Conseil communal ad intérim jusqu'à la tenue d'élections complémentaires et la reconstitution du Conseil communal.

Domaine de la DEE

Nouvelle Politique Régionale (NPR). Dans l'attente de la création d'une structure régionale formelle, le préfet continue de représenter le district de la Sarine au sein du comité de l'association des régions fribourgeoises pour la nouvelle politique régionale (INNOREG FR). La collaboration opérationnelle avec les autres secrétariats régionaux est assurée par l'agglomération de Fribourg.

Domaine de la DSAS

CODEMS. Pour la première année, la CODEMS a procédé au contrôle des comptabilités des investissements des EMS du district sur la base de la nouvelle directive pour le calcul des frais financiers et d'investissements des EMS (directive « Fiffine »). La commission a en outre achevé la mise à jour de son règlement et réglé la problématique de la valeur des terrains selon la nouvelle directive « Fiffine ». Outre sa visite annuelle de tous les EMS du district et l'étude de plusieurs projets d'agrandissement et rénovation, la Commission a par ailleurs participé à la consultation sur le projet Senior +.

Association des communes pour les services médico-sociaux (ACSMS). Suivant les recommandations de l'audit externe effectué en 2013, le comité de Direction a décidé la création d'un nouveau poste de Directeur général et la suppression des postes de direction auprès du Home médicalisé de la Sarine (HMS) et du Service des ambulances de la Sarine (SAS). Le futur Directeur général sera chargé de réaliser les autres étapes identifiées dans le rapport d'audit,

à savoir : intégration de la Fondation pour l'aide et les soins à domicile de la Sarine (FASDS) au sein de l'ACSMS ; unification des services RH, comptabilité et finances des différentes entités ; adaptation et renforcement du contrôle des dépenses et des investissements ; poursuite des efforts de collaboration et de synergies entre les EMS et les autres formes de prise en charge des personnes âgées au sein du district.

Dès septembre, les incertitudes liées à la viabilité à terme du fonds de prévoyance auquel est affiliée l'Association ont incité le comité de Direction à agir de manière rapide pour rassurer le personnel et chercher une nouvelle institution permettant d'assurer les prestations du deuxième pilier pour tout le personnel des institutions chapeautées par l'ACSMS, suite à l'annonce de la future mise en liquidation du fonds communiquée en décembre.

Domaine de la DAEC

Mobilité. La Préfecture de la Sarine a conduit, avec l'appui du Service de la mobilité (SMo), des groupes de travail portant sur la mobilité, plus spécifiquement les transports publics, dans les régions de Sarine Ouest et du Gibloux, réunissant des représentants des régions (conseillers communaux et députés), les prestataires (Transports publics fribourgeois et CarPostal) et des représentants des régions voisines (Gruyère et Glâne). Après une analyse de la situation existante et des besoins exprimés par les communes, ces groupes se sont penchés sur les perfectionnements qui pouvaient être apportés au trafic régional et ont élaboré des avant-projets d'horaires qui apportent des améliorations substantielles, autant qualitatives et quantitatives. La mise en consultation de ces projets, plébiscités par les communes concernées, est prévue pour le printemps 2015 pour une entrée en vigueur lors de la modification d'horaire de décembre 2015.

Projet Poya – Plateau d'Agy. Le groupe de travail présidé par le préfet de la Sarine a poursuivi ses travaux en vue de l'élaboration et la coordination de solutions pour la gestion du trafic et des grandes manifestations autour du site sportif Saint-Léonard et sur le plateau d'Agy. Le Pont de la Poya a été ouvert à la circulation le 13 octobre 2014. La nouvelle gare CFF Fribourg-Poya a été mise en exploitation le 14 décembre 2014. Les défis posés par ces deux nouvelles infrastructures ont nécessité de nombreuses séances de coordination entre les autorités, la police cantonale et les utilisateurs du plateau d'Agy. Grâce à ce travail de partenariat, des solutions concrètes ont toujours été trouvées.

Modalité de traitement des demandes de permis de construire et projet. La mise en place effective des nouvelles modalités de traitement ont notamment eu pour conséquence un important report de charge sur la préfecture. Un Conseiller juridique de la préfecture a en outre participé activement aux différents groupes de travail constitués dans ce domaine (HarmBat, PerCo, modalité de traitement des permis, etc...).

7.3 Préfecture de la Singine

Préfet : **Nicolas Bürgisser**

Direction de l'instruction publique, éducation, de la culture et du sport

La transformation du CO de Planfayon avance conformément aux plans. Le dépassement des coûts pose des problèmes aux communes. Le permis de construire pour le nouveau terrain de football du club de sports de Guin a été accordé.

La région de la Singine assume le secrétariat et la comptabilité de l'OS Sense (cycle d'orientation de la Singine). Le Préfet, en sa qualité de membre du comité OS Sense, a participé tout au long de l'année à ses travaux et a apporté son soutien en tout domaine au comité et aux communes.

Les difficultés existantes en matière de transport scolaire ont trouvé leur solution avec les TPF.

Direction de la sécurité et de la justice

L'Association des sapeurs-pompiers du district de la Singine prévoit la mise au point d'un concept permettant de créer une plus active collaboration entre les divers corps. La volonté de collaboration, voire l'intention de fusionner entre les corps respectifs, s'est encore intensifiée lors du rapport annuel des commandants du corps des sapeurs-pompiers de la Singine. Lors de plusieurs inspections des divers corps de sapeurs-pompiers, le Préfet a pu se faire une idée de la qualité dans différents petits villages. L'engagement et la volonté étaient partout exemplaires. La collaboration du

Préfet avec les corps locaux de sapeurs-pompiers, avec le centre de renfort de Guin et l'ECAB a été intense et excellente tout au cours de l'année. En 2014 encore, le Préfet du district de la Singine a travaillé en tant que représentant de la Conférence des préfets au sein du Conseil cantonal de prévention et sécurité. Plusieurs communes singinoises ont pris part sur invitation du Préfet à trois séances de travail communes avec la police de proximité. Ce genre de collaboration a été apprécié par tous les participants, de sorte que les séances de travail se répéteront à intervalles réguliers.

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts

En sa qualité d'instance de surveillance et de conseiller des communes, le Préfet constate ce qui suit:

Les fusions de communes sont dans la phase finale. La fusion Plaffeien/Oberschrot/Zumholz/ Brünisried/Plasselb est sur le point de s'achever. Le Préfet doute uniquement de la volonté de fusion de Plasselb, mais auprès des quatre autres communes, la fusion devrait passer. La fusion de communes dans le "Mittelland singinois" n'avance qu'au ralenti. Les deux communes de Tavel et St-Antoine sont maintenant en phase de rapprochement et envisagent un vote à titre consultatif.

En 2014, le Préfet a poursuivi les visites officielles des diverses communes. À cette occasion, il a pu constater que dans l'ensemble, elles étaient bien dirigées et administrées. Par contre, il y a eu plusieurs recours et plaintes contre des conseils communaux. Nombre de séances de travail ont eu lieu avec toutes les communes, sur de nombreux thèmes. Il est à relever que les communes ne désirent pas réinventer la roue chacune de leur côté et qu'elles collaborent bien en de nombreux domaines. Il en va de même pour la coordination des prises de position relatives aux procédures de consultation en cours.

De nombreuses démissions ont été enregistrées en 2014 de la part de membres de conseils communaux.

Direction de l'économie et de l'emploi

Le zonage définitif de Birch (commune de Guin) est difficile à accepter de la part de nombreuses instances en tant que site industriel de premier ordre. On ne peut constater nettement une véritable volonté d'affecter ces terrains à des exploitations industrielles.

Le district de la Singine est toujours membre de la "Région capitale Suisse" et de l'association "Cité de l'énergie Suisse". Dans le domaine de la "Nouvelle politique régionale", les communes de Singine se sont résignées et ont fini par considérer que ce nouvel instrument ne constitue pas vraiment une aide.

Direction de la santé et des affaires sociales

La votation du peuple singinois a résulté en l'acceptation - à une grande majorité - du projet de construction du nouveau centre pour patients atteints de démence, à Tavel. La suppression partielle de prestations de services sur le site HFR de Tavel n'est pas restée sans effets. Toujours plus nombreux sont les habitants de Singine à se rendre maintenant à l'hôpital dans la région de Berne. La demande de permis de construire de la société Hirslanden et la transformation de l'hôtel de la Gare à Guin sont en cours. Par ailleurs, le Préfet s'engage d'office dans le domaine de la santé et aussi en tant que membre de l'association des communes « Réseau de santé Singine » (autrefois dénommée « Gemeindeverband Pflegeheim Maggenberg und sozialmedizinische Dienste »).

La commission pour l'octroi des indemnités forfaitaires continue, dans son travail, à réévaluer tous les cas, en se fondant pour ce faire sur les directives mises au point par la conférence des préfets.

Le centre d'hébergement de requérants d'asile à Guin fonctionne toujours sans problème. D'autres sites sont en cours d'évaluation.

Direction des finances

Pas de remarques.

Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions

Les problèmes existant dans le domaine des plans d'aménagement locaux, qui ont déjà été évoqués dans les rapports annuels précédents, sont toujours d'actualité. De nombreux plans d'aménagement locaux attendent souvent depuis

longtemps leur approbation. Le plan d'aménagement régional du district de la Singine a été approuvé définitivement en 2014 par les divers services cantonaux, après un travail de quatre ans.

Durant l'année certains retards dans le traitement des demandes de permis de construire ont été constatés.

Remarques finales

En sus des engagements mentionnés, le Préfet et la Préfecture suivent et soutiennent de façon générale la vie publique dans le district, mais aussi les initiatives privées sous l'angle économique, culturel et sportif. Dans cet esprit, le Préfet et son représentant ont montré comme l'année précédente, par leur participation à de nombreuses manifestations, l'intérêt que portent les autorités à ce qui se passe au plan régional et local.

Pour terminer, je remercie Mesdames et Messieurs les conseillers d'État, la Chancellerie d'État ainsi que tous les services cantonaux, au nom de la population, des communes et de la préfecture, pour leur bonne collaboration durant l'année 2014.

7.4 Préfecture de la Gruyère

Préfet : **Patrice Borcard**

Domaine de la DICS

Association du Cycle d'orientation de la Gruyère. L'année 2014 a été une période chargée pour le Comité du CO de la Gruyère. Le projet de construction du CO de Riaz a largement occupé le comité et la commission de bâtisse, qui ont dû consentir à un report de l'ouverture à la rentrée 2018, alors qu'il était envisagé une ouverture pour la rentrée 2017. Divers problèmes ont été traités, notamment, en collaboration avec la commune de Riaz, les oppositions au PAD et au bâtiment. Chiffré à 81 millions, le projet a été accepté à l'unanimité par les délégués de l'Association du Cycle d'orientation de la Gruyère lors de l'assemblée du 28 août. Les citoyennes et citoyens du district ont été consultés le 30 novembre et ont approuvé ce crédit à 77,5 %. A l'issue de ce vote, le permis de construire a été déposé et le début des travaux est prévu avant l'été 2015.

Les deux autres chantiers conduits par le comité du CO arrivent à leur terme. Il s'agit d'abord des transformations du CO de Bulle, qui s'est achevé avec l'année 2014, en respectant l'enveloppe budgétaire. Face à l'état dégradé de la piscine, une étude a été lancée afin de mettre à niveau des installations vieilles de plus de 30 ans. Quant aux quatre classes supplémentaires construites sur les vestiaires du CO de La Tour-de-Trême, elles ont été réalisées dans les délais par la Commune de Bulle, propriétaire du bâtiment. De manière générale, la pression démographique est telle que les deux CO de la Gruyère sont contraints de travailler dans des conditions très difficiles, notamment à Bulle où les pavillons atteignent leurs limites.

Le comité du CO, en lien avec le comité de l'Association CO2 (salle culturelle), a poursuivi la réorganisation de l'administration technique et artistique de la salle CO2. Un nouvel administrateur a été nommé alors qu'une radiographie de la collaboration entre les deux associations intercommunales a été initiée.

Collège du Sud. Les travaux d'agrandissement du bâtiment ont débuté, après l'octroi du permis à l'automne 2013. Conduits notamment durant la période estivale et vacancière, ils tentent de ne pas perturber la vie estudiantine.

Fondation du Château de Gruyère. Avec l'entrée en activité d'un nouveau conservateur, le château de Gruyères a intensifié sa réflexion sur sa « Stratégie de valorisation et de communication ». Le Conseil de fondation a œuvré à une refonte des statuts et de son règlement d'organisation. En collaboration avec la DICS, il a établi un projet de mandat de prestation contracté entre l'Etat de Fribourg et la Fondation du château afin de mieux répartir les missions et les charges de l'Etat propriétaire et de la fondation appelée à gérer ce monument historique. Ces discussions devraient déboucher, en 2015, sur la rédaction d'un message au Grand Conseil accompagnant un projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour le château.

Centre sportif régional. S'il n'avance pas au rythme que souhaitent les milieux appelés à l'utiliser, le centre sportif a franchi d'importantes étapes durant l'année 2014. Avec l'engagement d'un mandataire – l'entreprise Ernst & Young – le projet a pris une vitesse de croisière qui a conduit au lancement du concours destiné à choisir le partenaire privé appelé à réaliser la partie optionnelle du projet. Un jury a été constitué. Le comité de l'ARG a également déterminé la

procédure de ratification politique, avec la volonté de permettre à la population du district de la Gruyère de donner son avis avant le renouvellement des autorités communales en mars 2016. A la fin de l'année, le préfet a conclu les négociations au sujet du choix du site sur lequel serait construit le centre. L'information, selon laquelle le site de la Ronclina à La Tour-de-Trême a été choisi, a été rendue publique au début de l'année 2015.

Domaine de la DSJ

Etablissements publics et manifestations temporaires d'importance. La surveillance des établissements publics, la gestion des demandes de patentes et de prolongations et les contrôles en matière de police du feu et des constructions ont abondamment occupé le personnel de la préfecture. Avec la nouvelle LEPU, ce sont six patentes B+ qui ont été délivrées, avec la particularité que l'horaire de fermeture – autorisé à 3 h selon ce type de patente – a été arrêté à 2 h, selon un accord défini entre tous les établissements de la ville de Bulle. La Préfecture a poursuivi, voire intensifié, son travail de prévention afin de diminuer les nuisances sonores et la consommation abusive d'alcool. En collaboration avec les associations « Noct-en-Bulle » et « Stop Violence », plusieurs campagnes ont été conduites durant l'année.

Dans le cadre de ces actions de prévention, une attention particulière a été portée aux sociétés de jeunesse du district. La trentaine de sociétés a été réunie afin d'être informée au sujet du Label Party, dont le projet est conduit par la préfecture et l'Association REPER. L'organisation de la prochaine fête des jeunes a été discutée et des aménagements décidés. Le projet d'une Fédération des jeunes de la Gruyère a été lancé, suivi par la constitution d'un comité de pilotage qui s'est réuni sous la présidence du préfet à la fin décembre.

Projet de label festif. Le projet de label en milieu festif a évolué durant l'année 2014 en prenant une dimension plus concrète. Le préfet s'est investi à deux niveaux afin de faire avancer ce dossier. En présidant le groupe de travail constitué au niveau de la Gruyère, réunissant tous les partenaires de ces manifestations (police, samaritains, SPoCo, organisateurs, REPER), il est parvenu à définir les éléments principaux du label, lesquels ont fait l'objet de tests lors de deux manifestations. Porté par l'ambition de donner une dimension cantonale au label, le Comité de pilotage cantonal, conduit par l'association REPER, travaille à rechercher des partenaires capables d'assurer une pérennité au projet. Le COPIL est également chargé de donner une identité visuelle au projet.

Défense incendie et police du feu. Avec quatre inspections, de nombreuses manifestations, assemblées, cours et exercices des corps de sapeurs-pompiers, l'année 2014 a été chargée au niveau de la défense incendie. Mais c'est le projet « Frifire Gruyère » qui a nécessité la plus grande énergie. Constitué en mars 2014, le groupe de travail présidé par le lieutenant de préfet André Geinoz a rendu un rapport au préfet en décembre. Sa mission était d'établir un état des lieux de la situation actuelle (organisation, personnes, matériel, coûts), de déterminer les besoins en investissements et d'émettre des propositions de regroupements de corps. Deux scénarios ont été finalement étudiés avec l'accord du préfet, afin de définir les meilleures structures qui permettront à la défense incendie d'assurer efficacement sa mission dans les décennies à venir.

Domaines de la DIAF

Fusion de communes. Le préfet a participé à plusieurs séances d'information et conférences organisées au sein des communes afin de sensibiliser la population aux objectifs poursuivis par les fusions de communes. Un sondage a été organisé par la commune de Riaz afin de connaître son sentiment par rapport à une éventuelle fusion avec Bulle ou avec les communes de la Rive Gauche, selon le principe établi par le plan de fusions approuvé par le Conseil d'Etat. C'est cette dernière variante qui a obtenu une large majorité des votants.

Aide aux communes. Sollicité par la Conférence des syndics du centre du district et interpellé par d'autres élus communaux au sujet des difficultés grandissantes auxquelles sont confrontées les autorités communales, le préfet a confié un mandat à une commission de l'Association Régionale la Gruyère de dégager des pistes afin de proposer un soutien concret aux élus de milice. Les réponses au questionnaire envoyé aux 25 communes gruériennes témoignent des problèmes rencontrés au niveau de la gouvernance communale. Vingt-deux communes affirment nécessiter un soutien juridique et une aide technique. Le projet de doter le secrétariat régional de l'ARG d'un soutien juridique a été accepté par les délégués de l'association. Un système d'information intranet sera mis en place afin de rendre cette information disponible à toutes les communes et, ainsi, faciliter la circulation des infos et des bonnes pratiques entre

les communes. Quant au soutien technique (technicien, ingénieur ou architecte), il sera discuté au sein des périmètres de fusions, à l'initiative du préfet.

Chalet d'alpage. Initié en octobre 2013, le groupe de travail « Avenir des chalets d'alpage » s'est réuni à plusieurs reprises durant l'année 2014, sous l'égide de l'ARG. Rassemblant les milieux paysans, patrimoniaux et touristiques, le PNR, l'Autorité foncière cantonale et le Service des biens culturels, ce groupe a rassemblé quantité d'informations destinées à être mises à disposition des communes. Il a commencé la rédaction d'un rapport contenant des pistes concrètes afin de préserver au mieux ce riche patrimoine tout en ouvrant la porte à d'autres affectations lorsque les conditions le permettent.

Domaines de la DEE

Nouvelle politique régionale (NPR). La NPR a été sollicitée par la région pour un soutien à un projet de politique foncière active. L'ARG a engagé une réflexion au sujet du potentiel de développement de la région, en lien avec l'entrée en vigueur de la nouvelle LAT. Un bureau a été mandaté afin de définir une stratégie dynamique de développement des zones, afin, également, d'assurer une bonne gestion de l'aménagement du territoire pendant la période du moratoire imposé par la révision de la LAT.

Tourisme. L'ARG a organisé ses états généraux annuels au mois de novembre. Le thème de cette édition concernant l'avenir du tourisme régional soumis aux contraintes des changements climatiques. Cette thématique était liée à la récente décision de l'ARG de ne pas participer au financement de canons à neige, décision accompagnée de la promesse de soutenir les efforts de diversification touristique. Ces états généraux ont permis d'aborder cette question à travers de multiples expériences et de modèles extérieurs.

Domaines de la DSAS

CODEMS. Président de la Commission des EMS de la Gruyère, le préfet a lancé, dès la fin 2012, une réflexion au sujet d'une politique régionale d'accompagnement de la personne âgée, afin de répondre, notamment, au défi démographique. Au début de l'année 2014, les groupes de travail mis en place ont déposé leur rapport, au sujet des structures intermédiaires et de la construction de nouveaux EMS. Le rapport du groupe de travail « Organe de coordination et d'information » a, quant à lui, débouché sur la mise en place progressive d'une entrée unique dans le système des EMS gruériens. De trois, les EMS participant à cette phase test ont passé à six en cours d'année, alors que la participation de tous les EMS à l'organe de coordination est prévue pour le début février 2015. Sur la base de toutes les analyses fournies, la CODEMS a constitué un Comité de pilotage qui a été formellement nommé par l'Assemblée des délégués du Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG) en décembre. Objectif de ce COPIL : mettre en place un concept d'accompagnement régional de la personne âgée et assurer la coordination de ce concept avec les exigences de Seniors + (mise en réseau des EMS). L'ambition est de permettre aux délégués du RSSG et des autorités communales de se prononcer sur ce concept avant la fin de la présente législature.

Domaines de la DFIN

Rien à signaler

Domaines de la DAEC

Aménagement du territoire. Président de l'Assemblée des délégués de l'Association intercommunale MOBUL, le préfet a suivi les travaux réalisés dans l'agglomération dans le cadre de la mise en œuvre de MOBUL. En sa qualité de président de l'ARG, il a proposé au comité d'instituer un groupe de réflexion, en collaboration avec MOBUL, afin de dégager des pistes destinées à faciliter une politique foncière active au sein du district. Une réflexion complémentaire au mandat confié par l'ARG à un bureau d'aménagement. Convaincu des enjeux importants que représente pour l'avenir régional le prochain Plan directeur cantonal, le préfet a accepté de participer aux réflexions du Comité de pilotage, présidé par le Conseiller d'Etat Maurice Ropraz.

7.5 Préfecture du Lac

Préfet: **Daniel Lehmann**

Domaine de la DICS

Ecoles. Le Préfet préside l'assemblée des délégués du cycle d'orientation de la région de Morat. Il représente les communes du Haut-Lac français au comité du cycle d'orientation Sarine-Campagne et du Haut-Lac français. Il exerce une activité de conseil auprès des responsables des écoles communales, ainsi qu'auprès des comités, commissions et directions d'écoles du cycle d'orientation et des écoles primaires du district.

À titre de fondement de l'élaboration d'un concept des transports publics dans le district du Lac, le comité du cycle d'orientation de la région de Morat et le Service de la mobilité ont élaboré un concept d'intégration des transports scolaires dans les transports publics ordinaires. Le concept nécessite un changement des horaires scolaires, en particulier la pause de midi. Le concept a été présenté aux communes à l'occasion de l'assemblée des délégués d'automne du site d'orientation de la région de Morat.

Dans l'optique de la suppression du cercle d'école primaire francophone de Barberêche, le Préfet a coordonné une solution transitoire avec les communes de Barberêche, Courtepin et Wallenried. La solution définitive doit être trouvée dans le cadre des entretiens de fusion de ces communes.

Orientation professionnelle. La commission du district du Lac pour l'orientation professionnelle présidée par le Préfet exerce la surveillance de l'orientation professionnelle dans les cycles d'orientation de Morat, Chiètres et Gurmels, ainsi que du centre d'information professionnelle (Berufsinformationszentrum BIZ) du district du Lac à Morat.

Culture. Le Préfet apporte son soutien à diverses activités culturelles dans le district, tout comme aux organisations dédiées à la conservation ou la restauration de biens culturels.

Dans le cadre du Festival Murten Classics, le Préfet a collaboré à l'organisation de la réception que le Conseil d'Etat met sur pied chaque année pour les cadres supérieurs de la Confédération ayant un lien avec le canton de Fribourg. De même, toujours dans le contexte de ce festival, le Préfet a participé à l'organisation de la réception de la nouvelle ambassadrice des USA par le Conseil d'Etat.

Domaines de la DSJ

Police. Le Préfet entretient un échange d'informations régulier avec le commandant de la région Nord et soutient la police dans l'application de son concept de police de proximité. Il apporte également son soutien aux activités prioritaires de la police et se concertent notamment avec elle pour assurer la sécurité de grandes manifestations.

Affaires pénales. Le nombre des plaintes qui ont entraîné la fixation d'une séance de conciliation a régressé par rapport à l'année précédente (44 contre 54 l'année précédente). Le nombre de conciliations qui ont été menées à bien a cependant augmenté en comparaison de l'année antérieure (28 contre 24).

En comparaison de l'exercice précédent, le nombre des ordonnances pénales a diminué (-274 soit -9.6 % pour s'établir maintenant à 2586 ordonnances) Le nombre des oppositions formulées contre des ordonnances pénales a augmenté en chiffres absolus (+11) ainsi que proportionnellement (1,82 % contre 1,26 % en 2013, 1,32 % en 2012 et 1,80 % en 2011).

Durant l'année sous rapport, 1 demande (l'année précédente 1) de transformation d'une amende en travaux d'intérêt général a été transmise au Service de l'application des sanctions pénales et des prisons.

Etablissements publics et manifestations. Comme les années précédentes, les réclamations en rapport avec les émissions sonores d'établissements publics et de manifestations ainsi que les élucidations menées avant l'octroi de l'autorisation de manifestations spéciales ont pris beaucoup de temps. Le nouveau concept de sécurité pour le Carnaval de Morat a encore fait ses preuves au cours de la deuxième année, mais il a fait l'objet d'un nouveau développement pour les futures manifestations, avec des suites de coûts pour les organisateurs.

Tir. La commission cantonale pour les stands de tir présidée par le Préfet a, en collaboration avec le Service de l'environnement, fourni des activités de conseil.

Pompiers. Le Préfet et son lieutenant ont exécuté plusieurs exercices régionaux et inspections et suivi des cours cantonaux et de district. Par ailleurs, il y a eu une intense activité de conseils prodigués aux communes et corps de sapeurs-pompiers concernant des coopérations ou fusions, en particulier pour ce qui touche aux conventions, statuts et règlements y afférents.

Le rapport concernant le district, établi par le Préfet vers la fin de l'année sous examen, a montré que la réorganisation des sapeurs-pompiers dans le district du lac a bien progressé.

Domaines de la DIAF

Elections et votations. Le Préfet a préparé et exécuté les votations fédérales et cantonales, tout en apportant son appui aux bureaux de vote communaux dans leurs préparatifs et travaux.

Communes. Le Préfet a, pour une part en collaboration avec les services officiels compétents, donné des séances d'information sur divers thèmes ou rédigé des informations écrites. Il conseille les communes pour des questions de procédure et de droit. Une priorité a été conférée au traitement de questions procédurales en rapport avec les assemblées communales.

Fusions de communes. Le plan de fusion préparé par le préfet a été généralement bien accepté dans le district du Lac. En diverses régions, des projets de fusion sont en cours, qui vont tous dans la direction indiquée par le plan de fusion. La fusion des communes de Courlevon, Jeuss, Lurtigen et Salvenach avec Morat a été acceptée par la population de toutes les communes concernées, avec un taux de participation réjouissant, soit entre 80 et plus de 90 %.

L'ouverture d'une procédure dans l'optique d'une fusion communale intercantonale entre Morat et Clavaleyres a été approuvée par les gouvernements des cantons de Berne et de Fribourg. Le Préfet accompagne les travaux dans la perspective de cette fusion.

Association des communes du district du Lac. Dans le cadre de l'Association des communes du district du Lac, des prises de position ont été rédigées à propos de nombreux projets importants. Le préfet a pris part aux travaux de l'association, en particulier dans les domaines des transports et de l'aménagement du territoire.

Le principal projet actuel de l'association, à savoir la révision du plan directeur régional, a été mis en consultation au printemps de l'année sous rapport. Après avoir été épuré, le projet a été approuvé par le comité à l'attention de l'assemblée des délégués.

Formation des conseillers communaux et du personnel communal. Le préfet a participé à une journée d'information des administrateurs communaux de langue allemande en charge de la construction dans les districts de la Singine et du Lac. En outre, il officie en qualité de professeur de l'école professionnelle, dans le domaine des marchés publics et des registres publics, en des cours destinés à des personnes à former dans les administrations cantonales et communales.

Domaines de la DEE

Nouvelle politique régionale (NPR). En sa fonction de président de l'Association régionale du Lac, le Préfet s'implique dans la mise au point et la réalisation de projets de politique régionale. L'incubateur Nord supporté par les associations des districts du Lac, de la Singine et de la Broye a été à nouveau en mesure d'accompagner divers projets prometteurs.

Le Préfet a pris part au repourvoi du poste de directeur d'Innereg FR (association des régions fribourgeoises pour la mise en œuvre de la nouvelle politique régionale) et à la réorientation de la collaboration de cette organisation avec la promotion économique du canton.

Région capitale Suisse. L'association régionale du Lac est, tout comme la ville de Morat, membre fondateur de l'Association Région capitale Suisse et soutient par-là les efforts entrepris par le canton pour maintenir cette région

dans le rôle qui lui revient. A titre de membre du comité de Région capitale Suisse, le Préfet renforce la participation du canton et du district du Lac au sein de cette organisation.

Lors de la définition des objectifs stratégiques de la Région capitale Suisse, le Préfet a œuvré pour que soient également inscrits dans le catalogue la promotion et l'entretien du bilinguisme. En conséquence, il participe également aujourd'hui aux travaux du groupe de projet qui doit faire avancer l'application de cet objectif.

Promotion économique. En qualité de président de l'Association Régionale du Lac, qui est en charge dans ce district de la promotion économique régionale, le Préfet coordonne notamment les entretiens avec que les régions voisines de la Singine et de la Broye, et il participe au forum d'entretien créé par l'association régionale précitée à l'attention des communes du district, ce qui doit leur permettre un échange d'expériences à propos de la promotion économique au niveau communal. Au demeurant, la région collabore avec la Promotion économique cantonale et les organisations économiques.

Les travaux en vue de la réalisation de la zone industrielle stratégique du Löwenberg sont d'une importance capitale pour la promotion économique régionale.

Suite à la fermeture provisoire de l'Hôtel du Vieux Manoir, le Préfet a mené d'intenses entretiens de médiation entre les propriétaires de l'hôtel et le Conseil communal de Meyriez. Malheureusement, cette médiation n'a pas encore rencontré de succès durant l'année sous rapport. Mais les entretiens se poursuivront.

Tourisme. L'Association régionale du Lac participe activement au marketing coordonné du tourisme du canton de Fribourg et mène avec succès ses propres actions de marketing. Il convient également de relever la collaboration au-delà des frontières cantonales, comme en particulier dans la région touristique des Trois-Lacs, où le Préfet représente les régions fribourgeoises au sein du comité. Au niveau cantonal, le Préfet est actif en sa qualité de membre du comité et du comité stratégique de l'Union fribourgeoise du tourisme.

Marché du travail. Avec son collègue du district de la Singine, le Préfet du district du Lac est membre du conseil de fondation de "deStarts", fondation ayant pour but d'offrir à des jeunes l'intégration professionnelle et sociale. Par ailleurs, il est membre du comité et vice-président d'IRIS-FR, une association qui est principalement active dans les districts du Lac et de la Singine et dont le but est de favoriser l'intégration sociale et professionnelle de chômeurs.

Domaines de la DSAS

Mise en œuvre de la planification hospitalière. La transformation et la nouvelle construction de l'hôpital HFR Meyriez-Murten se poursuivent selon programme, tant au plan du calendrier que des coûts. Avant le début de l'hiver, l'enveloppe du bâtiment a été achevée et le bouquet de chantier a été posé. Après adjudication de plus de 80 % des travaux, les coûts demeurent dans le cadre du devis établi.

Réseau de Santé du district du Lac. Le Préfet est président de l'assemblée des délégués et membre du comité du Réseau de Santé du district du Lac (RSL). Le RSL a poursuivi sa restructuration et renforcé la coordination entre les unités opérationnelles (hôpitaux). De plus, il a mené des entretiens avec les organisations Spitex du district, dans l'optique de leur intégration dans le réseau.

Coûts de financement et d'investissement des établissements médico-sociaux. En tant que président de la commission de district pour les EMS, le Préfet a participé aux travaux portant sur la réglementation des coûts de financement et d'investissement des EMS. L'année précédente, l'assemblée des délégués du Réseau de Santé du Lac avait approuvé la proposition de rembourser aussi à l'avenir ces coûts aux institutions du district n'appartenant pas au réseau, comme ceci est d'ailleurs prescrit par la législation cantonale pour les résidents du district dans des homes d'autres districts. Suite à cette décision, l'Hospice St-Peter à Gurmels a demandé si les coûts de financement et d'investissement pouvaient également lui être remboursés selon tarif cantonal moyen. Le comité du RSL a d'abord rejeté cette demande, car il s'agit là d'une institution sans lits reconnus. Dans la perspective d'une intégration possible de cet institut au sein du RSL le comité a cependant fait une proposition de solution à cet hospice, sous la forme d'une prise en charge anticipée de ses coûts par le RSL.

Soins à domicile. Le Préfet assume la présidence et le secrétariat de la commission du district pour les soins à domicile, qui doit notamment rendre les décisions concernant l'octroi d'une indemnité forfaitaire. Par ailleurs, le

Préfet coordonne les entretiens des quatre services Spitex du district du Lac pour l'examen de leurs possibilités de collaboration dans l'optique de leur future intégration au RSL.

Domaines de la DFIN

Pas de remarques.

Domaines de la DAEC

Aménagement du territoire. Au niveau cantonal, le Préfet a pris part aux travaux relatifs à l'application des nouvelles dispositions fédérales relatives à l'aménagement du territoire. Au plan du district, l'accent a été mis sur les travaux de révision du plan directeur régional. La consultation de cette révision a été effectuée au printemps. Sur la base des prises de position recueillies dans ce cadre et des derniers entretiens avec les services cantonaux, notamment après correction finale avec le Service des constructions et de l'aménagement, le projet définitif a été finalement de mis au point et a été approuvé par le comité de l'association des communes du district du Lac à l'attention de l'assemblée des délégués. Un élément central du plan directeur régional révisé consiste en la définition des structures d'habitat avec cinq centres régionaux, qui correspondent au plan de fusion élaboré par le Préfet. Pour l'avenir du district, est également d'importance cruciale le concept des zones industrielles régionales, qui est prévu pour une exploitation régionale. Un autre élément important réside dans le domaine des transports publics et des routes.

Enfin, dans le cadre de la révision d'un plan d'aménagement local, le Préfet a joué dans une commune le rôle de médiateur entre celle-ci et les propriétaires spécialement concernés par la révision.

Constructions. Le nombre des permis de construire accordés a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente. Comme auparavant, le problème existe, à savoir que la nouvelle procédure de traitement des demandes de permis de construire, qui a engendré un transfert sur le Préfet d'une part considérable du travail des divers services donnant leur préavis, et a entraîné une augmentation massive de la charge liée au traitement des demandes. Etant donné que jusqu'à présent, aucune main d'œuvre supplémentaire n'a été mise à disposition pour maîtriser ce surcroît de travail, les limites de capacités ont été atteintes, voire dépassées.

Routes. Aussi longtemps que la question du tracé de la H10 (respectivement du raccordement de la Mossstrasse à l'autoroute A1) n'est pas tirée au clair, il existe une incertitude concernant la suite des travaux d'études pour la zone industrielle stratégique du Löwenberg. À l'occasion d'un entretien avec la Direction, il a été convenu que le service cantonal compétent et les responsables des travaux d'études pour ladite zone se mettent d'accord et coordonnent leurs actions à ce sujet.

Transports publics. Sous l'égide du Service de la mobilité et en collaboration avec les entreprises de transport actives dans le district du Lac, la région a pris en main les travaux destinés à mettre au point un concept régional de transports publics. À cet égard, il s'agira en particulier de réorganiser le réseau des liaisons par bus, afin de garantir autant que possible des dessertes et navettes sans faille et denses menant aux liaisons ferroviaires.

7.6 Préfecture de la Glâne

Préfet : **Willy Schorderet**

Domaines de la DICS

Association du Cycle d'Orientation (CO) de la Glâne. Suite à l'évaluation des besoins et la répartition des locaux pour la transformation du Cycle d'Orientation, le comité a présenté à l'ensemble des conseillers communaux de la Glâne et aux conseillers généraux des communes de Romont et Rue les réflexions et une estimation des coûts.

Le projet définitif comprend deux axes principaux à savoir, d'une part la réfection de l'ensemble du bâtiment principal, des classes et du bâtiment annexe avec une redistribution des locaux et des classes spéciales et, d'autre part la construction d'un nouveau complexe avec piscine, des salles pour les cours du conservatoire, une bibliothèque régionale, une ludothèque, des locaux de sports et des salles d'enseignement.

Changement de direction au Cycle d'Orientation de la Glâne. Notre Directeur, Monsieur Olivier Crausaz, qui réalise un voyage avec sa famille, avait mis en place, avec le comité d'école, une nouvelle organisation pour assurer

le suivi de l'école pour l'année scolaire 2014/2015. Monsieur Pierre Kolly, alors adjoint de direction, a accepté de reprendre, ad intérim, la direction jusqu'en juin 2015.

Suite à la mise au concours d'un poste de directeur au Cycle d'Orientation de Farvagny, Monsieur Pierre Kolly a été nommé directeur au 1^{er} janvier 2015.

Ce nouveau changement sera compensé par un engagement supplémentaire des adjoints de direction et l'engagement à 40 % de Monsieur Henri Terrapon, ancien directeur du Cycle d'Orientation d'Estavayer-le-Lac. Nous remercions Monsieur Terrapon d'avoir accepté de compenser la diminution du temps de travail de Monsieur Pierre Kolly, en assumant une partie des tâches de la direction.

Paysages éducatifs en Glâne – Transition. Le groupe de travail a poursuivi ses travaux et l'accompagnement des jeunes en 2014. La mise en place de ce projet novateur est possible grâce à une solide collaboration entre actrices et acteurs scolaires, extrascolaires, familiaux, économiques, professionnels et politiques engagés dans le projet. Du reste, le dynamisme apporté, dans ce projet par la Jeune Chambre Internationale de la Glâne, a été récompensé par un « Award » lors du congrès national en octobre 2014.

Finalement, la seule chose à retenir c'est que, grâce à de tel programme, nous avons réussi à aider des jeunes et ça c'est tout simplement exceptionnel.

Bicubic. Le Bicubic a fêté ses dix ans. L'association du Bicubic a marqué cet événement par une manifestation où elle a relevé l'engagement des communes et des personnes qui font vivre ce lieu.

Activités et rencontres culturelles. Bons vœux du nouvel an, carnaval, fête des musiques, comptoir et foire de la Glâne, fêtes de jeunesse, de chant, rencontres sportives et culturelles étaient au rendez-vous des moments inoubliables de 2014. Rien d'extravagant, mais des relations vraies, solides, une identification des gens à leurs sociétés telles peuvent être résumées les fêtes de rencontre et d'amitié qui ont animé et égayé la Glâne en 2014. Merci à tous ces faiseurs de « Glâne ».

Domaines de la DSJ

Etablissements publics et ordre public. Les changements de tenanciers sont toujours nombreux.

C'est avec satisfaction que nous relevons que toutes les grandes manifestations qui se sont déroulées dans la Glâne en 2014 n'ont posé aucun problème de voisinage, d'abus ou de délinquance.

Les contacts réguliers avec la population et les responsables des sociétés, les informations données et les rencontres organisées par la préfecture avec les organisateurs et les autorités communales ainsi qu'avec les responsables des ambulances, du feu et de la police sont appréciés. Cette manière de faire sera poursuivie ces prochaines années car elle permet une bonne compréhension des problèmes, la recherche commune de solutions, en mettant chacun devant ses responsabilités.

Curatelles. La commission « Curatelle » de la nouvelle Association de communes à buts multiples de la Glâne (ABMG), a poursuivi la réorganisation du service et clarifié les cahiers des charges, fonctions et l'organisation.

Les changements apportés permettront de continuer dans les meilleures conditions possibles à gérer, pour les communes, les curatelles.

Gens du voyage. Malgré plusieurs demandes et des discussions parfois vives, les gens du voyage ne se sont pas installés dans notre district en 2014. Comme déjà indiqué, le préfet est prêt à jouer son rôle d'intermédiaire et de conciliateur. Il est à disposition des autorités pour trouver des solutions en attendant la construction de l'aire de la Joux-des-Ponts.

Défense incendie. 2014 aura été la première année où tous les corps répondent aux normes Frifire. S'il faut du temps pour mettre en place ces changements et modifier les habitudes, l'on peut dire que, dans l'ensemble, ces nouvelles organisations sont justes et apportent une nouvelle dynamique.

Domaines de la DIAF

Fusion de communes. Deux projets de fusion basés sur le plan de fusion du préfet ont été développés en 2014. Il s'agissait du projet de la nouvelle commune de « Villaz » et du projet de la nouvelle commune de « Romont ».

Pour l'instant, il n'y a pas d'autres projets. Néanmoins, des discussions et des réflexions ont lieu régulièrement.

Association à buts multiples de la Glâne (ABMG). En 2014, un groupe de travail a été mis sur pied pour définir une organisation optimale de l'accueil de la petite enfance en Glâne. Suite à une étude détaillée, les délégués des communes ont confié à l'ABMG, dès le 1^{er} janvier 2015, la gestion de la petite enfance.

Cette organisation permettra aux parents d'avoir un seul interlocuteur pour les demandes de subventions. Nous évitons ainsi une redondance de requêtes et apportons une cohésion dans les démarches et dans les contrôles.

De plus, par une telle organisation, nous apportons une offre unique et identique pour toutes les familles du district. Il s'agit d'une première cantonale qui, nous l'espérons, pourra être suivie par d'autres.

Corporations forestières. Au 1^{er} janvier 2014, a été créée la nouvelle corporation forestière intercommunale « Glâne-Farzin ». Celle-ci compte trente propriétaires forestiers publics et deux privés et gère 2612 ha.

Si cette nouvelle organisation a impliqué que l'ancienne corporation « Farzin – Glâne Nord », se réorganise, on peut dire avec fierté que ces changements ont été menés d'une main de maître grâce aux membres du comité et surtout à Monsieur Jean-Noël Gendre, chef d'entreprise. La corporation se veut une entreprise formatrice et un partenaire fiable pour l'économie régionale du bois. Cette première année a été exceptionnelle. Cette organisation unique et pionnière peut être citée en exemple.

Droits politiques. La préfecture s'est chargée de l'organisation et du contrôle de tous les scrutins, qu'ils soient fédéraux, cantonaux ou communaux.

Le préfet a été attentif sur les avantages et inconvénients des différentes variantes de modifications de la loi sur l'exercice des droits politiques, en rapport avec les cercles électoraux. Il remercie Madame la Conseillère d'Etat et la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts pour son engagement dans ces changements.

Le préfet relève qu'il y a eu, depuis les dernières élections communales et jusqu'au 31 décembre 2014, quinze démissions, ce qui correspond à la tendance des trois périodes précédentes.

Vétérinaire. Les excellents contacts avec le Service vétérinaire et les quelques échanges apportent à chacun une bonne vision des situations et permettent de trouver, lorsque c'est nécessaire, de bonnes solutions.

La construction du centre collecteur régional de déchets à La Joux, sur la commune de Vuisternens-devant-Romont, répond aux besoins du canton, et en particulier des districts du Sud du canton. Cette construction, à l'emplacement de l'ancien dépôt militaire, située sur la route principale de Sâles en direction du Crêt, devrait récolter environ cinq cent tonnes de déchets d'animaux.

Domaines de la DEE

Economie. La Glâne va bien. Le taux de chômage était à la fin de l'année à 2,1 %. Les nombreux échanges avec les responsables d'entreprises sont appréciés car, même si le préfet ne peut pas agir d'une manière marquée, ces contacts sont aussi ressentis comme une reconnaissance de l'autorité vis-à-vis des faiseurs d'emploi et de notre économie.

Cette année aura aussi été marquée par le Comptoir et foire de la Glâne, la rencontre avec les industriels de la Ville de Romont, la participation du préfet aux réunions de la Sicare et des commerçants de la Ville et les visites d'entreprises organisées par la Région Glâne-Veveyse.

Innoreg. Suite à sa nomination comme nouveau responsable du secteur de la Nouvelle Politique Régionale à la Direction de l'économie et de l'emploi, Monsieur Alain Lunghi a quitté à la fin de l'année sa fonction de responsable d'Innoreg FR, responsabilité qu'il assumait depuis 2009. Innoreg FR a permis l'éclosion de plusieurs projets touchant tous les districts du canton et permettant la valorisation de nombreux domaines d'activités, tels que le tourisme, le soutien aux entreprises, la mobilité ou l'énergie.

Domaines de la DSAS

Réseau Santé de la Glâne (RSG). 2014 restera celle du début des travaux de la construction d'un nouvel home à Vuisternens-devant-Romont. La pose de la première pierre a eu lieu le vendredi 11 juillet 2014 en présence de Madame la Conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre.

Afin de pouvoir apporter des réponses adéquates aux besoins futurs, un nouveau groupe de travail a été mis sur pied pour planifier la transformation du foyer Notre Dame Auxiliatrice de Siviriez.

HFR. Nous sommes attentifs à la réorganisation de l'HFR et la population attend que le site de Billens, malgré l'évolution des missions, reste un des sites reconnus et prioritaires du canton et que les engagements pris par les politiciens cantonaux pour renforcer Billens soient respectés, ceci conformément aux diverses déclarations et aux demandes de la déclaration de Vulruz II.

Médecins - Cabinets de groupe. Les premières réflexions pour la mise en place d'un cabinet de groupe ont eu lieu et l'étude devra se poursuivre en 2015, avec la collaboration de l'HFR. Afin d'éviter une discrimination entre les régions, il y aura aussi lieu de définir le support financier de l'exploitation de ces nouvelles structures.

Fondation glânoise en faveur des personnes handicapées mentales et IMC. Le préfet participe au conseil de fondation en tant que délégué des autorités cantonales fribourgeoises.

La fondation a inauguré en 2014, en présence de Madame la Conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre, la transformation des Ateliers de la Glâne à Romont. Les nouveaux locaux répondent aux besoins et la fondation a réalisé des surfaces supplémentaires étant donné l'augmentation importante des demandes.

Domaines de la DFIN

Informatique des communes – CommuNet. De par la participation de Madame Sarah Devaud, au comité de l'association CommuNet, nous suivons attentivement et participons à l'évolution des tâches et des synergies développées entre le canton et les communes. Il est indispensable que l'ensemble des projets informatiques du canton en lien avec les communes transite par CommuNet si l'on veut simplifier les processus et trouver un maximum de complémentarités qui profiteront aussi bien au canton qu'aux communes. Les contacts et recherches de solutions avec le SITel doivent être permanents.

Domaines de la DAEC

Dossiers de permis de construire. Actuellement, la nouvelle procédure ne donne pas encore satisfaction. La Direction a fixé des nouvelles règles et objectifs qui, dans l'ensemble, devraient permettre d'améliorer le système.

L'état d'esprit et la volonté de chacun, dans son secteur, de rechercher les meilleurs processus sont indispensables. Vu la complexité des procédures, on constate que de plus en plus les communes confient le contrôle des dossiers à des professionnels. Dans cette recherche d'efficacité, la préfecture de la Glâne organise régulièrement des séances d'information et de formation avec les élus et les employés communaux.

RER. C'est avec satisfaction que nous avons pris connaissance du rapport de la Région de planification Ouest et des projets du canton de Fribourg, en particulier de la réintroduction de la liaison RER entre Romont et Bulle à la cadence horaire avec arrêt aux haltes intermédiaires supprimées lors de l'introduction de la 1^{ère} étape du RER. Nous rappelons nos différentes démarches en faveur des haltes de Vuisternens-devant-Romont et Sâles.

Transports publics. Nous sommes reconnaissants au Directeur de la DAEC de s'être engagé, pour la mise en place d'un groupe de travail pour l'étude de la desserte des transports publics du Sud du canton. Cette étude permettra de repenser les transports tenant compte des nouveaux besoins liés aux plans d'aménagement et des transports scolaires.

Le canton devra aussi s'engager pour défendre l'offre aux gares de Romont et Palézieux, car selon les premières planifications pour 2025, les propositions faites ne sont pas acceptables puisque l'offre actuelle serait fortement péjorée.

7.7 Préfecture de la Broye

Préfet : **Christophe Chardonnens**

Domaines de la DICS

Association du cycle d'orientation des communes de la Broye et de la commune de Villarepos : L'année aura été marquée par l'arrivée d'un nouveau directeur à la tête du CO d'Estavayer-le-Lac, en la personne de M. Frédéric Gander, appelé à succéder à M. Henri Terrapon qui a fait valoir son droit à la retraite. Par ailleurs, l'assemblée des délégués a accepté l'octroi d'un crédit d'étude pour développer un projet d'extension des locaux du CO de la Broye et l'amener à faire un choix entre un agrandissement du site de Domdidier et la création d'un troisième site.

Gymnase intercantonal de la Broye : Les perspectives d'agrandissement du Gymnase intercantonal de la Broye se précisent avec l'acquisition d'un terrain susceptible d'accueillir de nouveaux bâtiments. Pour le reste, le Gymnase affiche toujours le même dynamisme non seulement dans le développement des filières de formation proposées aux jeunes de la région mais encore dans le rôle prépondérant qu'il exerce dans le paysage de la Broye intercantonale.

Fondation Pro Vallon : Comme bon nombre de musées, le Musée romain de Vallon peine à trouver l'équilibre financier. Il convient dès lors de se montrer rigoureux dans la gestion financière de l'institution tout en ne manquant pas de favoriser le développement des activités et autres expositions qui sont proposées aux visiteurs et qui ne manquent pas de contribuer à la renommée du site.

Commission de surveillance des services auxiliaires de l'arrondissement scolaire de la Broye : Les efforts financiers consentis par les communes en 2013 ont porté leurs fruits et les moyens mis en œuvre ont permis de répondre plus efficacement aux attentes. Il n'en demeure pas moins que les besoins ne cessent d'augmenter.

Collaboration scolaire intercantonale : La création de cercles scolaires bicantonaux de droit scolaire cantonal est au point mort, quand bien même les communes fribourgeoises de Murist et Vuissens n'ont pas abandonné l'idée d'une collaboration avec les communes vaudoises de Treytorrens et Champtauroz. Cela étant, comme la future loi scolaire ne manquera pas d'entraîner la fusion de l'un ou l'autre cercle scolaire, de possibles collaborations intercantionales pourraient refaire surface.

Domaines de la DSJ

Etablissements et manifestations publics : La préfecture a été très attentive à l'activité des établissements publics du district. Les changements d'exploitants sont toujours aussi nombreux et la situation économique ne favorise pas l'essor des petits établissements de campagne. La préfecture se réjouit de l'étroite collaboration qu'elle entretient avec la Gendarmerie cantonale dans la préparation et le suivi des manifestations publiques d'importance.

Sapeurs-pompiers : L'année 2014 n'aura pas été propice à de nouveaux regroupements de corps de sapeurs-pompiers, si ce n'est le corps de Léchelles qui disparaîtra au 1^{er} janvier 2016 du fait de la fusion des communes de Domdidier, Dompierre, Léchelles et Russy. Pour le reste, les réorganisations sont suspendues aux votes de fusions de communes qui devraient intervenir durant le premier semestre 2015. Les communes qui ne devraient pas avoir de solution au terme de l'année 2015 doivent toutefois bien être conscientes qu'elles pourraient se voir imposer des regroupements.

Air14 : Le meeting aérien qui s'est tenu fin août à Payerne a connu un succès retentissant avec près de 400'000 spectateurs en deux weekends et, sur le terrain, la parfaite entente des forces de police et de protection civile des cantons de Fribourg et de Vaud.

Domaines de la DIAF

Votations : La préfecture a veillé au bon déroulement des scrutins fédéraux et cantonaux avec une mobilisation particulière du personnel les jours de scrutin. La préfecture a également prêté son concours aux communes qui ont dû procéder à des élections complémentaires. Une attention particulière a également été portée aux réflexions visant à doter le canton, les préfectures et les communes d'un nouveau logiciel pour les prochaines élections.

Fusions de communes : La population des communes de Domdidier, Dompierre, Léchelles et Russy a accepté la fusion qui leur était proposée, si bien que la nouvelle commune de Belmont-Broye verra le jour le 1^{er} janvier 2016.

Un recours a toutefois été déposé devant le Tribunal cantonal. Pour le reste, les réflexions se poursuivent et les projets de fusion des communes de Bussy, Estavayer-le-Lac, Morens, Murist, Rueyres-les-Prés, Vernay et Vuissens et des communes de Cugy, Fétingny, Les Montets, Ménières et Nuilly devraient être soumis au peuple le 24 juin 2015. La fusion des quatre communes de l'enclave de Surpierre n'aura pas lieu mais les communes de Surpierre et Villeneuve devraient se prononcer sur leur destin le 26 avril 2015. Pour le reste, les communes de Gletterens, Delley-Portalban, St-Aubin et Vallon poursuivent leurs réflexions, tout comme les communes de Châbles et Cheyres.

Association des communes de la Broye (Ascobroye) : Le préfet a participé aux différentes séances du comité de l'association ainsi qu'aux assemblées générales, tout en apportant son concours à la conduite des dossiers en cours. Le développement économique de la Broye ainsi que l'aménagement du territoire auront notamment été au cœur des préoccupations.

Domaines de la DEE

Communauté régionale de la Broye (Coreb) : La Communauté régionale de la Broye a poursuivi ses efforts visant à favoriser l'implantation de nouvelles entreprises. Le développement de l'Aéropôle prend ainsi forme après l'approbation, en 2013, du règlement d'exploitation civile. L'exercice 2014 a également été marqué par de belles avancées en matière de transports publics, avec l'inauguration de la deuxième étape du RER Fribourg|Freiburg, sur la ligne Fribourg – Estavayer-le-Lac – Yverdon-les-Bains, et le lancement d'un nouveau réseau de bus dans la Broye.

Aéropôle : Le développement de l'Aéropôle prend forme avec le développement des premiers projets d'implantation. Si Solar Impulse devrait bientôt faire ses valises et s'envoler pour conquérir le monde, tous les regards sont dorénavant tournés vers le projet Swiss Space Systems - S3 dont l'objectif consiste à devenir le leader mondial dans la mise en orbite de petits satellites.

Nouvelle Politique Régionale (NPR) : Si l'association des régions fribourgeoises pour la Nouvelle Politique Régionale (INNOREG FR) a enregistré le départ de son chef de file, M. Alain Lunghi, elle conserve tout son dynamisme. Les projets développés dans la Broye ont ainsi été récompensés avec l'octroi d'une aide NPR substantielle pour le développement des sites d'activité Aéropôle et Rose de la Broye durant les deux prochaines années.

Domaines de la DSAS

Association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye : Le projet de transformation et d'agrandissement de l'EMS Les Fauvettes, à Montagny-la-Ville, est sous toit. Le devis détaillé ainsi que le montant nécessaire à la mise en œuvre de la planification 2010-2025 des lits EMS du district de la Broye ont ainsi été présentés aux communes fin 2014. L'assemblée des délégués sera appelée à se prononcer début 2015 et, si les décisions sont favorables, l'enveloppe de 57,9 millions nécessaires au financement des travaux d'agrandissement et de transformation des EMS du district de la Broye sera soumise au peuple (référendum obligatoire). L'assemblée des délégués a également confirmé son attachement aux projets intercantonaux en acceptant de poursuivre le financement d'un SMUR intercantonal alors qu'elle avait la possibilité de rejoindre le SMUR mis en place et financé par le canton de Fribourg. Enfin, l'assemblée a donné son feu vert à la poursuite du projet de regroupement des structures d'aide et de soins à domicile de la Broye fribourgeoise et de la Broye vaudoise.

Hôpital intercantonal de la Broye (HIB) : L'Hôpital intercantonal de la Broye a revêtu son nouveau statut d'établissement autonome de droit public et le nouveau conseil d'établissement, composé de sept membres, a pris ses fonctions au cours du deuxième trimestre. Cette première année restera comme une année de transition, partagée entre la nécessité de prendre le temps de mettre les choses en place et la nécessité d'œuvrer au développement de l'hôpital.

COSAF : La commission a traité de nombreuses demandes d'indemnité forfaitaire, tout en suivant attentivement le développement des collaborations entre les différents acteurs médico-sociaux et plus particulièrement le projet de regroupement des structures d'aide et de soins à domicile de la Broye fribourgeoise et de la Broye vaudoise.

CODEMS : La commission a suivi attentivement les travaux de mise en œuvre de la planification 2010-2025 des lits EMS du district de la Broye.

Domaine de la DFIN

Informatique : La préfecture suit attentivement le développement des outils et des prestations informatiques à disposition des administrations et des particuliers. Elle appelle de ses vœux la rapide mise à disposition d'un outil de gestion électronique des documents.

Domaines de la DAEC

Association de la Grande Cariçaie : La nouvelle association est désormais bien implantée et peut se consacrer pleinement aux travaux de conservation des réserves naturelles de la rive sud du lac de Neuchâtel.

Commission paritaire consultative des réserves naturelles de la rive sud : La commission paritaire poursuit ses travaux en favorisant les échanges entre les différents partenaires. Elle reste dans l'attente d'une détermination des cantons de Fribourg et de Vaud sur son rôle et les attentes des deux cantons à la suite de la création de l'association de la grande cariçaie.

Commission intercantonale pour l'entretien de la Petite-Glâne et du Fossé Neuf : Tout en assurant le suivi des travaux d'entretien des berges de la Petite-Glâne et du Fossé Neuf, la commission cherche à susciter des projets de revitalisation afin d'éviter que le coût des travaux d'entretien n'explose. Elle porte ainsi une attention particulière au projet de revitalisation développé par les communes fribourgeoises de St-Aubin et Vallon et vaudoises de Missy et Vully-les-Lacs.

Plan directeur intercantonal : Les travaux ont repris avec la ferme intention de pouvoir enfin boucler cet important dossier dans le courant de l'année 2015. Il s'agira cependant de pouvoir compter sur le soutien des Direction et Département en charge de l'aménagement du territoire des cantons de Fribourg et de Vaud pour espérer pouvoir clore les travaux dans les délais. S'il s'agit là d'un exercice dont l'importance et la nécessité ne sont plus à démontrer, force est de constater que l'exercice reste particulièrement audacieux, ce qui est regrettable au vu des enjeux.

Transports publics : Le travail entrepris par la Communauté régionale de la Broye, les Services de la mobilité des cantons de Fribourg et de Vaud, les tpf et Car Postal a porté ses fruits avec le lancement du nouveau réseau de transports par bus dans la Broye. L'exercice 2014 aura également été marqué par l'inauguration de la deuxième étape du RER Fribourg/Freiburg, sur la ligne Fribourg – Estavayer-le-Lac – Yverdon-les-Bains. Il s'agit maintenant de sensibiliser la population de la région à ces nouvelles offres et lui faire prendre conscience qu'il est également possible de voyager en transports publics dans la Broye. Ce ne sera pas chose facile mais c'est là tout l'enjeu auquel nous nous devons de répondre.

Entente intercommunale pour le développement du secteur stratégique Rose de la Broye : Partagée entre un certain découragement et la conviction d'avoir là une réelle opportunité de développer des emplois de qualité dans la Broye, l'entente intercommunale poursuit ses travaux. Il s'agira toutefois que le canton se positionne sur sa réelle volonté de favoriser le développement de cette zone dans un proche avenir.

Gens du voyage : Il est particulièrement réjouissant de constater que l'année 2014 aura été relativement calme.

Aérodrome militaire de Payerne : Le groupe de contact s'est félicité des accords signés avec la commune de Morens tant pour le règlement d'exploitation militaire que pour le règlement d'exploitation civile de l'aérodrome de Payerne. Cela étant, après le refus par le peuple de la création d'un fonds pour l'acquisition d'un nouvel avion de combat, le groupe de contact suit attentivement l'évolution du dossier, tant les enjeux pour la région sont importants.

7.8 Préfecture de la Veveyse

Préfet : **Michel Chevalley**

Domaines de la DICS

Cycle d'orientation de la Veveyse (COV): Sous la pression de la croissance démographique, le district a débloqué un montant de 30 millions de francs, désigné le lauréat du concours et lancé les travaux qui doivent permettre au futur CO d'accueillir, dans 2 ans, jusqu'à 850 élèves. Dans la foulée, il a dû modifier ses statuts et les faire approuver, engager davantage de personnel administratif, y compris pour répondre aux besoins du Centre d'orientation professionnelle et de formation des adultes.

Bibliothèque publique de la Veveyse (BPV): Les chiffres sont éloquentes avec plus de 20'000 ouvrages et de 80'000 prêts par année. Corollaire, ce succès, basé jusqu'ici sur le travail de bénévoles ou semi-bénévoles, demande une restructuration, actuellement en cours.

Services auxiliaires scolaires (SAS): Ces services connaissent d'énormes difficultés, plus particulièrement sous l'angle du recrutement des indispensables spécialistes, si difficiles à trouver.

Paysages éducatifs en Veveyse (PEV): Subventionné par la Fondation Jacob's et rayonnant désormais sur l'ensemble du district, PEV contribue à élargir la palette de loisirs à disposition de la jeunesse.

Domaines de la DSJ

Police cantonale: Au vu de l'activité policière quotidienne, force est de reconnaître que la Veveyse n'a rien d'un îlot de verdure et de paix qui échapperait aux tendances cantonales: drogues, y compris chez les jeunes en âge de scolarité obligatoire, plantation illégale de chanvre, vols par effraction, violence sous toutes ses formes... Fort heureusement, la Police cantonale fait un travail remarquable, la Police de proximité assurant, elle aussi, une présence et une visibilité, qui renforcent sans conteste le sentiment de sécurité qui prévaut encore chez la majorité de nos concitoyens.

Police du feu: Le préfet a participé aux séances d'un groupe de travail sur la révision de la loi (ECAlex). Par ailleurs, et comme à l'accoutumée, il a visité les différents corps de sapeurs-pompiers, réuni la Commission d'instruction de district, réuni les commandants, leurs remplaçants, ainsi que les commissions locales du feu. Il a inspecté le CSPi Semsales – La Verrerie. Chez les sapeurs-pompiers, ça bouge. Les exigences induites par Frifire ne sont pas étrangères à cette effervescence. Ainsi, une réflexion est en cours sur une éventuelle nouvelle fusion des corps, ou, pour le moins, sur une fusion Glâne – Veveyse pour leur instruction.

Etablissements publics: Le message est passé et il n'a y plus guère de problèmes avec les établissements publics, pas plus qu'avec les éventuelles nuisances qu'ils génèrent autrefois. Il faut dire que deux d'entre eux, et non des moindres, sont dans l'attente éventuelle d'une patente B+.

ORCOC: Le district a enregistré la démission de son chef. L'activité est au point mort et le Conseil intercommunal de conduite ne s'est réuni qu'une seule fois en 2014.

Domaines de la DIAF

Communes: Les communes du district n'ont pas connu de gros problèmes en 2014. Il faut dire qu'elles sont au point mort, dans leurs réflexions visant à relancer la discussion autour d'une fusion éventuelle. Quant aux décisions qu'elles prennent, la tendance est à la contestation et donc au recours auprès de la Préfecture. C'est une des raisons qui pousse la Préfecture, justement, à demander un appui juridique. Les dossiers sont, globalement, peut-être moins nombreux, mais ils se sont terriblement complexifiés.

Les communes ressentent de plein fouet le climat de morosité qui prévaut un peu partout. Elles sentent s'alourdir leurs charges fixes, leurs charges liées. Chacune doit faire face au renouvellement ou à l'agrandissement des structures existantes, augmentation démographique oblige. Qui plus est, elles ont dû, au niveau du district, consentir des investissements très importants pour assurer leur avenir (EMS, épuration, CO), soit un montant à hauteur de quelque 80 millions de francs. Ce qui n'ira pas, bien évidemment, sans grever leur budget et réduire d'autant leur marge de manœuvre.

Dans le chef-lieu, voire dans les bourgs les plus importants du district, un phénomène nouveau s'est fait jour: une frange non négligeable de la population ou du conseil général se lève et proteste contre le développement prôné par l'autorité communale, ou encore contre les constructions projetées, indispensables pourtant à l'accueil de nouveaux citoyens. Si la vox populi est indiscutablement à prendre en compte, il faut pourtant tenir fermement une ligne qui réponde à un besoin avéré, celui qui prône de densifier, et d'en finir, une fois pour toutes, avec le mitage du territoire.

Activités au niveau communal ou intercommunal: 3 communes ont fêté en 2014 le 10^{ème} anniversaire de leur fusion: ce sont Le Flon, St-Martin et La Verrerie. Le préfet préside les associations de communes du district. Il apporte ainsi sa contribution au développement de son coin de terre (loi du 20 novembre 1975 sur les préfets, art.15, al.1) et bénéficie en outre, pour ce faire, de l'appui constant de la Région Glâne-Veveyse, qu'il préside.

Syndics: Réunie une dizaine de fois par année, la Conférence des syndics reste un outil de travail intéressant. Outil capable, en temps normal, d'agir et de réagir avec une certaine célérité, d'autant que le district est petit.

Le préfet prête en outre ses bons offices pour tenter de concilier les parties qui connaissent un litige. Par exemple un citoyen contre sa commune, contre un service de la commune... Ou alors l'inverse.

Grand Conseil: Comme le veut la coutume instaurée, le préfet a, une fois sur deux, invité les députés veveysans, toutes couleurs politiques confondues, le mardi ou le jeudi précédent la session. Les débats sur certains thèmes se sont avérés passionnants.

Domaines de la DEE

Région Glâne-Veveysse (RGV): La RGV est toujours très active dans le domaine, complexe, ô combien, des transports publics et de l'amélioration de l'offre pour les utilisateurs.

Pour suivre la volonté des communes et de son comité, la RGV a initié des ateliers et des échanges sur le thème de la planification énergétique. L'idée, conduite conjointement avec le Service de l'énergie de M. Boschung, est de fournir aux communes une boîte à outils, pour les encourager à innover, ou alors, partant du principe qu'il est inutile de réinventer la roue, à reprendre ce qui se fait déjà ailleurs avec succès.

Economie: La société coopérative « Comptoir de la Veveysse » a été créée et annonce une nouvelle édition de sa manifestation-phare pour 2015. Que du bonheur!

Le préfet a poursuivi ses pérégrinations et visité plusieurs nouvelles entreprises supplémentaires, ayant siège dans le district.

Tourisme: Malheureusement, malgré le soutien de plus en plus marqué qu'essaie de prodiguer, avec ses modestes moyens, la Région, le tourisme reste l'un des parents pauvres. Et pourtant, son apport sur le plan économique est indiscutable. Complètement dépendant des ressources allouées pour initier de nouveaux projets ou faire vivre ceux qui existent, le tourisme a de la chance de pouvoir compter sur l'engagement sans faille du personnel de l'Office et sur celui d'une poignée de bénévoles, passionnés de leur district. Le préfet siège par ailleurs au sein du Fonds d'équipement touristique.

Domaines de la DSAS

Hôpital fribourgeois: L'unité de soins palliatifs basée à Châtel-St-Denis a déménagé. Le district n'abrite désormais plus aucun site appartenant à l'Hôpital fribourgeois. Les Veveysans les plus impliqués dans la chose publique ne digèrent pas, ne digéreront jamais, le mauvais coup que leur a joué le Conseil d'Etat et ils ne se privent pas de nous le faire remarquer.

Centre médical: Devenus propriétaires des installations de feu l'Hôpital Monney, les communes et le comité du Réseau Santé sont à pied d'œuvre pour mettre en place, d'une part, une nouvelle structure qui puisse satisfaire aux principaux besoins d'une population en matière sanitaire et d'autre part, une occupation des plus pertinentes des locaux restés vacants.

Commission des EMS (CodEMS): A force de mettre et remettre l'ouvrage sur le métier, une convention a finalement été signée entre chaque commune du district et chacune des deux fondations privées qui dirigent les homes. Elle confirme l'engagement des communes envers les EMS, garantissant, entre autres, une éventuelle couverture de déficit. L'engagement financier relatif aux transformations se situe à hauteur de 40 millions de francs.

Aide et soins à domicile: La Commission ad hoc a pu se rendre compte de la demande exponentielle en matière de demandes d'aides. La fermeture de l'HFR en Veveysse n'y est certainement pas étrangère.

Domaines de la DFIN

Informatique: L'ordinateur portable, qui fait office de tablette interactive, est enfin arrivé. Si l'on veut aller dans le sens de « zéro papier », il faut très rapidement mettre sur pied des modules de formation en matière de gestion électronique des documents. Les services prodigués par le SITel sont en tout point remarquables. La hot line est un outil de travail précieux où les spécialistes interpellés agissent avec compétence et célérité.

Domaines de la DAEC

Commission « Transports »: Cette commission, très active, anticipe les éventuels problèmes d'horaires, se fait le porte-parole des revendications légitimes des utilisateurs, pour densifier l'offre en transports publics, travaille à améliorer la desserte fine. La commission se félicite de la décision de la DAEC de mettre sur pied deux groupes de travail appelés à repenser et améliorer la desserte dans le sud du canton.

Plan directeur régional (PDR): Le projet veveysan est passé aux oubliettes. Il mériterait pourtant d'être réactualisé. D'autant que les fusions de communes ont capoté et que l'aménagement du territoire, via la nouvelle LAT, demande une concertation sur le plan régional.

Le préfet est également invité dans les comités de pilotage PDR Lavaux-Oron et RiVeLAc, ce dernier projet étant toujours dans l'attente d'une décision favorable de la Confédération.

Epuration des eaux usées: Poussée démographique oblige, il va falloir redimensionner la STEP d'Ecublens. Le VOG (Veveyse-Oron-Glâne) a rencontré les responsables pour les investissements à consentir, soit, au total des 3 districts, quelque 30'000'000 millions de francs. Toute la Veveyse, sauf Châtel-St-Denis, est concernée.

7.9 Tableau des statistiques

	Sarine		Singine		Gruyère		Lac		Glâne		Broye		Veveyse	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Plaintes et dénonciations	8669	8399	1100	1011	2347	2183	2630	2914	377	438	1025	951	554	668
Tentatives de conciliation:														
<i>ayant abouti</i>	202	259	24	27	39	52	28	24	18	24	16	23	20	37
<i>ayant échoué</i>	105	140	12	17	29	39	14	24	18	18	22	29	25	23
Ordonnances pénales:														
<i>définitives</i>	8263	7871	1032	942	2214	2035	2539	2824	327	379	951	864	493	591
<i>frappées d'opposition</i>	42	55	14	15	65	57	47	36	2	2	7	16	16	17
Recours administratifs	61	51	24	20	28	37	8	11	12	14	21	23	20	5
Permis de construire														
<i>délivrés</i>	642	688			518	512	288	274	210	211	380	317	149	161
<i>Refusés</i>	6	2			14	8	-	-	7	8	5	4	0	0
<i>Annulations de demandes de permis</i>	19	5			12	14	6	3	2	0	6	7	3	0
Permis de chasse	877	487	314	311	630	655	179	160	295	203	231	219	279	288
Permis de pêche	2333	1518	1425	1328	2061	1901	3418	2834	297	285	695	712	218	220
Permis et impôts pour les chiens	3960	3715	2741	2724	3148	3028	2046	2085	1894	1908	2272	1913	1452	1415
Mises en bières	26	27	2	2	13	6	1	0	0	3	0	1	5	3
Autorisations diverses	3733	3707	845	912	2488	2400	1431	1459	845	796	1153	1199	780	858
Privation de liberté (<i>mandat d'amener</i>)	47	33	2	0	41	21	3	5	10	17	5	0	4	0
Autorisations d'installer un	6	13	0	7	0	7	2	1	4	3	3	3	1	3

	Sarine	Singine	Gruyère	Lac	Glâne	Broye	Veveyse							
système de vidéosurveillance														
Admises	6	12	0	7	0	7	2	1	4	3	3	2	1	3
refusées	0	1	0	0	0	0	-	-	0	0	0	1	0	0

8 Institut agricole de Grangeneuve (IAG)

Directrice : **Geneviève Gassmann**

8.1 Activités et événements particuliers

Grangeneuve, l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg, a vécu une année 2014 qui lui a permis de s'illustrer dans plusieurs domaines d'excellence.

Les Ateliers laitiers ont remporté trois distinctions lors des Swiss Cheese Awards, qui ont eu lieu du 23 au 26 octobre 2014 à Rapperswil-Jona : une médaille pour le Gruyère AOP, une médaille pour le « Bleu de Fribourg » et le titre de Swiss Champion toutes catégories a été décerné au Gruyère AOP. Ce fromage a particulièrement plu au grand jury composé de spécialistes venant de tout le pays.

En novembre 2014, l'Interprofession du Gruyère a attribué une médaille de bronze à Grangeneuve pour la production de son Gruyère AOP de qualité. L'attribution de cette distinction se base sur la moyenne pondérée de la période de production allant du 1^{er} mai 2009 à fin 2013, à savoir 19,17 points sur 20.

Le jardin pédagogique a été inauguré au printemps, en présence d'un large public. Il s'agit d'un outil pédagogique de premier ordre qui permet de former les apprentis horticulteurs et paysagistes fribourgeois ainsi que la centaine de candidats suivant des cours de préparation aux examens fédéraux.

Dès le 1^{er} janvier 2015, la station de vulgarisation d'économie agraire et familiale ainsi que celle des productions animales et végétales se muent en un Centre de conseils agricoles. Le CCA comprendra quatre secteurs, à savoir le secteur « Economie d'entreprise et comptabilité », le secteur « Stratégie d'entreprise et projets collectifs » ainsi que la « Production végétale » et la « Production animale ». Grangeneuve souhaite ainsi encore mieux accompagner les familles paysannes, en leur offrant des prestations construites sur une vision globale de l'entreprise et de la famille. Quant à la formation continue en économie familiale, elle est rattachée à partir du 1^{er} janvier au Centre de formation des métiers de l'intendance, du lait et de l'agroalimentaire.

En ayant comme voisin l'Institut des sciences des denrées alimentaires d'Agroscope, Grangeneuve acquiert une dimension nationale et renforce encore sa spécificité de réunir l'ensemble des acteurs de la filière agro-alimentaire sur un même site. Grangeneuve devient ainsi un des pôles agro-alimentaires majeurs en termes de recherche, de formation, de conseil et de services en Suisse.

Le Conseil d'Etat a inscrit 10 millions de francs au plan financier pour les années 2015 à 2018 en vue de rénover et de renforcer les infrastructures consacrées à la formation à la pratique professionnelle et à l'expérimentation.

Le groupe de travail du bilinguisme a établi les principes du bilinguisme actif dans le système de gestion de qualité, assurant ainsi un suivi et un développement des langues officielles à Grangeneuve. Il a par ailleurs organisé diverses activités, dont un cours de Schwyzertütsch suivi par 20 participants.

Le système qualité a été actualisé de manière constante. En décembre, Grangeneuve a passé avec succès l'audit de recertification de la norme ISO 9001 pour tout l'institut. Les auditeurs ont relevé la pertinence de la mise en place d'un système de management par la qualité comprenant la conduite par objectifs.

8.2 Formations professionnelles

Les centres de formation professionnelle de Grangeneuve ont fonctionné régulièrement au service de 1017 élèves (1025).

8.2.1 Formation des métiers de la terre et de la nature

Formation	Nombre d'élèves/candidats	
	2014	2013
Apprentissage agricole (CFC et AFP)	237	239
Apprentissage forestier-bûcheron	51	52
Apprentissage horticole (CFC, AFP et élémentaire)	154	163
Cours préparatoire au brevet fédéral agricole	62	83
Cours préparatoire au diplôme fédéral agricole	70	38
Cours préparatoire aux brevets fédéraux horticole pour spécialistes de gazon, de sport et de golf, pour spécialistes de soins aux arbres, paysagistes, spécialistes d'entretien espace vert, spécialistes en jardins naturels, floriculteurs, cultivateurs de plantes vivaces et pépiniéristes	54	91
Cours préparatoires à l'examen professionnel partiel paysagiste, conducteurs de travaux (diplôme 1 ^{ère} partie)	15	13
Ecole de commerce, 20 semaines	10	15
Ecole supérieure d'agrocommerce et d'agrotechnique	42	11

Pour la première fois depuis la création des écoles supérieures à Grangeneuve, ce sont deux classes qui ont été ouvertes pour accueillir les agrotechniciens et les agrocommerçants. Ces effectifs réjouissants sont certainement liés aux bonnes perspectives professionnelles de ces métiers ainsi qu'aux opérations de marketing réalisées dans les écoles d'agriculture et d'horticulture de Suisse romande.

Environ la moitié des étudiants sont hors canton, signe de la reconnaissance de ces formations au-delà des frontières cantonales. Une collaboration mutuellement bénéfique s'est mise en place avec la Haute Ecole de gestion de Fribourg pour l'enseignement de branches de gestion.

8.2.2 Formation des métiers de l'intendance, du lait et de l'agroalimentaire

Formation	Nombre d'élèves/candidats	
	2014	2013
Gestionnaire en intendance, formation modulaire	25	25
Cours préparatoire aux examens fédéraux de brevet et de diplôme paysanne	9	11
Apprentissage en intendance (CFC et AFP)	82	79
Apprentissage en technologie laitière (CFC et AFP)	119	123
Apprentissage en technologie alimentaire (CFC et AFP)	47	42
Cours préparatoire au brevet fédéral de technologue en industrie laitière	10	12
Cours préparatoire au diplôme fédéral de technologue en industrie laitière	10	13
Cours préparatoire au brevet fédéral de technologue en denrées alimentaires	-	-
Ecole supérieure technique agroalimentaire	20	15

31 contrats d'apprentissage ont été signés entre le Réseau fribourgeois d'entreprises formatrices des gestionnaires en intendance et employés en intendance et les apprentis.

La formation de technologue en lait s'est achevée, sous l'ancien règlement, avec la remise de 43 CFC.

8.3 Economie laitière

Le Service de consultation fromagère laitière (CASEi) a poursuivi son activité auprès de quelque 220 fromagers et 3600 producteurs de lait.

Le Laboratoire agroalimentaire fribourgeois (LAAF) a effectué de nombreuses analyses pour les mêmes clients. Il a assuré le service de ramassage des échantillons pour son partenaire Suisselab, à Zollikofen, dans les cantons de Fribourg, Neuchâtel, Vaud et du Jura.

En 2014, le LAAF a mis à disposition de ses clients un outil informatique qui s'appelle WebLISA. Ce logiciel permet de consulter les résultats d'analyses en ligne et d'établir ses propres statistiques. Il est aussi possible d'archiver les données électroniques.

8.4 Prestations de service

En 2014, les faits importants pour les Stations agricoles sont les suivants :

8.4.1 Capricorne asiatique

Des capricornes asiatiques ont été découverts à Marly le 9 juillet 2014. Organisme nuisible particulièrement dangereux, cet insecte exotique détruit les bois de feuillus. La découverte de ce foyer a nécessité des mesures urgentes. Des contrôles et des abattages préventifs ont été réalisés dans un périmètre de cent mètres autour des premiers arbres touchés. La population du quartier concerné a été informée par courrier des mesures à prendre. Une information circonstanciée a en outre été adressée aux habitants dans la zone dite focale, soit dans un rayon pouvant aller jusqu'à 500 mètres autour du foyer, afin de les sensibiliser à la présence possible du capricorne et aux mesures à prendre en vue d'éviter une extension du foyer. En outre, une zone tampon d'un rayon de 2 km, bénéficiant d'une surveillance accrue, a été mise en place. Pour rappel, le capricorne asiatique a été découvert pour la première fois en Suisse en 2011 dans la commune de Brünisried.

8.4.2 Politique agricole 2014-2017

En 2014, Grangeneuve a poursuivi l'information et les cours de formation en lien avec la nouvelle politique agricole 2014-2017. Des séances d'information ont été menées pour informer les agriculteurs notamment sur les projets de réseaux OQE et qualité du paysage. En 2014, neuf nouveaux projets de réseaux écologiques ont été acceptés. Deux rapports finaux et onze rapports intermédiaires ont été déposés.

Du côté de la contribution à la qualité du paysage, trois nouveaux projets ainsi que l'agrandissement du projet « Vallées de l'Intyamon et de la Jogne » - sur la commune de Jaun - ont été déposés le 31 août. Ces projets ont été examinés par les différents services cantonaux en lien avec le paysage ainsi que par une experte externe. Suite à des modifications, ces projets ont été transmis à l'Office fédéral de l'agriculture pour validation. Ainsi, tous les agriculteurs du canton auront la possibilité de participer au programme qualité du paysager en 2015.

8.4.3 Participation à des manifestations

Grangeneuve a participé à plusieurs manifestations. Il y a notamment eu :

- > une démonstration de charrues déchaumeuses, organisée à Grangeneuve le jeudi soir 8 mai dans le cadre de la PA 14-17 et du soutien aux techniques culturales préservant le sol, qui a attiré près de 200 personnes. Les cinq charrues et un chisel de précision ont travaillé dans des conditions moyennes, car le sol n'était pas assez ressuyé. L'intérêt des participants a néanmoins été vif.
- > l'organisation de la Gmüesfescht 2014. Environ 40'000 visiteurs se sont déplacés les 5, 6 et 7 septembre à Kerzers. Les conseillers de Grangeneuve étaient sur place pour dialoguer avec les maraîchers et les visiteurs sur les défis de la profession. Un atelier de découpe de légumes a été organisé par Grangeneuve et environ 70 enfants et 120 adultes ont tenté l'expérience.
- > Grangeneuve a participé à l'exposition « l'Oracle du papillon », en participant en septembre à plusieurs actions dans le domaine de prévention et de la promotion de la santé. Des collaboratrices de l'Institut ont proposé des ateliers montrant comment apprêter les restes de nourriture et fabriquer de la choucroute.

8.4.4 Marché concours des taureaux

Le Marché concours des taureaux s'est déroulé les 19, 20 et 21 septembre, dans le cadre de la grande Bénichon qui a pris ses quartiers à Espace Gruyère. Quelque 5000 visiteurs ont foulé la sciure pour découvrir les 241 taureaux d'élite.

8.4.5 Cours de formation continue

La campagne de cours de formation continue en agriculture a été préparée durant l'été. Grangeneuve a offert aux agriculteurs membres de la vulgarisation et aux clients du secteur comptabilité agricole la possibilité de participer à des journées thématiques basées sur le duo comptabilité et technique. Sept journées ont été proposées en novembre, soit quatre en français et trois en allemand. Quelque cent agriculteurs y ont participé.

8.5 Exploitations

Les collaborateurs s'investissent constructivement dans le projet Investissements pour les années 2015-2018, en participant activement aux différentes séances de préparation des réalisations projetées (nouvelle Ferme-Ecole, nouveau Magasin de Grangeneuve lié à la Vitrine des terroirs et développement à long terme de la Ferme-Ecole de Sorens).

La formation adéquate pour les collaborateurs et les apprentis pour la conduite des machines dangereuses (élévateurs, chariots à timon, télescopiques,...) a été mise sur pied et bon nombre de personnes ont été dûment instruites (permis délivrés par SVBL / ASFL Association suisse pour la formation professionnelle en logistique).

Les faits principaux concernant les exploitations en 2014 sont les suivants :

8.5.1 Ferme-Ecole de Grangeneuve

L'année a été difficile pour les grandes cultures, mais les résultats ont été excellents. Aucun lot de céréales pour les semences ou les panifiables n'a été déclassé. Tout a pu être moissonné et livré dans de bonnes conditions.

La parcelle de La Thioleyre (7 ha) a été découpée en 7 parcelles avec 3 variantes (procédé conventionnel, sans chimie ou biocompatible) pour faire des relevés en terrain. Elle sert aussi de surfaces d'exercice et de démonstration pour les élèves et les agriculteurs.

La place à compost/fumier a été assainie et permet un meilleur stockage et tri des déchets organiques (fumier, horticulture, espaces verts,...)

A la porcherie, les résultats techniques d'élevage et d'engraissement ont été très bons. Par contre, les résultats financiers ont été mauvais en raison du prix du porc qui a fortement chuté au cours de l'année 2014.

8.5.2 Ferme-Ecole de Sorens

Six personnes suivant la formation spécifique indépendante de la profession (FSIP-Cervidés) ont accompli leur formation pratique sur la Ferme-Ecole de Sorens, formation dispensée en collaboration avec Agridea, le Service sanitaire des petits ruminants et l'Association suisse des éleveurs de cervidés (ASEC). Pour la première fois en Suisse, voire en Europe, toute une série de pesages d'animaux pour estimer leur accroissement individuel a été réalisée par ces personnes en formation. Un article et les résultats ont été publiés dans le journal de l'ASEC.

Retour des grandes cultures à Sorens : cette année, deux parcelles de 2 ha ont été emblavées avec du blé et du maïs. Les rendements de ces cultures ont été bons et les premières expériences riches. De grandes quantités de fourrages ont pu être récoltées et déjà en parties commercialisées chez les agriculteurs bio de la région.

8.5.3 Jardins-Ecole et Le Magasin

En raison des mauvaises conditions climatiques, les rendements en légumes sur l'exploitation ont diminué, ce qui a dû être compensé par l'achat de marchandises à l'extérieur, surtout pour les produits transformés de quatrième gamme.

Au Magasin, les chiffres des quantités commercialisées ont été stables. Par contre, les prix obtenus pour les surplus écoulés chez un primeur de la région ont chuté à cause de la concurrence accrue des grands producteurs des régions environnantes.

Les ventes de vins au Magasin de Grangeneuve ont progressé : +1,5 %. En 2014, il y a eu en moyenne 68 tickets par jour, avec une valeur par panier de Fr. 37.-.

8.5.4 Rucher-Ecole et Verger-Ecole

Les récoltes de miel ont été modestes pour 2014 : environ 300 kilos pour 26 ruches, dont une au Musée d'histoire naturelle de Fribourg et quatre au Jardin botanique de Fribourg. Des travaux de rafraîchissement et de mise aux normes pour les denrées alimentaires ont été réalisés en novembre.

Au Verger-Ecole, 22 arbres fruitiers ont été plantés ou remplacés. Des installations (armatures, irrigation et protection) ont été réalisées pour deux lignes de kiwis. Par ailleurs, deux lignes de raisins de table (18 variétés) ont été plantées. Plus de 70 personnes ont fait des exercices et des travaux pratiques dans le cadre de la formation.

L'IAG publie chaque année un rapport annuel détaillé, téléchargeable sur son site Internet : www.fr.ch/iag.

9 Etablissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA)

Administrateur : **Hubert Jungo**

SANIMA est un établissement public, doté de la personnalité juridique. Il est rattaché administrativement à la DIAF.

SANIMA est chargé:

- > d'assurer les animaux de rente selon le principe de la mutualité et conformément aux dispositions de la loi du 13 février 2003 sur l'assurance des animaux de rente;
- > d'exécuter les tâches qui lui sont confiées par la loi du 22 mai 1997 d'application de la législation fédérale sur l'élimination des déchets animaux.

Conformément à la loi du 13 février 2003 sur l'assurance des animaux de rente (LAAR), les activités et comptes annuels font l'objet d'un rapport séparé de la Commission administrative de SANIMA. Référence soit au dit rapport, disponible sur le site Internet de SANIMA : <http://www.fr.ch/sanima>.

10 Etat du personnel

Pouvoirs – Directions Centres de charges	Comptes 2014 EPT	Comptes 2013 EPT	Ecart EPT
Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts	441.36	438.98	2.38
Administration centrale	256.41	251.88	4.53
3400 / ICAS Secrétariat général	11.84	12.24	-0.40
3405 / ETCI Service de l'état civil et des naturalisations	27.32	26.75	0.57
3410 / PREF Préfectures	40.26	39.27	0.99
3415 / DECO Service des communes	7.65	7.90	-0.25
3425 / AGRI Service de l'agriculture	24.57	23.40	1.17
3430 / OVET Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires	82.12	81.28	0.84
3445 / SFOR Service des forêts et de la faune	61.89	60.28	1.61
3460 / VILA Vignobles de Lavaux	0.76	0.76	
Secteurs spéciaux, établissements divers	184.95	187.10	-2.15
3440 / IAGR Institut agricole de l'Etat de Fribourg	169.43	169.25	0.18
3445 / SFOR Service des forêts et de la faune	14.28	16.61	-2.33
3461 / VIVU Vignobles du Vully	1.24	1.24	